

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°01_2024_03_27

Collège Affaires générales

COMPTES DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2018 portant nomination de l'agent comptable du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n°1-2023-16-03 en date du 16 mars 2023 adoptant le Budget principal 2023 et le Budget Aménagement numérique 2023,

VU les délibérations du Conseil syndical adoptant les décisions modificatives du Budget Aménagement numérique n°1-2023-11-05, n°1-2023-10-09 et n°1-2024-01-11,

VU l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales,

Après s'être assuré que la Payeuse départementale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat à la fin de l'exercice 2023 ;

Le Conseil syndical doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023, en ce qui concerne le budget principal et le budget Aménagement numérique.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'approuver** les comptes de gestion pour le Budget principal et le Budget Aménagement numérique dressés pour l'exercice 2023 par la Payeuse départementale et annexés à la présente délibération ;
- **de donner** quitus de sa gestion à la Payeuse départementale pour les comptes de gestion de l'exercice 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à les signer.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the French Republic's coat of arms (Marianne) and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'La Fibre64' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms.

Nicolas PATRIARCHE

LA FIBRE 64 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Nathalie MOISSET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 26/02/2024

Population 729030
Nomenclature M57
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44
4EME PARTIE : Page des signatures	45

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées	10,91	Neutralisations et régularisations	-20,57
Autres immobilisations incorporelles	115,16	Réserves	78,34
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	629,28
Terrains		Résultat de l'exercice	205,46
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	57,89
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	950,40
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	75,02	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	200,00
Immobilisations financières (nettes)	6,57	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	200,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	207,66	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105,31
Stocks		Autres dettes non financières	166,30
Créances	1 198,36	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	271,61
Trésorerie	15,99	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 214,35	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	471,61
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 422,01	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	1 422,01

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

65000 - LA FIBRE 64

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		37 656,98	26 747,10	10 909,88	14 172,95
Autres immobilisations incorporelles		332 675,83	217 515,66	115 160,17	88 662,94
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		523 791,49	448 772,05	75 019,44	108 275,93
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		6 569,99		6 569,99	6 569,99
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		900 694,29	693 034,81	207 659,48	217 681,81

BILAN (en Euros)

65000 - LA FIBRE 64

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 164 291,69		1 164 291,69	799 501,80
Créances sur les redevables et comptes rattachés		18 148,10		18 148,10	420,16
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		15 919,00		15 919,00	29 278,17
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 198 358,79		1 198 358,79	829 200,13
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		15 990,05		15 990,05	143 202,35
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		15 990,05		15 990,05	143 202,35
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		2 115 043,13	693 034,81	1 422 008,32	1 190 084,29

BILAN (en Euros)

65000 - LA FIBRE 64

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-20 567,09	-20 567,09
RÉSERVES		78 336,17	78 336,17
REPORT A NOUVEAU		629 283,17	712 817,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		205 455,04	-83 534,01
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		57 888,48	57 888,48
TOTAL FONDS PROPRES (I)		950 395,77	744 940,73

BILAN (en Euros)

65000 - LA FIBRE 64

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		200 000,08	200 000,08
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		200 000,08	200 000,08
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		105 308,82	65 664,32
Dettes fiscales et sociales		2 142,00	9 890,29
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		164 161,65	169 588,87
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		271 612,47	245 143,48
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		471 612,55	445 143,56
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		1 422 008,32	1 190 084,29

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	26,17	75,00
Participations	767,18	655,88
Compensations, autres attributions et autres participations	0,10	23,83
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 173,25	1 103,48
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	315,79	113,81
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	2 282,49	1 972,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 092,11	949,98
Charges de personnel	829,04	790,09
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,74	1,04
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,55	81,72
Impôts et taxes	13,19	12,06
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	119,20	84,25
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 055,81	1 919,13

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	21,22	136,40
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	21,22	136,40
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	205,46	-83,53
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	205,46	-83,53

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65000 - LA FIBRE 64

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		26 166,31	75 000,00	-48833.69
Participations		767 177,42	655 884,05	111293.37
Compensations, autres attributions et autres participations		99,00	23 826,00	-23727.00
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 173 248,42	1 103 475,02	69773.40
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		315 794,81	113 814,02	201980.79
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		2 282 485,96	1 971 999,09	310486.87
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		1 092 106,31	949 976,70	142129.61
Charges de personnel		829 035,31	790 087,38	38947.93
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		606 295,78	575 870,20	30425.58
Dont charges sociales		222 739,53	214 217,18	8522.35
Indemnités des élus (et membres du CESR)		735,62	1 036,82	-301.20
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 546,73	81 724,93	-80178.20
Impôts et taxes		13 185,86	12 055,45	1130.41
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		119 202,09	84 247,56	34954.53
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 055 811,92	1 919 128,84	136683.08
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		21 219,00	136 404,26	-115185.26
Dont ménages			269,76	-269.76
Dont personnes morales de droit privé		1 188,00	118 711,00	-117523.00
Dont collectivités territoriales		2 500,00	10 000,00	-7500.00

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65000 - LA FIBRE 64

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics		17 531,00	7 423,50	10107.50
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		21 219,00	136 404,26	-115185.26
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		205 455,04	-83 534,01	288989.05
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		205 455,04	-83 534,01	288989.05

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

65000 - LA FIBRE 64

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	220 748,32	2 610 829,00	2 831 577,32
Titres de recette émis (b)	119 202,09	2 317 791,04	2 436 993,13
Réductions de titres (c)		0,27	0,27
Recettes nettes (d = b - c)	119 202,09	2 317 790,77	2 436 992,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	182 575,83	2 610 829,00	2 793 404,83
Mandats émis (f)	109 443,76	2 200 089,84	2 309 533,60
Annulations de mandats (g)	264,00	87 754,11	88 018,11
Dépenses nettes (h = f - g)	109 179,76	2 112 335,73	2 221 515,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 022,33	205 455,04	215 477,37
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	97 975,83		10 022,33		107 998,16
Fonctionnement	629 283,17		205 455,04		834 738,21
TOTAL I	727 259,00		215 477,37		942 736,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
65001-AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64					
Investissement	8 449 079,41		2 180 844,22		10 629 923,63
Fonctionnement	2 334 361,03		-827 329,70		1 507 031,33
Sous-Total	10 783 440,44		1 353 514,52		12 136 954,96
TOTAL III	10 783 440,44		1 353 514,52		12 136 954,96
TOTAL I + II + III	11 510 699,44		1 568 991,89		13 079 691,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 575,83		155 575,83
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00		8 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 000,00		19 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	182 575,83		182 575,83
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	182 575,83		182 575,83
TOTAL GENERAL		182 575,83		182 575,83

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	155 575,83	98 683,65		98 683,65	56 892,18
204	8 000,00	5 987,00	264,00	5 723,00	2 277,00
21	19 000,00	4 773,11		4 773,11	14 226,89
SOUS-TOTAL	182 575,83	109 443,76	264,00	109 179,76	73 396,07
TOTAL	182 575,83	109 443,76	264,00	109 179,76	73 396,07
TOTAL GENERAL	182 575,83	109 443,76	264,00	109 179,76	73 396,07

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 600,00	38 172,49	122 772,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	84 600,00	38 172,49	122 772,49
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 975,83		97 975,83
TOTAL GENERAL		182 575,83	38 172,49	220 748,32

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	122 772,49	119 202,09		119 202,09	3 570,40
TOTAL	122 772,49	119 202,09		119 202,09	3 570,40
001	97 975,83				97 975,83
TOTAL GENERAL	220 748,32	119 202,09		119 202,09	101 546,23

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 012 129,00	-38 172,49	973 956,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 450 000,00		1 450 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	64 100,00		64 100,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 526 229,00	-38 172,49	2 488 056,51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 600,00	38 172,49	122 772,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	84 600,00	38 172,49	122 772,49
TOTAL GENERAL		2 610 829,00		2 610 829,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	973 956,51	645 619,90	36 689,08	608 930,82	365 025,69
012	1 450 000,00	1 360 767,47	66,00	1 360 701,47	89 298,53
65	64 100,00	74 500,38	50 999,03	23 501,35	40 598,65
TOTAL	2 488 056,51	2 080 887,75	87 754,11	1 993 133,64	494 922,87
042	122 772,49	119 202,09		119 202,09	3 570,40
TOTAL	122 772,49	119 202,09		119 202,09	3 570,40
TOTAL GENERAL	2 610 829,00	2 200 089,84	87 754,11	2 112 335,73	498 493,27

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 208 200,00		1 208 200,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 578,83		760 578,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 767,00		12 767,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 981 545,83		1 981 545,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	629 283,17		629 283,17
TOTAL GENERAL		2 610 829,00		2 610 829,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		35 304,81		35 304,81	-35 304,81
70	1 208 200,00	1 173 248,42		1 173 248,42	34 951,58
74	760 578,83	793 442,73		793 442,73	-32 863,90
75	12 767,00	315 736,84	0,27	315 736,57	-302 969,57
77		58,24		58,24	-58,24
TOTAL	1 981 545,83	2 317 791,04	0,27	2 317 790,77	-336 244,94
002	629 283,17				629 283,17
TOTAL GENERAL	2 610 829,00	2 317 791,04	0,27	2 317 790,77	293 038,23

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	98 683,65		98 683,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 683,65		98 683,65
20421	Biens mobiliers, matériel et études	5 987,00	264,00	5 723,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	5 987,00	264,00	5 723,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 773,11		4 773,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 773,11		4 773,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	109 443,76	264,00	109 179,76
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	109 443,76	264,00	109 179,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	109 443,76	264,00	109 179,76

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
280421	Biens mobiliers, matériel et études	8 986,07		8 986,07
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	72 186,42		72 186,42
281788	Autres	56,97		56,97
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	297,84		297,84
281828	Autres matériels de transport	18 253,47		18 253,47
281838	Autre matériel informatique	16 889,62		16 889,62
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 156,50		1 156,50
28185	Matériel de téléphonie	1 375,20		1 375,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 202,09		119 202,09
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	119 202,09		119 202,09
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	119 202,09		119 202,09

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	30 000,00		30 000,00
60612	Énergie - Électricité	3 308,89		3 308,89
60622	Carburants	11 808,73		11 808,73
60624	Produits de traitement	158,00		158,00
60631	Fournitures d'entretien	70,40		70,40
60632	Fournitures de petit équipement	153,49		153,49
60636	Habillement et Vêtements de travail	51,25	51,25	
6064	Fournitures administratives	1 718,27	120,84	1 597,43
6078	Autres marchandises	6 822,96	2 315,48	4 507,48
611	Contrats de prestations de services	229 489,85	24 360,00	205 129,85
6132	Locations immobilières	81 364,44		81 364,44
61351	Matériel roulant	6 252,74		6 252,74
61358	Autres	786,00		786,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 671,36		25 671,36
61551	Matériel roulant	4 264,14		4 264,14
61558	Autres biens mobiliers	406,90		406,90
6156	Maintenance	62 594,22		62 594,22
6168	Autres	14 636,76		14 636,76
6182	Documentation générale et technique	1 321,99	26,54	1 295,45
6184	Versements à des organismes de formation	950,00		950,00
62268	Autres honoraires, conseils...	66 065,00		66 065,00
6228	Divers	7 665,00	960,00	6 705,00
6233	Foires et expositions	7 080,00		7 080,00
6234	Réceptions	172,49		172,49
6236	Catalogues et imprimés et publications	959,71	668,29	291,42
6238	Divers	10 319,48	7 944,00	2 375,48
6251	Voyages, déplacements et missions	23 916,32	120,00	23 796,32
6261	Frais d'affranchissement	1 691,61		1 691,61
6262	Frais de télécommunications	24 142,98	122,68	24 020,30
6281	Concours divers (cotisations...)	21 776,92		21 776,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	645 619,90	36 689,08	608 930,82
6218	Autre personnel extérieur	483 175,49		483 175,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	486,00		486,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	11 234,55		11 234,55
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 465,31		1 465,31
64111	Rémunération principale	228 999,55		228 999,55

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 868,92		2 868,92
64113	NBI	2 931,78		2 931,78
64118	Autres indemnités.	123 543,91		123 543,91
64131	Rémunérations	178 578,88	66,00	178 512,88
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	4 868,82		4 868,82
64138	Primes et autres indemnités	70 303,94		70 303,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	111 654,54		111 654,54
6453	Cotisations aux caisses de retraite	85 254,86		85 254,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 638,24		9 638,24
6455	Cotisations pour assurance du personnel	19 344,26		19 344,26
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	939,00		939,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 609,78		1 609,78
6478	Autres charges sociales diverses	9 163,00		9 163,00
6488	Autres	14 706,64		14 706,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 360 767,47	66,00	1 360 701,47
65312	Frais de mission et de déplacement	735,62		735,62
657348	Autres communes	2 500,00		2 500,00
657358	Autres groupements	6 620,00		6 620,00
657381	Autres établissements publics locaux	10 911,00		10 911,00
65748	Autres personnes de droit privé	52 187,03	50 999,03	1 188,00
65818	Autres	1 545,13		1 545,13
65888	Autres	1,60		1,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	74 500,38	50 999,03	23 501,35
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 080 887,75	87 754,11	1 993 133,64
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	119 202,09		119 202,09
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 202,09		119 202,09
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	119 202,09		119 202,09
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 200 089,84	87 754,11	2 112 335,73

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 440,66		20 440,66
6479	Remboursements sur autres charges sociales	14 864,15		14 864,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	35 304,81		35 304,81
706888	Autres	10 450,00		10 450,00
7078	Autres marchandises	5 076,74		5 076,74
70848	aux autres organismes	3 119,79		3 119,79
70871	par la collectivité de rattachement	1 154 601,89		1 154 601,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 173 248,42		1 173 248,42
744	FCTVA	6 166,31		6 166,31
7458	Autres	20 000,00		20 000,00
7473	Départements	487 958,43		487 958,43
74758	Autres groupements	279 218,99		279 218,99
7481	Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux	99,00		99,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	793 442,73		793 442,73
757368	Autres	15 535,00		15 535,00
7574	Subventions de fonctionnement des personnes, associations et autres organismes privés	282 700,00		282 700,00
75888	Autres	17 501,84	0,27	17 501,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	315 736,84	0,27	315 736,57
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	58,24		58,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	58,24		58,24
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 317 791,04	0,27	2 317 790,77
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 317 791,04	0,27	2 317 790,77

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		57 888,48						57 888,48		57 888,48
102	Sous Total compte 102		57 888,48						57 888,48		57 888,48
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		78 336,17						78 336,17		78 336,17
106	Sous Total compte 106		78 336,17						78 336,17		78 336,17
10	Sous Total compte 10		136 224,65						136 224,65		136 224,65
110	Report à nouveau (solde créditeur)		712 817,18	83 534,01				83 534,01	712 817,18		629 283,17
11	Sous Total compte 11		712 817,18	83 534,01				83 534,01	712 817,18		629 283,17
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	83 534,01			83 534,01			83 534,01	83 534,01		0,00
12	Sous Total compte 12	83 534,01			83 534,01			83 534,01	83 534,01		0,00
1313	Départements		59 674,69						59 674,69		59 674,69
131	Sous Total compte 131		59 674,69						59 674,69		59 674,69
13913	Départements	59 674,69						59 674,69		59 674,69	
1391	Sous Total compte 1391	59 674,69						59 674,69		59 674,69	
139	Sous Total compte 139	59 674,69						59 674,69		59 674,69	
13	Sous Total compte 13	59 674,69	59 674,69					59 674,69	59 674,69		0,00
16873	Départements		102 000,00						102 000,00		102 000,00
168758	Autres groupements		98 000,08						98 000,08		98 000,08
16875	Sous Total compte 16875		98 000,08						98 000,08		98 000,08
1687	Sous Total compte 1687		200 000,08						200 000,08		200 000,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
168	Sous Total compte 168		200 000,08						200 000,08		200 000,08
16	Sous Total compte 16		200 000,08						200 000,08		200 000,08
193	Autres neutralisations et régularisation	20 567,09						20 567,09		20 567,09	
19	Sous Total compte 19	20 567,09						20 567,09		20 567,09	
	Total classe 1	163 775,79	1 108 716,60	83 534,01	83 534,01			247 309,80	1 192 250,61	80 241,78	1 025 182,59
20421	Biens mobiliers, matériel et études	31 933,98				5 987,00	264,00	37 920,98	264,00	37 656,98	
2042	Sous Total compte 2042	31 933,98				5 987,00	264,00	37 920,98	264,00	37 656,98	
204	Sous Total compte 204	31 933,98				5 987,00	264,00	37 920,98	264,00	37 656,98	
2051	Concessions et droits similaires	233 992,18				98 683,65		332 675,83		332 675,83	
205	Sous Total compte 205	233 992,18				98 683,65		332 675,83		332 675,83	
20	Sous Total compte 20	265 926,16				104 670,65	264,00	370 596,81	264,00	370 332,81	
217838	Autre matériel informatique	302 149,07						302 149,07		302 149,07	
21783	Sous Total compte 21783	302 149,07						302 149,07		302 149,07	
21788	Autres	23 367,91						23 367,91		23 367,91	
2178	Sous Total compte 2178	325 516,98						325 516,98		325 516,98	
217	Sous Total compte 217	325 516,98						325 516,98		325 516,98	
2181	Installations générales, agencements et	2 978,40						2 978,40		2 978,40	
21828	Autres matériels de transport	91 267,35						91 267,35		91 267,35	
2182	Sous Total compte 2182	91 267,35						91 267,35		91 267,35	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21838	Autre matériel informatique	86 439,48						86 439,48		86 439,48	
2183	Sous Total compte 2183	86 439,48						86 439,48		86 439,48	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 065,77				4 773,11		14 838,88		14 838,88	
2184	Sous Total compte 2184	10 065,77				4 773,11		14 838,88		14 838,88	
2185	Matériel de téléphonie	2 750,40						2 750,40		2 750,40	
218	Sous Total compte 218	193 501,40				4 773,11		198 274,51		198 274,51	
21	Sous Total compte 21	519 018,38				4 773,11		523 791,49		523 791,49	
275	Dépôts et cautionnements versés	6 569,99						6 569,99		6 569,99	
27	Sous Total compte 27	6 569,99						6 569,99		6 569,99	
280421	Biens mobiliers, matériel et études		17 761,03				8 986,07	26 747,10			26 747,10
28042	Sous Total compte 28042		17 761,03				8 986,07	26 747,10			26 747,10
2804	Sous Total compte 2804		17 761,03				8 986,07	26 747,10			26 747,10
2805	Concessions et droits similaires, brevet		145 329,24				72 186,42	217 515,66			217 515,66
280	Sous Total compte 280		163 090,27				81 172,49	244 262,76			244 262,76
2817838	Autre matériel informatique		302 149,04					302 149,04			302 149,04
281783	Sous Total compte 281783		302 149,04					302 149,04			302 149,04
281788	Autres		23 083,04				56,97	23 140,01			23 140,01
28178	Sous Total compte 28178		325 232,08				56,97	325 289,05			325 289,05
2817	Sous Total compte 2817		325 232,08				56,97	325 289,05			325 289,05

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Installations générales, agencements et		297,84				297,84		595,68		595,68
281828	Autres matériels de transport		46 845,07				18 253,47		65 098,54		65 098,54
28182	Sous Total compte 28182		46 845,07				18 253,47		65 098,54		65 098,54
281838	Autre matériel informatique		35 420,05				16 889,62		52 309,67		52 309,67
28183	Sous Total compte 28183		35 420,05				16 889,62		52 309,67		52 309,67
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 912,90				1 156,50		3 069,40		3 069,40
28184	Sous Total compte 28184		1 912,90				1 156,50		3 069,40		3 069,40
28185	Matériel de téléphonie		1 034,51				1 375,20		2 409,71		2 409,71
2818	Sous Total compte 2818		85 510,37				37 972,63		123 483,00		123 483,00
281	Sous Total compte 281		410 742,45				38 029,60		448 772,05		448 772,05
28	Sous Total compte 28		573 832,72				119 202,09		693 034,81		693 034,81
	Total classe 2	791 514,53	573 832,72			109 443,76	119 466,09	900 958,29	693 298,81	900 694,29	693 034,81
4011	Fournisseurs		31 410,72	551 058,57	598 840,24			551 058,57	630 250,96		79 192,39
401	Sous Total compte 401		31 410,72	551 058,57	598 840,24			551 058,57	630 250,96		79 192,39
4041	Fournisseurs d'immobilisation			102 376,76	103 456,76			102 376,76	103 456,76		1 080,00
404	Sous Total compte 404			102 376,76	103 456,76			102 376,76	103 456,76		1 080,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		34 253,60	34 253,60	25 036,43			34 253,60	59 290,03		25 036,43
40	Sous Total compte 40		65 664,32	687 688,93	727 333,43			687 688,93	792 997,75		105 308,82
411	Redevables	420,16		18 632,32	3 886,48			19 052,48	3 886,48	15 166,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses			420,16	420,16			420,16	420,16		0,00
416	Sous Total compte 416			420,16	420,16			420,16	420,16		0,00
4181	Redevables - Produits non encore facturé			2 982,10				2 982,10		2 982,10	
418	Sous Total compte 418			2 982,10				2 982,10		2 982,10	
41	Sous Total compte 41	420,16		22 034,58	4 306,64			22 454,74	4 306,64	18 148,10	
421	Personnel - Rémunérations dues			474 283,04	474 283,04			474 283,04	474 283,04		0,00
42	Sous Total compte 42			474 283,04	474 283,04			474 283,04	474 283,04		0,00
431	Sécurité sociale			203 763,00	203 763,00			203 763,00	203 763,00		0,00
437	Autres organismes sociaux		9 882,29	152 391,73	142 509,44			152 391,73	152 391,73		0,00
43	Sous Total compte 43		9 882,29	356 154,73	346 272,44			356 154,73	356 154,73		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,01						0,01		0,01	
441	Sous Total compte 441	0,01						0,01		0,01	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			26 593,98	26 593,98			26 593,98	26 593,98		0,00
442	Sous Total compte 442			26 593,98	26 593,98			26 593,98	26 593,98		0,00
44312	Recettes - Amiable			99,00	99,00			99,00	99,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			99,00	99,00			99,00	99,00		0,00
44331	Dépenses		117 460,14	347 559,43	370 782,85			347 559,43	488 242,99		140 683,56
44332	Recettes - Amiable			487 958,43	481 388,43			487 958,43	481 388,43	6 570,00	
4433	Sous Total compte 4433		117 460,14	835 517,86	852 171,28			835 517,86	969 631,42		134 113,56

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341	Dépenses			2 500,00	2 500,00			2 500,00	2 500,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434			2 500,00	2 500,00			2 500,00	2 500,00		0,00
44351	Dépenses			6 620,00	6 620,00			6 620,00	6 620,00		0,00
44352	Recettes - Amiable			996 940,67	279 218,99			996 940,67	279 218,99	717 721,68	
4435	Sous Total compte 4435			1 003 560,67	285 838,99			1 003 560,67	285 838,99	717 721,68	
44381	Dépenses			123 303,64	123 303,64			123 303,64	123 303,64		0,00
44382	Recettes - Amiable	799 501,79		440 000,00	799 501,79			1 239 501,79	799 501,79	440 000,00	
4438	Sous Total compte 4438	799 501,79		563 303,64	922 805,43			1 362 805,43	922 805,43	440 000,00	
443	Sous Total compte 443	799 501,79	117 460,14	2 404 981,17	2 063 414,70			3 204 482,96	2 180 874,84	1 023 608,12	
44551	T.V.A. à décaisser		8,00	200,00	2 334,00			200,00	2 342,00		2 142,00
4455	Sous Total compte 4455		8,00	200,00	2 334,00			200,00	2 342,00		2 142,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			771,82	771,82			771,82	771,82		0,00
4456	Sous Total compte 4456			771,82	771,82			771,82	771,82		0,00
44571	T.V.A. collectée			3 106,28	3 106,28			3 106,28	3 106,28		0,00
4457	Sous Total compte 4457			3 106,28	3 106,28			3 106,28	3 106,28		0,00
445	Sous Total compte 445		8,00	4 078,10	6 212,10			4 078,10	6 220,10		2 142,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim			4 861,19	4 861,19			4 861,19	4 861,19		0,00
44	Sous Total compte 44	799 501,80	117 468,14	2 440 514,44	2 101 081,97			3 240 016,24	2 218 550,11	1 021 466,13	
46711	Autres comptes créditeurs		1 129,70	79 724,43	86 173,82			79 724,43	87 303,52		7 579,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671		1 129,70	79 724,43	86 173,82			79 724,43	87 303,52		7 579,09
46721	Débiteurs divers - Amiable	29 278,17		39 628,45	52 987,62			68 906,62	52 987,62	15 919,00	
4672	Sous Total compte 4672	29 278,17		39 628,45	52 987,62			68 906,62	52 987,62	15 919,00	
467	Sous Total compte 467	29 278,17	1 129,70	119 352,88	139 161,44			148 631,05	140 291,14	8 339,91	
4686	Charges à payer		50 999,03	50 999,03	15 899,00			50 999,03	66 898,03		15 899,00
468	Sous Total compte 468		50 999,03	50 999,03	15 899,00			50 999,03	66 898,03		15 899,00
46	Sous Total compte 46	29 278,17	52 128,73	170 351,91	155 060,44			199 630,08	207 189,17		7 559,09
47138	Autres			340 184,78	340 184,78			340 184,78	340 184,78		0,00
4713	Sous Total compte 4713			340 184,78	340 184,78			340 184,78	340 184,78		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
47141	Sous Total compte 47141			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
4714	Sous Total compte 4714			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
471	Sous Total compte 471			340 185,32	340 185,32			340 185,32	340 185,32		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
472	Sous Total compte 472			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,88	0,88			0,88	0,88		0,00
478	Sous Total compte 478			0,88	0,88			0,88	0,88		0,00
47	Sous Total compte 47			340 186,47	340 186,47			340 186,47	340 186,47		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	829 200,13	245 143,48	4 491 214,10	4 148 524,43			5 320 414,23	4 393 667,91	1 198 358,79	271 612,47
515	Compte au Trésor	135 816,50		1 933 541,44	2 059 040,92			2 069 357,94	2 059 040,92	10 317,02	
51	Sous Total compte 51	135 816,50		1 933 541,44	2 059 040,92			2 069 357,94	2 059 040,92	10 317,02	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	7 385,85		4 783,95	6 496,77			12 169,80	6 496,77	5 673,03	
541	Sous Total compte 541	7 385,85		4 783,95	6 496,77			12 169,80	6 496,77	5 673,03	
54	Sous Total compte 54	7 385,85		4 783,95	6 496,77			12 169,80	6 496,77	5 673,03	
580	Opérations d'ordre budgétaires			119 202,09	119 202,09			119 202,09	119 202,09		0,00
588	Autres virements internes			0,27	0,27			0,27	0,27		0,00
58	Sous Total compte 58			119 202,36	119 202,36			119 202,36	119 202,36		0,00
	Total classe 5	143 202,35		2 057 527,75	2 184 740,05			2 200 730,10	2 184 740,05	15 990,05	
6042	Achats de prestations de services (autre					30 000,00		30 000,00		30 000,00	
604	Sous Total compte 604					30 000,00		30 000,00		30 000,00	
60612	Énergie - Électricité					3 308,89		3 308,89		3 308,89	
6061	Sous Total compte 6061					3 308,89		3 308,89		3 308,89	
60622	Carburants					11 808,73		11 808,73		11 808,73	
60624	Produits de traitement					158,00		158,00		158,00	
6062	Sous Total compte 6062					11 966,73		11 966,73		11 966,73	
60631	Fournitures d'entretien					70,40		70,40		70,40	
60632	Fournitures de petit équipement					153,49		153,49		153,49	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Habillement et Vêtements de travail					51,25	51,25	51,25	51,25		0,00
6063	Sous Total compte 6063					275,14	51,25	275,14	51,25	223,89	
6064	Fournitures administratives					1 718,27	120,84	1 718,27	120,84	1 597,43	
606	Sous Total compte 606					17 269,03	172,09	17 269,03	172,09	17 096,94	
6078	Autres marchandises					6 822,96	2 315,48	6 822,96	2 315,48	4 507,48	
607	Sous Total compte 607					6 822,96	2 315,48	6 822,96	2 315,48	4 507,48	
60	Sous Total compte 60					54 091,99	2 487,57	54 091,99	2 487,57	51 604,42	
611	Contrats de prestations de services					229 489,85	24 360,00	229 489,85	24 360,00	205 129,85	
6132	Locations immobilières					81 364,44		81 364,44		81 364,44	
61351	Matériel roulant					6 252,74		6 252,74		6 252,74	
61358	Autres					786,00		786,00		786,00	
6135	Sous Total compte 6135					7 038,74		7 038,74		7 038,74	
613	Sous Total compte 613					88 403,18		88 403,18		88 403,18	
614	Charges locatives et de copropriété					25 671,36		25 671,36		25 671,36	
61551	Matériel roulant					4 264,14		4 264,14		4 264,14	
61558	Autres biens mobiliers					406,90		406,90		406,90	
6155	Sous Total compte 6155					4 671,04		4 671,04		4 671,04	
6156	Maintenance					62 594,22		62 594,22		62 594,22	
615	Sous Total compte 615					67 265,26		67 265,26		67 265,26	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6168	Autres					14 636,76		14 636,76		14 636,76	
616	Sous Total compte 616					14 636,76		14 636,76		14 636,76	
6182	Documentation générale et technique					1 321,99	26,54	1 321,99	26,54	1 295,45	
6184	Versements à des organismes de formation					950,00		950,00		950,00	
618	Sous Total compte 618					2 271,99	26,54	2 271,99	26,54	2 245,45	
61	Sous Total compte 61					427 738,40	24 386,54	427 738,40	24 386,54	403 351,86	
6218	Autre personnel extérieur					483 175,49		483 175,49		483 175,49	
621	Sous Total compte 621					483 175,49		483 175,49		483 175,49	
62268	Autres honoraires, conseils...					66 065,00		66 065,00		66 065,00	
6226	Sous Total compte 6226					66 065,00		66 065,00		66 065,00	
6228	Divers					7 665,00	960,00	7 665,00	960,00	6 705,00	
622	Sous Total compte 622					73 730,00	960,00	73 730,00	960,00	72 770,00	
6233	Foires et expositions					7 080,00		7 080,00		7 080,00	
6234	Réceptions					172,49		172,49		172,49	
6236	Catalogues et imprimés et publications					959,71	668,29	959,71	668,29	291,42	
6238	Divers					10 319,48	7 944,00	10 319,48	7 944,00	2 375,48	
623	Sous Total compte 623					18 531,68	8 612,29	18 531,68	8 612,29	9 919,39	
6251	Voyages, déplacements et missions					23 916,32	120,00	23 916,32	120,00	23 796,32	
625	Sous Total compte 625					23 916,32	120,00	23 916,32	120,00	23 796,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					1 691,61		1 691,61		1 691,61	
6262	Frais de télécommunication					24 142,98	122,68	24 142,98	122,68	24 020,30	
626	Sous Total compte 626					25 834,59	122,68	25 834,59	122,68	25 711,91	
6281	Concours divers (cotisations...)					21 776,92		21 776,92		21 776,92	
628	Sous Total compte 628					21 776,92		21 776,92		21 776,92	
62	Sous Total compte 62					646 965,00	9 814,97	646 965,00	9 814,97	637 150,03	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					486,00		486,00		486,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					11 234,55		11 234,55		11 234,55	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					1 465,31		1 465,31		1 465,31	
633	Sous Total compte 633					13 185,86		13 185,86		13 185,86	
63	Sous Total compte 63					13 185,86		13 185,86		13 185,86	
64111	Rémunération principale					228 999,55		228 999,55		228 999,55	
64112	Supplément familial de traitement et ind					2 868,92		2 868,92		2 868,92	
64113	NBI					2 931,78		2 931,78		2 931,78	
64118	Autres indemnités.					123 543,91		123 543,91		123 543,91	
6411	Sous Total compte 6411					358 344,16		358 344,16		358 344,16	
64131	Rémunérations					178 578,88	66,00	178 578,88	66,00	178 512,88	
64132	Supplément familial de traitement et ind					4 868,82		4 868,82		4 868,82	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Primes et autres indemnités					70 303,94		70 303,94		70 303,94	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413					253 751,64	66,00	253 751,64	66,00	253 685,64	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						20 440,66		20 440,66		20 440,66
641	Sous Total compte 641					612 095,80	20 506,66	612 095,80	20 506,66	591 589,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					111 654,54		111 654,54		111 654,54	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					85 254,86		85 254,86		85 254,86	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					9 638,24		9 638,24		9 638,24	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					19 344,26		19 344,26		19 344,26	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					939,00		939,00		939,00	
645	Sous Total compte 645					226 830,90		226 830,90		226 830,90	
6475	Médecine du travail, pharmacie					1 609,78		1 609,78		1 609,78	
6478	Autres charges sociales diverses					9 163,00		9 163,00		9 163,00	
6479	Remboursements sur autres charges social						14 864,15		14 864,15		14 864,15
647	Sous Total compte 647					10 772,78	14 864,15	10 772,78	14 864,15		4 091,37
6488	Autres					14 706,64		14 706,64		14 706,64	
648	Sous Total compte 648					14 706,64		14 706,64		14 706,64	
64	Sous Total compte 64					864 406,12	35 370,81	864 406,12	35 370,81	829 035,31	
65312	Frais de mission et de déplacement					735,62		735,62		735,62	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6531	Sous Total compte 6531					735,62		735,62		735,62	
653	Sous Total compte 653					735,62		735,62		735,62	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657348	Autres communes					2 500,00		2 500,00		2 500,00	
65734	Sous Total compte 65734					2 500,00		2 500,00		2 500,00	
657358	Autres groupements					6 620,00		6 620,00		6 620,00	
65735	Sous Total compte 65735					6 620,00		6 620,00		6 620,00	
657381	Autres établissements publics locaux					10 911,00		10 911,00		10 911,00	
65738	Sous Total compte 65738					10 911,00		10 911,00		10 911,00	
6573	Sous Total compte 6573					20 031,00		20 031,00		20 031,00	
65748	Autres personnes de droit privé					52 187,03	50 999,03	52 187,03	50 999,03	1 188,00	
6574	Sous Total compte 6574					52 187,03	50 999,03	52 187,03	50 999,03	1 188,00	
657	Sous Total compte 657					72 218,03	50 999,03	72 218,03	50 999,03	21 219,00	
65818	Autres					1 545,13		1 545,13		1 545,13	
6581	Sous Total compte 6581					1 545,13		1 545,13		1 545,13	
65888	Autres					1,60		1,60		1,60	
6588	Sous Total compte 6588					1,60		1,60		1,60	
658	Sous Total compte 658					1 546,73		1 546,73		1 546,73	
65	Sous Total compte 65					74 500,38	50 999,03	74 500,38	50 999,03	23 501,35	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					119 202,09		119 202,09		119 202,09	
681	Sous Total compte 681					119 202,09		119 202,09		119 202,09	
68	Sous Total compte 68					119 202,09		119 202,09		119 202,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					2 200 089,84	123 058,92	2 200 089,84	123 058,92	2 112 335,73	35 304,81
706888	Autres						10 450,00		10 450,00		10 450,00
70688	Sous Total compte 70688						10 450,00		10 450,00		10 450,00
7068	Sous Total compte 7068						10 450,00		10 450,00		10 450,00
706	Sous Total compte 706						10 450,00		10 450,00		10 450,00
7078	Autres marchandises						5 076,74		5 076,74		5 076,74
707	Sous Total compte 707						5 076,74		5 076,74		5 076,74
70848	aux autres organismes						3 119,79		3 119,79		3 119,79
7084	Sous Total compte 7084						3 119,79		3 119,79		3 119,79
70871	par la collectivité de rattachement						1 154 601,89		1 154 601,89		1 154 601,89
7087	Sous Total compte 7087						1 154 601,89		1 154 601,89		1 154 601,89
708	Sous Total compte 708						1 157 721,68		1 157 721,68		1 157 721,68
70	Sous Total compte 70						1 173 248,42		1 173 248,42		1 173 248,42
744	FCTVA						6 166,31		6 166,31		6 166,31
7458	Autres						20 000,00		20 000,00		20 000,00
745	Sous Total compte 745						20 000,00		20 000,00		20 000,00
7473	Départements						487 958,43		487 958,43		487 958,43
74758	Autres groupements						279 218,99		279 218,99		279 218,99
7475	Sous Total compte 7475						279 218,99		279 218,99		279 218,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747						767 177,42		767 177,42		767 177,42
7481	Attributions sur le versement représenta						99,00		99,00		99,00
748	Sous Total compte 748						99,00		99,00		99,00
74	Sous Total compte 74						793 442,73		793 442,73		793 442,73
757368	Autres						15 535,00		15 535,00		15 535,00
75736	Sous Total compte 75736						15 535,00		15 535,00		15 535,00
7573	Sous Total compte 7573						15 535,00		15 535,00		15 535,00
7574	Subventions de fonctionnement des person						282 700,00		282 700,00		282 700,00
757	Sous Total compte 757						298 235,00		298 235,00		298 235,00
75888	Autres					0,27	17 501,84	0,27	17 501,84		17 501,57
7588	Sous Total compte 7588					0,27	17 501,84	0,27	17 501,84		17 501,57
758	Sous Total compte 758					0,27	17 501,84	0,27	17 501,84		17 501,57
75	Sous Total compte 75					0,27	315 736,84	0,27	315 736,84		315 736,57
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						58,24		58,24		58,24
77	Sous Total compte 77						58,24		58,24		58,24
	Total classe 7					0,27	2 282 486,23	0,27	2 282 486,23		2 282 485,96
	Total général	1 927 692,80	1 927 692,80	6 632 275,86	6 416 798,49	2 309 533,87	2 525 011,24	10 869 502,53	10 869 502,53	4 307 620,64	4 307 620,64



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - LA FIBRE 64

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Page des signatures

65000 - LA FIBRE 64

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CORTES Marie-Lyse (1017755771-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 28/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LA FIBRE 64** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MOISSET Nathalie (1018129420-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A PYRENEES-ATLANTIQUES, le 29/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **27/03/2024** par l'organe délibérant.

PATRIARCHE NICOLAS (npatriarche2-xt), Président du Syndicat Mixte

A PAU CEDEX, le 03/04/2024

AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64 BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Nathalie MOISSET

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 23/02/2024

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	35
	1 Balance des comptes	Etat III-1 36
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 48
4EME PARTIE	: Page des signatures	49

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	8,97	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	40,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	124,02	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	2 334,36
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-827,33
Autres immobilisations corporelles	0,77	Subventions transférables	8 700,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	124,79	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	2 455,76	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	458,14
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 589,52	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	10 705,17
Créances	1 643,29	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	4 021,31
Disponibilités	11 962,52	Fournisseurs ⁽²⁾	314,25
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 154,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 605,81	Total dettes à court terme	1 468,85
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	5 490,16
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	16 195,33	TOTAL PASSIF	16 195,33

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	8 000,00	3 200,00	4 800,00	6 400,00
	Conces, brev, licences, marques, procéd	11 298,50	7 123,90	4 174,60	6 434,30
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	18 140,72	1 518,06	16 622,66	17 677,70
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 764,92	995,08	769,84	1 122,83
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	39 204,14	12 837,04	26 367,10	31 634,83	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	39 204,14	12 837,04	26 367,10	31 634,83
	Instal, mat et outil tech mise à dispo	1 153 485,92	1 046 089,35	107 396,57	160 929,26
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	2 455 760,00		2 455 760,00	2 455 760,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	3 648 450,06	1 058 926,39	2 589 523,67	2 648 324,09	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	920 138,01		920 138,01	217 104,25
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	721 852,00		721 852,00	120 773,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	25 919 050,00	25 917 750,00	1 300,00	-2 092 864,13
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	11 962 516,42		11 962 516,42	13 680 364,47
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	39 523 556,43	25 917 750,00	13 605 806,43	11 925 377,59	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Exercice 2023

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	43 172 006,49	26 976 676,39	16 195 330,10	14 573 701,68

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire	458 138,86	458 138,86
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	40 000,00	40 000,00
	Report à nouveau	2 334 361,03	2 711 584,40
	Résultat de l'exercice	-827 329,70	-377 223,37
	Subventions d'investissement	8 700 000,00	8 719 090,00
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	10 705 170,19	11 551 589,89	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières	4 021 308,44	1 880 174,64
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	314 249,58	342 435,36
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	1 154 601,89	799 501,79
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	5 490 159,91	3 022 111,79	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



BILAN (en Euros)

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	16 195 330,10	14 573 701,68



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1,63	8,50
Produits des services	85,80	90,13
Autres produits	5 238,08	1 831,05
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 325,50	1 929,68
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	1 746,22	2 119,05
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 623,91	8 112,18
Autres charges	60,55	56,96
Charges courantes non financières	4 430,68	10 288,19
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	894,83	-8 358,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	894,83	-8 358,50
Produits exceptionnels	15 296,55	11 804,62
Charges exceptionnelles	17 018,71	3 823,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 722,16	7 981,28
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-827,33	-377,22

COMPTE DE RESULTAT 2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	7 822,44	7 371,60
Divers	77 976,35	82 757,85
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	1 625,00	8 500,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	5 238 078,09	1 831 053,90
TOTAL I	5 325 501,88	1 929 683,35
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 746 215,74	2 119 054,79
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	58 800,42	57 176,88
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant	2 565 110,00	8 055 000,00
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	60 549,93	56 956,34
TOTAL II	4 430 676,09	10 288 188,01
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	894 825,79	-8 358 504,66
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	894 825,79	-8 358 504,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	15 277 463,33	11 785 527,29
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	19 090,00	19 090,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	15 296 553,33	11 804 617,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		500,00
Autres opérations de gestion	17 018 708,82	3 785 600,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		37 236,00
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	17 018 708,82	3 823 336,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT 2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 722 155,49	7 981 281,29
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	20 622 055,21	13 734 300,64
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	21 449 384,91	14 111 524,01
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-827 329,70	-377 223,37

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

S²LO

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 383 349,06	23 083 579,36	46 466 928,42
Titres de recette émis (b)	2 199 934,22	23 954 607,39	26 154 541,61
Réductions de titres (c)		3 332 552,18	3 332 552,18
Recettes nettes (d = b - c)	2 199 934,22	20 622 055,21	22 821 989,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 383 349,06	23 083 579,36	46 466 928,42
Mandats émis (f)	19 090,00	21 715 297,59	21 734 387,59
Annulations de mandats (g)		265 912,68	265 912,68
Depenses nettes (h = f - g)	19 090,00	21 449 384,91	21 468 474,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 180 844,22		1 353 514,52
(h - d) Déficit		827 329,70	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64					
Investissement	8 449 079,41		2 180 844,22		10 629 923,63
Fonctionnement	2 334 361,03		-827 329,70		1 507 031,33
Sous-Total	10 783 440,44		1 353 514,52		12 136 954,96
TOTAL III	10 783 440,44		1 353 514,52		12 136 954,96
TOTAL I + II + III	10 783 440,44		1 353 514,52		12 136 954,96

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	171 733,88		171 733,88				171 733,88
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	23 192 525,18		23 192 525,18				23 192 525,18
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	23 364 259,06		23 364 259,06				23 364 259,06
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 364 259,06		23 364 259,06				23 364 259,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 090,00		19 090,00	19 090,00		19 090,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 090,00		19 090,00	19 090,00		19 090,00	
TOTAL GENERAL		23 383 349,06		23 383 349,06	19 090,00		19 090,00	23 364 259,06

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 050 254,00		12 050 254,00				12 050 254,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 140 491,65		2 140 491,65	2 141 133,80		2 141 133,80	-642,15
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 190 745,65		14 190 745,65	2 141 133,80		2 141 133,80	12 049 611,85
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 190 745,65		14 190 745,65	2 141 133,80		2 141 133,80	12 049 611,85
021	Virement de la section d'exploitation	673 524,00		673 524,00				673 524,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00		70 000,00	58 800,42		58 800,42	11 199,58
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	743 524,00		743 524,00	58 800,42		58 800,42	684 723,58
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 449 079,41		8 449 079,41				8 449 079,41
TOTAL GENERAL		23 383 349,06		23 383 349,06	2 199 934,22		2 199 934,22	21 183 414,84

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 089 319,03	-6 782,49	2 082 536,54	1 416 626,85	265 912,68	1 150 714,17	931 822,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	605 000,00		605 000,00	595 501,57		595 501,57	9 498,43
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 700,00		60 700,00	60 549,93		60 549,93	150,07
66	CHARGES FINANCIÈRES	8 000,00		8 000,00				8 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		17 018 708,82	17 018 708,82	17 018 708,82		17 018 708,82	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	706 400,00	1 858 710,00	2 565 110,00	2 565 110,00		2 565 110,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 469 419,03	18 870 636,33	22 340 055,36	21 656 497,17	265 912,68	21 390 584,49	949 470,87
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	673 524,00		673 524,00				673 524,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00		70 000,00	58 800,42		58 800,42	11 199,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	743 524,00		743 524,00	58 800,42		58 800,42	684 723,58
TOTAL GENERAL		4 212 943,03	18 870 636,33	23 083 579,36	21 715 297,59	265 912,68	21 449 384,91	1 634 194,45

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

65001 - AMENAGEMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	73 750,00	9 704,15	83 454,15	85 798,79		85 798,79	-2 344,64
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 500,00		6 500,00	1 625,00		1 625,00	4 875,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 779 242,00	3 584 552,18	5 363 794,18	8 570 630,27	3 332 552,18	5 238 078,09	125 716,09
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 276 380,00	15 276 380,00	15 277 463,33		15 277 463,33	-1 083,33
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 859 492,00	18 870 636,33	20 730 128,33	23 935 517,39	3 332 552,18	20 602 965,21	127 163,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 090,00		19 090,00	19 090,00		19 090,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 090,00		19 090,00	19 090,00		19 090,00	
002	Résultat d'exploitation reporté	2 334 361,03		2 334 361,03				2 334 361,03
TOTAL GENERAL		4 212 943,03	18 870 636,33	23 083 579,36	23 954 607,39	3 332 552,18	20 622 055,21	2 461 524,15

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13917	Budget communautaire et Fonds structurels	19 090,00		19 090,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 090,00		19 090,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 090,00		19 090,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 090,00		19 090,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

S²LO

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1687	Autres dettes	2 141 133,80		2 141 133,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 141 133,80		2 141 133,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 141 133,80		2 141 133,80
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 141 133,80		2 141 133,80
28031	Frais d'études	1 600,00		1 600,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	2 259,70		2 259,70
28151	Installations complexes spécialisées	1 055,04		1 055,04
28175	Installations, matériel et outillage techniques	53 532,69		53 532,69
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	352,99		352,99
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 800,42		58 800,42
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	58 800,42		58 800,42
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 199 934,22		2 199 934,22

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	118 318,99	40 000,00	78 318,99
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	164,00		164,00
611	Sous-traitance générale	252 112,81	39 159,35	212 953,46
6132	Locations immobilières	224 716,34	1 888,33	222 828,01
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	657,39		657,39
6156	Maintenance	5 900,00		5 900,00
6226	Honoraires	218 085,00	184 865,00	33 220,00
6262	Frais de télécommunications	37 572,00		37 572,00
62871	à la collectivité de rattachement	559 100,32		559 100,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 416 626,85	265 912,68	1 150 714,17
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	595 501,57		595 501,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	595 501,57		595 501,57
6518	Autres	1 440,00		1 440,00
658	Charges diverses de gestion courante	59 109,93		59 109,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 549,93		60 549,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	17 018 708,82		17 018 708,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 018 708,82		17 018 708,82
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 565 110,00		2 565 110,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 565 110,00		2 565 110,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	21 656 497,17	265 912,68	21 390 584,49
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	58 800,42		58 800,42
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 800,42		58 800,42
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	58 800,42		58 800,42
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 715 297,59	265 912,68	21 449 384,91

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	7 822,44		7 822,44
7083	Locations diverses	77 976,35		77 976,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	85 798,79		85 798,79
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 625,00		1 625,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 625,00		1 625,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	8 106 313,16	3 332 552,18	4 773 760,98
7588	Autres	464 317,11		464 317,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 570 630,27	3 332 552,18	5 238 078,09
7711	Dédits et pénalités perçus	15 276 380,00		15 276 380,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 083,33		1 083,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 277 463,33		15 277 463,33
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 935 517,39	3 332 552,18	20 602 965,21
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	19 090,00		19 090,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 090,00		19 090,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 090,00		19 090,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 954 607,39	3 332 552,18	20 622 055,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		458 138,86						458 138,86		458 138,86
102	Sous Total compte 102		458 138,86						458 138,86		458 138,86
1068	Autres réserves		40 000,00						40 000,00		40 000,00
106	Sous Total compte 106		40 000,00						40 000,00		40 000,00
10	Sous Total compte 10		498 138,86						498 138,86		498 138,86
110	Report à nouveau (solde créditeur)		2 711 584,40	377 223,37				377 223,37	2 711 584,40		2 334 361,03
11	Sous Total compte 11		2 711 584,40	377 223,37				377 223,37	2 711 584,40		2 334 361,03
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)	377 223,37			377 223,37			377 223,37	377 223,37		0,00
12	Sous Total compte 12	377 223,37			377 223,37			377 223,37	377 223,37		0,00
1312	Régions		8 700 000,00						8 700 000,00		8 700 000,00
1317	Budget communautaire et fonds structurel		76 360,00						76 360,00		76 360,00
131	Sous Total compte 131		8 776 360,00						8 776 360,00		8 776 360,00
13917	Budget communautaire et Fonds structurel	57 270,00				19 090,00		76 360,00		76 360,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	57 270,00				19 090,00		76 360,00		76 360,00	
139	Sous Total compte 139	57 270,00				19 090,00		76 360,00		76 360,00	
13	Sous Total compte 13	57 270,00	8 776 360,00			19 090,00		76 360,00	8 776 360,00		8 700 000,00
1687	Autres dettes		1 880 174,64				2 141 133,80		4 021 308,44		4 021 308,44
168	Sous Total compte 168		1 880 174,64				2 141 133,80		4 021 308,44		4 021 308,44
16	Sous Total compte 16		1 880 174,64				2 141 133,80		4 021 308,44		4 021 308,44
	Total classe 1	434 493,37	13 866 257,90	377 223,37	377 223,37	19 090,00	2 141 133,80	830 806,74	16 384 615,07	76 360,00	15 630 168,33
2031	Frais d'études	8 000,00						8 000,00		8 000,00	
203	Sous Total compte 203	8 000,00						8 000,00		8 000,00	
2051	Concessions et droits assimilés	11 298,50						11 298,50		11 298,50	
205	Sous Total compte 205	11 298,50						11 298,50		11 298,50	
20	Sous Total compte 20	19 298,50						19 298,50		19 298,50	
2151	Installations complexes spécialisées	18 140,72						18 140,72		18 140,72	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	18 140,72						18 140,72		18 140,72	
21753	Installations à caractère spécifique	1 153 485,92						1 153 485,92		1 153 485,92	
2175	Sous Total compte 2175	1 153 485,92						1 153 485,92		1 153 485,92	
217	Sous Total compte 217	1 153 485,92						1 153 485,92		1 153 485,92	
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 764,92						1 764,92		1 764,92	
218	Sous Total compte 218	1 764,92						1 764,92		1 764,92	
21	Sous Total compte 21	1 173 391,56						1 173 391,56		1 173 391,56	
2764	Créances sur des particuliers et autres	2 455 760,00						2 455 760,00		2 455 760,00	
276	Sous Total compte 276	2 455 760,00						2 455 760,00		2 455 760,00	
27	Sous Total compte 27	2 455 760,00						2 455 760,00		2 455 760,00	
28031	Frais d'études		1 600,00				1 600,00		3 200,00		3 200,00
2803	Sous Total compte 2803		1 600,00				1 600,00		3 200,00		3 200,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet		4 864,20				2 259,70		7 123,90		7 123,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280	Sous Total compte 280		6 464,20				3 859,70		10 323,90		10 323,90
28151	Installations complexes spécialisées		463,02				1 055,04		1 518,06		1 518,06
2815	Sous Total compte 2815		463,02				1 055,04		1 518,06		1 518,06
28175	Installations, matériel et outillage tec		992 556,66				53 532,69		1 046 089,35		1 046 089,35
2817	Sous Total compte 2817		992 556,66				53 532,69		1 046 089,35		1 046 089,35
28183	Matériel de bureau et matériel informati		642,09				352,99		995,08		995,08
2818	Sous Total compte 2818		642,09				352,99		995,08		995,08
281	Sous Total compte 281		993 661,77				54 940,72		1 048 602,49		1 048 602,49
28	Sous Total compte 28		1 000 125,97				58 800,42		1 058 926,39		1 058 926,39
	Total classe 2	3 648 450,06	1 000 125,97				58 800,42		3 648 450,06	1 058 926,39	3 648 450,06
4011	Fournisseurs		83 027,36	738 540,11	807 677,33			738 540,11	890 704,69		152 164,58
401	Sous Total compte 401		83 027,36	738 540,11	807 677,33			738 540,11	890 704,69		152 164,58
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		259 408,00	259 408,00	162 085,00			259 408,00	421 493,00		162 085,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		342 435,36	997 948,11	969 762,33			997 948,11	1 312 197,69		314 249,58
411	Clients	215 389,90		9 399 217,91	8 733 960,15			9 614 607,81	8 733 960,15	880 647,66	
4161	Créances douteuses	1 714,35		1 918 615,32	1 880 839,32			1 920 329,67	1 880 839,32	39 490,35	
416	Sous Total compte 416	1 714,35		1 918 615,32	1 880 839,32			1 920 329,67	1 880 839,32	39 490,35	
41	Sous Total compte 41	217 104,25		11 317 833,23	10 614 799,47			11 534 937,48	10 614 799,47	920 138,01	
4411	État et autres collectivités publiques -			600,00	600,00			600,00	600,00		0,00
4416	État et autres collectivités publiques -			600,00	600,00			600,00	600,00		0,00
441	Sous Total compte 441			1 200,00	1 200,00			1 200,00	1 200,00		0,00
4431	Dépenses		799 501,79	799 501,79	1 154 601,89			799 501,79	1 954 103,68		1 154 601,89
4432	Recettes - Amiable			2 141 133,80	2 141 133,80			2 141 133,80	2 141 133,80		0,00
4436	Recettes - Contentieux			72 562,66	72 562,66			72 562,66	72 562,66		0,00
443	Sous Total compte 443		799 501,79	3 013 198,25	3 368 298,35			3 013 198,25	4 167 800,14		1 154 601,89
4452	TVA intracommunautaire			3 840,00	3 840,00			3 840,00	3 840,00		0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

S²LO**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44551	TVA à décaisser			675 226,00	675 226,00			675 226,00	675 226,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			675 226,00	675 226,00			675 226,00	675 226,00		0,00
44566	TVA sur autres biens et services			116 973,84	116 973,84			116 973,84	116 973,84		0,00
44567	Crédit de TVA à reporter	20 773,00		790 144,00	755 575,00			810 917,00	755 575,00	55 342,00	
4456	Sous Total compte 4456	20 773,00		907 117,84	872 548,84			927 890,84	872 548,84	55 342,00	
44571	TVA collectée			756 651,29	756 651,29			756 651,29	756 651,29		0,00
4457	Sous Total compte 4457			756 651,29	756 651,29			756 651,29	756 651,29		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	100 000,00		666 510,00	100 000,00			766 510,00	100 000,00	666 510,00	
4458	Sous Total compte 4458	100 000,00		666 510,00	100 000,00			766 510,00	100 000,00	666 510,00	
445	Sous Total compte 445	120 773,00		3 009 345,13	2 408 266,13			3 130 118,13	2 408 266,13	721 852,00	
44	Sous Total compte 44	120 773,00	799 501,79	6 023 743,38	5 777 764,48			6 144 516,38	6 577 266,27		432 749,89
46711	Autres comptes créditeurs			59 109,93	59 109,93			59 109,93	59 109,93		0,00
4671	Sous Total compte 4671			59 109,93	59 109,93			59 109,93	59 109,93		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable	21 259 775,87		15 283 562,00	10 624 287,87			36 543 337,87	10 624 287,87	25 919 050,00	
4672	Sous Total compte 4672	21 259 775,87		15 283 562,00	10 624 287,87			36 543 337,87	10 624 287,87	25 919 050,00	
467	Sous Total compte 467	21 259 775,87		15 342 671,93	10 683 397,80			36 602 447,80	10 683 397,80	25 919 050,00	
46	Sous Total compte 46	21 259 775,87		15 342 671,93	10 683 397,80			36 602 447,80	10 683 397,80	25 919 050,00	
4713	Recettes perçues avant émission des titr			9 479,82	9 479,82			9 479,82	9 479,82		0,00
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale			5 954 454,96	5 954 454,96			5 954 454,96	5 954 454,96		0,00
47141	Sous Total compte 47141			5 954 454,96	5 954 454,96			5 954 454,96	5 954 454,96		0,00
4714	Sous Total compte 4714			5 954 454,96	5 954 454,96			5 954 454,96	5 954 454,96		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			3 855 558,72	3 855 558,72			3 855 558,72	3 855 558,72		0,00
471	Sous Total compte 471			9 819 493,50	9 819 493,50			9 819 493,50	9 819 493,50		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			3 859 398,72	3 859 398,72			3 859 398,72	3 859 398,72		0,00
472	Sous Total compte 472			3 859 398,72	3 859 398,72			3 859 398,72	3 859 398,72		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,05	1,05			1,05	1,05		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478			1,05	1,05			1,05	1,05		0,00
47	Sous Total compte 47			13 678 893,27	13 678 893,27			13 678 893,27	13 678 893,27		0,00
496	Dépréciations des comptes de débiteurs d		23 352 640,00		2 565 110,00				25 917 750,00		25 917 750,00
49	Sous Total compte 49		23 352 640,00		2 565 110,00				25 917 750,00		25 917 750,00
	Total classe 4	21 597 653,12	24 494 577,15	47 361 089,92	44 289 727,35			68 958 743,04	68 784 304,50	27 561 040,01	27 386 601,47
515	Compte au trésor	13 680 364,47		4 404 868,88	6 122 716,93			18 085 233,35	6 122 716,93	11 962 516,42	
51	Sous Total compte 51	13 680 364,47		4 404 868,88	6 122 716,93			18 085 233,35	6 122 716,93	11 962 516,42	
580	Opérations d'ordre budgétaire			77 890,42	77 890,42			77 890,42	77 890,42		0,00
588	Autres virements internes			3 840,00	3 840,00			3 840,00	3 840,00		0,00
58	Sous Total compte 58			81 730,42	81 730,42			81 730,42	81 730,42		0,00
	Total classe 5	13 680 364,47		4 486 599,30	6 204 447,35			18 166 963,77	6 204 447,35	11 962 516,42	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie					118 318,99	40 000,00	118 318,99	40 000,00	78 318,99	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					164,00		164,00		164,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					118 482,99	40 000,00	118 482,99	40 000,00	78 482,99	
60	Sous Total compte 60					118 482,99	40 000,00	118 482,99	40 000,00	78 482,99	
611	Sous-traitance générale					252 112,81	39 159,35	252 112,81	39 159,35	212 953,46	
6132	Locations immobilières					224 716,34	1 888,33	224 716,34	1 888,33	222 828,01	
6137	Redevances, droits de passage et servitu					657,39		657,39		657,39	
613	Sous Total compte 613					225 373,73	1 888,33	225 373,73	1 888,33	223 485,40	
6156	Maintenance					5 900,00		5 900,00		5 900,00	
615	Sous Total compte 615					5 900,00		5 900,00		5 900,00	
61	Sous Total compte 61					483 386,54	41 047,68	483 386,54	41 047,68	442 338,86	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					595 501,57		595 501,57		595 501,57	
621	Sous Total compte 621					595 501,57		595 501,57		595 501,57	
6226	Honoraires					218 085,00	184 865,00	218 085,00	184 865,00	33 220,00	
622	Sous Total compte 622					218 085,00	184 865,00	218 085,00	184 865,00	33 220,00	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunication					37 572,00		37 572,00		37 572,00	
626	Sous Total compte 626					37 572,00		37 572,00		37 572,00	
62871	à la collectivité de rattachement					559 100,32		559 100,32		559 100,32	
6287	Sous Total compte 6287					559 100,32		559 100,32		559 100,32	
628	Sous Total compte 628					559 100,32		559 100,32		559 100,32	
62	Sous Total compte 62					1 410 258,89	184 865,00	1 410 258,89	184 865,00	1 225 393,89	
6518	Autres					1 440,00		1 440,00		1 440,00	
651	Sous Total compte 651					1 440,00		1 440,00		1 440,00	
658	Charges diverses de gestion courante					59 109,93		59 109,93		59 109,93	
65	Sous Total compte 65					60 549,93		60 549,93		60 549,93	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					17 018 708,82		17 018 708,82		17 018 708,82	
67	Sous Total compte 67					17 018 708,82		17 018 708,82		17 018 708,82	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					58 800,42		58 800,42		58 800,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					2 565 110,00		2 565 110,00		2 565 110,00	
681	Sous Total compte 681					2 623 910,42		2 623 910,42		2 623 910,42	
68	Sous Total compte 68					2 623 910,42		2 623 910,42		2 623 910,42	
	Total classe 6					21 715 297,59	265 912,68	21 715 297,59	265 912,68	21 449 384,91	
706	Prestations de services						7 822,44		7 822,44		7 822,44
7083	Locations diverses						77 976,35		77 976,35		77 976,35
708	Sous Total compte 708						77 976,35		77 976,35		77 976,35
70	Sous Total compte 70						85 798,79		85 798,79		85 798,79
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						1 625,00		1 625,00		1 625,00
74	Sous Total compte 74						1 625,00		1 625,00		1 625,00
757	Redevances versées par les fermiers et c					3 332 552,18	8 106 313,16	3 332 552,18	8 106 313,16		4 773 760,98
7588	Autres						464 317,11		464 317,11		464 317,11
758	Sous Total compte 758						464 317,11		464 317,11		464 317,11

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGMT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75					3 332 552,18	8 570 630,27	3 332 552,18	8 570 630,27		5 238 078,09
7711	Débits et pénalités perçus						15 276 380,00		15 276 380,00		15 276 380,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat						1 083,33		1 083,33		1 083,33
771	Sous Total compte 771						15 277 463,33		15 277 463,33		15 277 463,33
777	Quote-part des subventions d'investissem						19 090,00		19 090,00		19 090,00
77	Sous Total compte 77						15 296 553,33		15 296 553,33		15 296 553,33
	Total classe 7					3 332 552,18	23 954 607,39	3 332 552,18	23 954 607,39		20 622 055,21
	Total général	39 360 961,02	39 360 961,02	52 224 912,59	50 871 398,07	25 066 939,77	26 420 454,29	116 652 813,38	116 652 813,38	64 697 751,40	64 697 751,40

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

65001 - AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

CORTES Marie-Lyse (1017755771-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AMENAGEMENT NUMERIQUE LA FIBRE64** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MOISSET Nathalie (1018129420-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **27/03/2024** par l'organe délibérant.

PATRIARCHE NICOLAS (npatriarche2-xt), Président du Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 064-200081263-20240327-1_2024_03_27AN-BF



Exercice 2023

A **DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES**, le **28/02/2024**

A **PYRENEES-ATLANTIQUES**, le **29/02/2024**

A **PAU CEDEX**, le **03/04/2024**

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°02_2024_03_27

Collège Affaires générales

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64), Jean-Jacques LASSERRE (CD64), Olivier ALLEMAN (CAPB), Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB)

Jean-Paul CASAUBON expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n°2-2023-16-03 en date du 16 mars 2023 adoptant le Budget principal 2023 et le Budget Aménagement numérique 2023,

VU les délibérations du Conseil syndical adoptant les décisions modificatives du Budget Aménagement numérique n°1-2023-11-05, n°1-2023-10-09 et n°1-2024-01-11,

VU la délibération du Conseil syndical n°1-2024-03-27 du 27 mars 2023 relative à l'adoption des comptes de gestion 2023,

VU l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Syndicat Mixte La Fibre64 assure des missions pour le compte de ses membres en matière d'aménagement numérique et de solutions numériques.

Le Conseil syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 au titre de l'exercice 2023.

Dans le cadre des amortissements annuels 2024 et liés au prorata temporis sur les acquisitions de l'année 2024, un virement de crédit en sur-équilibre a été effectué au 31/12/2023.

En fonctionnement,

- le chapitre 011 a été diminué de : 38 172.49 €
- le chapitre 042 a été augmenté de : 38 172.49 €

En investissement,

- le chapitre 040 a été augmenté de : 38 172.49 €

Les annexes 1 et 2 à la présente délibération constituent des présentations des comptes administratifs 2023 et reprennent les principaux éléments constitutifs du budget de la collectivité (ventilation des dépenses, recettes, ...). Ces derniers sont conformes aux comptes de gestion précédemment adoptés.

Pour le budget principal, il ressort une diminution des frais liés aux actions concernant l'insertion et les usages numériques qui sont décalées dans le temps et entraînent des dépenses budgétaires reportées sur l'exercice 2024 :

- Insertion : 170 k€
- Solutions numériques : 135 k€
- Carburant : 13 k€
- Communication : 58 k€
- Frais de personnel : embauches tardives dans l'exercice : 90 k€
- La fibre dans les idées : 40 k€

Le résultat excédentaire est également la résultante de recettes supplémentaires liées à des subventions pour les activités des solutions numériques (cybersécurité), des remboursements pour des absences d'agents, des aides financières pour les médiateurs..., alors que pour certaines de ces recettes, les dépenses n'interviendront qu'en 2024.

Concernant le Budget Aménagement numérique, il convient de souligner un maintien des recettes et une baisse des dépenses liée au retard dans le déploiement du réseau THD 64.

Ainsi, cette situation a généré un décalage des missions de contrôles confiées à des prestataires notamment sur la validation des DOE. De même, le délégataire n'ayant pas été en capacité de produire les éléments justificatifs du service fait en conformité avec le contrat, le Syndicat mixte n'a pu verser les subventions publiques.

Il est également à noter, à nouveau sur cet exercice, l'émission de titres de pénalités pour non-respect des éléments contractuels de la Délégation de Service Public et l'augmentation idoine des dotations pour dépréciation des actifs circulants.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'approuver** les comptes administratifs 2023 pour le budget principal et le budget Aménagement numérique dont les mouvements figurent en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des présents

Nombre de votants : 16/20

Nombre de suffrages exprimés : 135,75/200

Le Président, Nicolas PATRIARCHE (CD64), sort de la salle et ne participe pas au vote.

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Fibre64 : La Fibre64 (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20008126300010

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	39
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	41
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	43
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	44

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	45
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	46
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	47
B3.1 - Etat des provisions constituées	48
B3.2 - Etalement des provisions	50
B4 - Etat des charges transférées	51
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	52
B6 - Prêts	53
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	54
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	55
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	58
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	59
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	60
B7.8 - Autres engagements donnés	61
B7.9 - Autres engagements reçus	62
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	63
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	64
B9 - Etat du personnel	65
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	68
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	69
B11.2 - Liste des établissements publics créés	70
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	72
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	74
B13 - Opérations liées aux cessions	75
B14 - Etat des travaux en régie	76
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	78
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	79
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	81
C2.1 - Situation des AP	83
C2.2 - Situation des AE	84
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	85
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	86
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	87
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	88
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	89
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	91
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	92
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	93
D4 - Gestion des fonds européens	94
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	95
D6 - Actions de formation des élus	96
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	97
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	98
D9 - Identification des flux croisés	99
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	100
D11 - Décisions en matière de taux	102
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	103
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	104
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	106
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	107
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	108
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	109

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 221 515,49	2 436 992,86	727 259,00	A1	942 736,37
Investissement	109 179,76	119 202,09	97 975,83	A2	107 998,16
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	2 112 335,73	2 317 790,77	629 283,17	A3	834 738,21

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
(6)		
TOTAL	A1 + B1	942 736,37
Investissement	A2 + B2	107 998,16
Fonctionnement	A3 + B3	834 738,21

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 112 335,73	G	2 317 790,77
	Section d'investissement	B 109 179,76	H	119 202,09
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	629 283,17
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	97 975,83
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 2 221 515,49	= G + H + I + J	3 164 251,86
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 2 112 335,73	= G + I + K	2 947 073,94
	Section d'investissement	= B + D + F 109 179,76	= H + J + L	217 177,92
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 2 221 515,49	= G + H + I + J + K + L	3 164 251,86

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	98 683,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	5 723,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 773,11	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		109 179,76	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 109 179,76	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	119 202,09
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 119 202,09

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	109 179,76	II + IV	119 202,09
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	97 975,83
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	109 179,76	II + IV + VI + VII	217 177,92
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		107 998,16		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	608 930,82	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 173 248,42
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 360 701,47	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	793 442,73
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	23 501,35	75 Autres produits de gestion courante (1)	315 736,57
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	35 304,81
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 993 133,64	Total recettes de gestion des services	2 317 732,53
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	58,24
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 993 133,64	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 2 317 790,77

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	119 202,09	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 119 202,09	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 2 112 335,73	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 2 317 790,77
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 629 283,17

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 2 112 335,73	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 2 947 073,94
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	834 738,21
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	98 683,65	0,00	98 683,65
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	5 723,00	0,00	5 723,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 773,11	0,00	4 773,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		109 179,76	0,00	109 179,76

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	608 930,82		608 930,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 360 701,47		1 360 701,47
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	23 501,35	0,00	23 501,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	119 202,09	119 202,09
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 993 133,64	119 202,09	2 112 335,73

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		119 202,09	119 202,09
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	119 202,09	119 202,09

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	97 975,83
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	35 304,81		35 304,81
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 173 248,42		1 173 248,42
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	793 442,73		793 442,73
75	Autres produits de gestion courante(8)	315 736,57	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	58,24	0,00	58,24
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 317 790,77	0,00	2 317 790,77

Pour information R002 Résultat positif reporté	629 283,17
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 575,83	98 683,65	0,00	56 892,18	0,00	98 683,65
204	Subventions d'équipement versées (7)	8 000,00	5 723,00	0,00	2 277,00	0,00	5 723,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	4 773,11	0,00	14 226,89	0,00	4 773,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		160 944,98	119 202,09	0,00	41 742,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	160 944,98	119 202,09	0,00	41 742,89
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 944,98	119 202,09	0,00	41 742,89
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		97 975,83	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		258 920,81	217 177,92	0,00	41 742,89

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 575,83	98 683,65	0,00	56 892,18	0,00	98 683,65
2051	Concessions, droits similaires	155 575,83	98 683,65	0,00	56 892,18	0,00	98 683,65
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 000,00	5 723,00	0,00	2 277,00	0,00	5 723,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	8 000,00	5 723,00	0,00	2 277,00	0,00	5 723,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	4 773,11	0,00	14 226,89	0,00	4 773,11
21838	Autre matériel informatique	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 773,11	0,00	-4 773,11	0,00	4 773,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07	0,00	109 179,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	160 944,98	119 202,09	0,00	41 742,89
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	160 944,98	119 202,09	41 742,89
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	10 972,14	8 986,07	1 986,07
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	108 372,84	72 186,42	36 186,42
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	100,00	56,97	43,03
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	500,00	297,84	202,16
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	20 000,00	18 253,47	1 746,53
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	18 000,00	16 889,62	1 110,38
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 500,00	1 156,50	343,50
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 500,00	1 375,20	124,80
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 944,98	119 202,09	41 742,89

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		2 610 829,00	2 071 400,30	40 935,43	0,00	498 493,27	0,00	2 112 335,73
011	Charges à caractère général (3)	935 784,02	584 204,97	24 725,85	0,00	326 853,20	0,00	608 930,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 450 000,00	1 360 701,47	0,00	0,00	89 298,53		1 360 701,47
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	64 100,00	7 291,77	16 209,58	0,00	40 598,65	0,00	23 501,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 449 884,02	1 952 198,21	40 935,43	0,00	456 750,38	0,00	1 993 133,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 449 884,02	1 952 198,21	40 935,43	0,00	456 750,38	0,00	1 993 133,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	160 944,98	119 202,09			41 742,89		119 202,09
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		160 944,98	119 202,09			41 742,89		119 202,09

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 610 829,00	2 071 400,30	40 935,43	0,00	498 493,27	0,00	2 112 335,73
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 981 545,83	2 314 808,67	2 982,10	0,00	-336 244,94
013	Atténuations de charges (3)	0,00	32 364,15	2 940,66	0,00	-35 304,81
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 200,00	1 173 248,42	0,00	0,00	34 951,58
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	760 578,83	793 442,73	0,00	0,00	-32 863,90
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 767,00	315 736,57	0,00	0,00	-302 969,57
Total des recettes de gestion des services		1 981 545,83	2 314 791,87	2 940,66	0,00	-336 186,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	16,80	41,44	0,00	-58,24
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	16,80	41,44	0,00	-58,24
Total des recettes réelles		1 981 545,83	2 314 808,67	2 982,10	0,00	-336 244,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	629 283,17					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 610 829,00	2 944 091,84	2 982,10	0,00	-336 244,94
--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		2 610 829,00	2 071 400,30	40 935,43	0,00	498 493,27	0,00	2 112 335,73
011	Charges à caractère général (4)	935 784,02	584 204,97	24 725,85	0,00	326 853,20	0,00	608 930,82
6042	Achats de prestations de services	200 000,00	30 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	308,89	3 000,00	0,00	691,11	0,00	3 308,89
60622	Carburants	25 000,00	11 808,73	0,00	0,00	13 191,27	0,00	11 808,73
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	158,00	0,00	0,00	-158,00	0,00	158,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	70,40	0,00	0,00	429,60	0,00	70,40
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	153,49	0,00	0,00	1 346,51	0,00	153,49
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 300,00	1 574,23	23,20	0,00	1 702,57	0,00	1 597,43
6068	Autres matières et fournitures	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	2 000,00	4 507,48	0,00	0,00	-2 507,48	0,00	4 507,48
611	Contrats de prestations de services	265 884,02	194 822,51	10 307,34	0,00	60 754,17	0,00	205 129,85
6132	Locations immobilières	85 000,00	81 364,44	0,00	0,00	3 635,56	0,00	81 364,44
61351	Matériel roulant	6 500,00	6 252,74	0,00	0,00	247,26	0,00	6 252,74
61358	Autres	1 500,00	786,00	0,00	0,00	714,00	0,00	786,00
614	Charges locatives et de copropriété	23 000,00	25 671,36	0,00	0,00	-2 671,36	0,00	25 671,36
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	4 264,14	0,00	0,00	2 735,86	0,00	4 264,14
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	406,90	0,00	0,00	-406,90	0,00	406,90
6156	Maintenance	60 000,00	61 852,62	741,60	0,00	-2 594,22	0,00	62 594,22
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	14 636,76	0,00	0,00	-9 636,76	0,00	14 636,76
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 295,45	0,00	0,00	704,55	0,00	1 295,45
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	0,00	950,00	0,00	6 050,00	0,00	950,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 000,00	57 020,00	9 045,00	0,00	-6 065,00	0,00	66 065,00
6228	Divers	6 500,00	6 705,00	0,00	0,00	-205,00	0,00	6 705,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	7 000,00	7 080,00	0,00	0,00	-80,00	0,00	7 080,00
6234	Réceptions	1 500,00	172,49	0,00	0,00	1 327,51	0,00	172,49
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	82,71	208,71	0,00	3 208,58	0,00	291,42
6238	Divers	60 000,00	2 375,48	0,00	0,00	57 624,52	0,00	2 375,48

La Fibre64 - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6248	Divers	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	25 000,00	23 796,32	0,00	0,00	1 203,68	0,00	23 796,32
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 241,61	450,00	0,00	-191,61	0,00	1 691,61
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	24 020,30	0,00	0,00	979,70	0,00	24 020,30
6281	Concours divers (cotisations)	25 000,00	21 776,92	0,00	0,00	3 223,08	0,00	21 776,92
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 450 000,00	1 360 701,47	0,00	0,00	89 298,53		1 360 701,47
6218	Autre personnel extérieur	487 000,00	483 175,49	0,00	0,00	3 824,51		483 175,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	486,00	0,00	0,00	114,00		486,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 500,00	11 234,55	0,00	0,00	1 265,45		11 234,55
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	1 465,31	0,00	0,00	534,69		1 465,31
64111	Rémunération principale titulaires	215 000,00	228 999,55	0,00	0,00	-13 999,55		228 999,55
64112	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	2 868,92	0,00	0,00	131,08		2 868,92
64113	NBI	3 400,00	2 931,78	0,00	0,00	468,22		2 931,78
64118	Autres indemnités	130 000,00	123 543,91	0,00	0,00	6 456,09		123 543,91
64131	Rémunérations	232 500,00	178 512,88	0,00	0,00	53 987,12		178 512,88
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	4 868,82	0,00	0,00	-3 368,82		4 868,82
64138	Primes et autres indemnités	80 000,00	70 303,94	0,00	0,00	9 696,06		70 303,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 000,00	111 654,54	0,00	0,00	18 345,46		111 654,54
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	85 254,86	0,00	0,00	4 745,14		85 254,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	9 638,24	0,00	0,00	5 361,76		9 638,24
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	19 344,26	0,00	0,00	2 655,74		19 344,26
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	939,00	0,00	0,00	261,00		939,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	1 609,78	0,00	0,00	890,22		1 609,78
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	9 163,00	0,00	0,00	-4 163,00		9 163,00
6488	Autres	16 000,00	14 706,64	0,00	0,00	1 293,36		14 706,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	64 100,00	7 291,77	16 209,58	0,00	40 598,65	0,00	23 501,35
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	735,62	0,00	0,00	1 264,38	0,00	735,62
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00	0,00	2 500,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	6 620,00	0,00	0,00	-6 620,00	0,00	6 620,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	10 911,00	0,00	0,00	-10 911,00	0,00	10 911,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	60 000,00	-14 711,00	15 899,00	0,00	58 812,00	0,00	1 188,00
65818	Autres	2 000,00	1 234,55	310,58	0,00	454,87	0,00	1 545,13

La Fibre64 - Principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65888	Autres	100,00	1,60	0,00	0,00	98,40	0,00	1,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 449 884,02	1 952 198,21	40 935,43	0,00	456 750,38	0,00	1 993 133,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		2 449 884,02	1 952 198,21	40 935,43	0,00	456 750,38	0,00	1 993 133,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	160 944,98	119 202,09			41 742,89		119 202,09
6811	Dot. amort. immos incorporelles	160 944,98	119 202,09			41 742,89		119 202,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		160 944,98	119 202,09			41 742,89		119 202,09

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 981 545,83	2 314 808,67	2 982,10	0,00	-336 244,94
013	Atténuations de charges (4)	0,00	32 364,15	2 940,66	0,00	-35 304,81
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	17 500,00	2 940,66	0,00	-20 440,66
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	14 864,15	0,00	0,00	-14 864,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 200,00	1 173 248,42	0,00	0,00	34 951,58
706888	Autres	0,00	10 450,00	0,00	0,00	-10 450,00
7078	Autres marchandises	2 200,00	5 076,74	0,00	0,00	-2 876,74
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	3 119,79	0,00	0,00	-3 119,79
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	1 206 000,00	1 154 601,89	0,00	0,00	51 398,11
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	760 578,83	793 442,73	0,00	0,00	-32 863,90
744	FCTVA	0,00	6 166,31	0,00	0,00	-6 166,31
7458	Autres dotations de formation	0,00	20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00
7473	Participation départements	481 388,43	487 958,43	0,00	0,00	-6 570,00
74758	Participation autres groupements	279 190,40	279 218,99	0,00	0,00	-28,59
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	99,00	0,00	0,00	-99,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 767,00	315 736,57	0,00	0,00	-302 969,57
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	15 535,00	0,00	0,00	-15 535,00
75738	Autres	12 767,00	0,00	0,00	0,00	12 767,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	282 700,00	0,00	0,00	-282 700,00
75888	Autres	0,00	17 501,57	0,00	0,00	-17 501,57
Total des recettes de gestion des services		1 981 545,83	2 314 791,87	2 940,66	0,00	-336 186,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	16,80	41,44	0,00	-58,24
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	16,80	41,44	0,00	-58,24
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 981 545,83	2 314 808,67	2 982,10	0,00	-336 244,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

La Fibre64 - Principal - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

La Fibre64 - Principal - CA - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,00	10,00	6,00	3,00	9,00
INGENIEUR	A	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		17,00	0,00	17,00	10,00	4,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-24	A
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-24	A
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	ADM	389	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			109 179,76	37 440,00	
Acquisitions à titre onéreux			109 179,76	37 440,00	
02/03/2023	Licence Teamviewer	2023-001	1 651,39	1 339,46	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - ABBADIE Pierr	S2023-004	260,00	205,83	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - BEAUDEANT Jea	S2023-002	264,00	209,00	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - CASBAS Pierre	S2023-005	264,00	209,00	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - ELGOYHEN Jean	S2023-003	264,00	209,00	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - GOYHENETCHE J	S2023-001	264,00	209,00	1
07/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - HOURCAILLOU D	S2023-006	260,00	205,83	1
17/04/2023	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - AGUER Jean Ba	S2023-007	264,00	209,00	1
20/04/2023	Licences Withsecure, upsignon et mailinblack	2023-002	12 647,88	8 642,72	1
28/04/2023	Licence withsecure EDR for computers	2023-004	1 589,95	993,72	1
28/04/2023	Licences mailinblack	2023-003	18 189,56	11 368,48	1
26/05/2023	Subv raccordement CS du 11/05/2023 - ERBIN Julien	S2023-009	264,00	168,67	1
26/05/2023	Subv raccordement CS du 11/05/2023 - Gaec Elgoyhen	S2023-010	264,00	168,67	1
26/05/2023	Subv raccordement CS du 11/05/2023 - GARNIER STEPH	S2023-008	264,00	168,67	1
07/06/2023	création d'un site pour insertion	2023-005	35 893,80	3 888,50	5
12/06/2023	licence gtf veremes Acquisition application FME -	2023-006	9 600,00	1 391,00	5
14/06/2023	POC pour Syndicat + 1 collectivité	2023-007	5 043,00	546,33	5
07/07/2023	Office 365 Business - 29 licences	2023-008	7 640,57	3 692,94	1
25/07/2023	licence gtf veremes Acquisition application FME -	2023-006	3 240,00	1 391,00	5
09/08/2023	Acquisition licence Adobe	2023-010	1 768,12	697,43	1
09/08/2023	Licences genially pour solutions numériques	2023-009	339,38	133,87	1
01/09/2023	Siège assis/genoux pour Vic	2023-011	168,85	5,44	10
05/09/2023	Subv raccordement CS du 09/12/2022	S2023-011	264,00	264,00	1
13/09/2023	Caisson pour Baptiste	2023-012	289,10	7,95	10
19/09/2023	Bureau électrique - préconisations médecine	2023-013	674,18	18,54	10
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - AGUER Céline	S2023-012	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - ARMAND NATHAL	S2023-017	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - BARBASTE JEAN	S2023-014	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - BORDENAVE JUS	S2023-018	220,00	50,11	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - COOPERATIVE E	S2023-022	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - GAEC ILHARRA	S2023-015	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - GAEC URZOGUNE	S2023-013	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - GASCUE MARIE	S2023-021	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - GUIRESSE GABR	S2023-020	264,00	60,13	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - IDIART DOMINI	S2023-019	250,00	56,94	1
17/10/2023	Subv raccordement CS du 09/10/2023 - TROUNDAY BAPT	S2023-016	245,00	55,81	1
14/11/2023	Fauteuil spécifique pour C.Pradalier -	2023-014	674,50	5,06	10
04/12/2023	Ordinateur Francisco lenovo	2023-016	765,98	11,49	5
04/12/2023	Portable Guillaume lenovo	2023-015	813,99	12,21	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/12/2023	Ordinateur Asus pour Nabil	2023-017	727,95	3,64	5
19/12/2023	Bureau 2 pour C.Pradalier	2023-018	658,56	1,65	10
11/01/2024	Création de 2 images virtuelles	2023-019	1 080,00	0,00	1
11/01/2024	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - AGUER Jean Ba	S2023-007	264,00	209,00	1
11/01/2024	Subv raccordement CS du 16/03/2023 - AGUER Jean Ba	S2023-007	-264,00	209,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	B14

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	0,00
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	0,00
23	<i>Immobilisations en cours</i>	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		160 944,98	III 119 202,09
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		160 944,98	119 202,09
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	10 972,14	8 986,07
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	108 372,84	72 186,42
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	100,00	56,97
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	500,00	297,84
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	20 000,00	18 253,47
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	18 000,00	16 889,62
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 500,00	1 156,50
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	1 500,00	1 375,20
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	119 202,09	0,00	97 975,83	0,00	217 177,92

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 217 177,92
Solde	V = IV - II (5) 217 177,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l’activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

(Montants exprimés en K€)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = Total charges d'exploitation courante + Total facturations majeures + Total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = Total produits d'exploitation courante – Total charges.

(4) Résultat d'exploitation = Excédent brut d'exploitation – Contribution aux éléments communs de l'entreprise - Total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = Résultat d'exploitation + Résultat financier.

(6) Résultat net = Résultat courant + Résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 3 : PATRIMOINE	D2.3

VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Total séries génériques						0,00	0,00	0,00

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la collectivité est propriétaire.

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D4

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	---------------------------------	--

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)	D8

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D9

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07
RECETTES	258 920,81	217 177,92	0,00	41 742,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 610 829,00	2 112 335,73	0,00	498 493,27
RECETTES	2 610 829,00	2 947 073,94	0,00	-336 244,94

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07
RECETTES	258 920,81	217 177,92	0,00	41 742,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 610 829,00	2 112 335,73	0,00	498 493,27
RECETTES	2 610 829,00	2 947 073,94	0,00	-336 244,94

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	182 575,83	109 179,76	0,00	73 396,07
RECETTES	258 920,81	217 177,92	0,00	41 742,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 610 829,00	2 112 335,73	0,00	498 493,27
RECETTES	2 610 829,00	2 947 073,94	0,00	-336 244,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 793 404,83	2 221 515,49	0,00	571 889,34
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 869 749,81	3 164 251,86	0,00	-294 502,05

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D11

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D12.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	D14

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts,....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de logement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-2_2024_03_27-BF



La Fibre64 - Principal - CA - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 135

VOTES :

Pour : 135

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2024

Présenté par le Président (1),

A Pau, le 27/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(c) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire

A Pau, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(c) en session Ordinaire (2),(3),

M. AURISSET Bernard	
M. BORDE-BAYLACQ Claude	
M. CASAUBON Jean-Paul	
M. CHENEVIERE Thibault	
M. ETCHEVERRIA Philippe	
M. FAURE Philippe	
M. GADOU Thierry	
M. LACROUX Philippe	
M. LAURENS Bernard	
M. MINVIELLE Michel	
M. NEXON Grégory donne pouvoir à M. AURISSET Bernard	
M. PATRIARCHE Nicolas	
M. PELANNE Charles	
Mme CAMBON Valérie	
Mme LAHORE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles	
Mme LEDIEUDEVILLE Marlène	
Mme PARGADE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 04/04/2024

A Pau, le 03/04/2024

Le Président

Nicolas PATRIARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008126300028	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Budget Aménagement Numérique La Fibre64 Budget Aménagement Numérique La Fibre64
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Paierie Départementale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Aménagement Numérique La Fibre64 (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	18
A3.2 - Etalement des provisions	19
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 21 449 384,91	G 20 622 055,21	G-A -827 329,70
	Section d'investissement	B 19 090,00	H 2 199 934,22	H-B 2 180 844,22

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 334 361,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 8 449 079,41 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 21 468 474,91	Q= G+H+I+J 33 605 429,87	=Q-P 12 136 954,96

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
		Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 21 449 384,91	= G+I+K 22 956 416,24	1 507 031,33
	Section d'investissement	= B+D+F 19 090,00	= H+J+L 10 649 013,63	10 629 923,63
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 468 474,91	= G+H+I+J+K+L 33 605 429,87	12 136 954,96

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2019001	Opération d'équipement n° 2019001	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 082 536,54	988 629,17	162 085,00	0,00	931 822,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	605 000,00	595 501,57	0,00	0,00	9 498,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 700,00	60 549,93	0,00	0,00	150,07
Total des dépenses de gestion courante		2 748 236,54	1 644 680,67	162 085,00	0,00	941 470,87
66	Charges financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 018 708,82	17 018 708,82	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	2 565 110,00	2 565 110,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 340 055,36	21 228 499,49	162 085,00	0,00	949 470,87
023	Virement à la section d'investissement	673 524,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	70 000,00	58 800,42			11 199,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		743 524,00	58 800,42			684 723,58
TOTAL		23 083 579,36	21 287 299,91	162 085,00	0,00	1 634 194,45
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 454,15	85 798,79	0,00	0,00	-2 344,64
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	1 625,00	0,00	0,00	4 875,00
75	Autres produits de gestion courante	5 363 794,18	5 238 078,09	0,00	0,00	125 716,09
Total des recettes de gestion courante		5 453 748,33	5 325 501,88	0,00	0,00	128 246,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 276 380,00	15 277 463,33	0,00	0,00	-1 083,33
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 730 128,33	20 602 965,21	0,00	0,00	127 163,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections	19 090,00	19 090,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 090,00	19 090,00			0,00
TOTAL		20 749 218,33	20 622 055,21	0,00	0,00	127 163,12
Pour information		2 334 361,03				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	171 733,88	0,00	0,00	171 733,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	171 733,88	0,00	0,00	171 733,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 192 525,18	0,00	0,00	23 192 525,18
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	23 192 525,18	0,00	0,00	23 192 525,18
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 364 259,06	0,00	0,00	23 364 259,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	19 090,00	19 090,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 090,00	19 090,00		0,00
	TOTAL	23 383 349,06	19 090,00	0,00	23 364 259,06
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	12 050 254,00	0,00	0,00	12 050 254,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 140 491,65	2 141 133,80	0,00	-642,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 190 745,65	2 141 133,80	0,00	12 049 611,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 190 745,65	2 141 133,80	0,00	12 049 611,85
021	Virement de la section d'exploitation (2)	673 524,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	70 000,00	58 800,42		11 199,58
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	743 524,00	58 800,42		684 723,58
	TOTAL	14 934 269,65	2 199 934,22	0,00	12 734 335,43
	Pour information	8 449 079,41			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 150 714,17		1 150 714,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	595 501,57		595 501,57
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 549,93		60 549,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 018 708,82	0,00	17 018 708,82
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 565 110,00	58 800,42	2 623 910,42
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	21 390 584,49	58 800,42	21 449 384,91

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 449 384,91
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 090,00	19 090,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	19 090,00	19 090,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	19 090,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	85 798,79		85 798,79
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 625,00		1 625,00
75	Autres produits de gestion courante	5 238 078,09		5 238 078,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 277 463,33	19 090,00	15 296 553,33
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		20 602 965,21	19 090,00	20 622 055,21

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 334 361,03
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 956 416,24
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 141 133,80	0,00	2 141 133,80
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		58 800,42	58 800,42
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 141 133,80	58 800,42	2 199 934,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	8 449 079,41
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 649 013,63
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 082 536,54	988 629,17	162 085,00	0,00	931 822,37
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	155 000,00	70 818,99	7 500,00	0,00	76 681,01
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	164,00	0,00	0,00	836,00
607	Achats de marchandises	6 758,00	0,00	0,00	0,00	6 758,00
611	Sous-traitance générale	446 178,54	193 128,46	19 825,00	0,00	233 225,08
6132	Locations immobilières	287 000,00	222 828,01	0,00	0,00	64 171,99
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	657,39	0,00	0,00	-657,39
61523	Entretien, réparations réseaux	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6156	Maintenance	9 000,00	5 900,00	0,00	0,00	3 100,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	511 000,00	-101 540,00	134 760,00	0,00	477 780,00
6228	Divers	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	40 000,00	37 572,00	0,00	0,00	2 428,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	559 100,32	0,00	0,00	-559 100,32
62878	Remb. frais à des tiers	601 000,00	0,00	0,00	0,00	601 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	605 000,00	595 501,57	0,00	0,00	9 498,43
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	605 000,00	595 501,57	0,00	0,00	9 498,43
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 700,00	60 549,93	0,00	0,00	150,07
6518	Autres	700,00	1 440,00	0,00	0,00	-740,00
658	Charges diverses de gestion courante	60 000,00	59 109,93	0,00	0,00	890,07
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 748 236,54	1 644 680,67	162 085,00	0,00	941 470,87
66	Charges financières (b) (5)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 018 708,82	17 018 708,82	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	17 018 708,82	17 018 708,82	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	2 565 110,00	2 565 110,00			0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 565 110,00	2 565 110,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		22 340 055,36	21 228 499,49	162 085,00	0,00	949 470,87
023	Virement à la section d'investissement	673 524,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	70 000,00	58 800,42			11 199,58
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	70 000,00	58 800,42			11 199,58
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		743 524,00	58 800,42			684 723,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		743 524,00	58 800,42			684 723,58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 083 579,36	21 287 299,91	162 085,00	0,00	1 634 194,45
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 454,15	85 798,79	0,00	0,00	-2 344,64
706	Prestations de services	8 100,00	7 822,44	0,00	0,00	277,56
707	Ventes de marchandises	7 400,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
7083	Locations diverses	67 954,15	77 976,35	0,00	0,00	-10 022,20
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	1 625,00	0,00	0,00	4 875,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	1 625,00	0,00	0,00	4 875,00
75	Autres produits de gestion courante	5 363 794,18	5 238 078,09	0,00	0,00	125 716,09
757	Redevances des fermiers, concession..	4 883 794,18	4 773 760,98	0,00	0,00	110 033,20
7588	Autres	480 000,00	464 317,11	0,00	0,00	15 682,89
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 453 748,33	5 325 501,88	0,00	0,00	128 246,45
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 276 380,00	15 277 463,33	0,00	0,00	-1 083,33
7711	Dédits et pénalités perçus	15 276 380,00	15 276 380,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 083,33	0,00	0,00	-1 083,33
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		20 730 128,33	20 602 965,21	0,00	0,00	127 163,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	19 090,00	19 090,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	19 090,00	19 090,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 090,00	19 090,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		20 749 218,33	20 622 055,21	0,00	0,00	127 163,12
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 334 361,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 – DI 040, RE 043–DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	171 733,88	0,00	0,00	171 733,88
2153	Installations à caractère spécifique	171 733,88	0,00	0,00	171 733,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		171 733,88	0,00	0,00	171 733,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 192 525,18	0,00	0,00	23 192 525,18
2764	Créances sur personnes de droit privé	23 192 525,18	0,00	0,00	23 192 525,18
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		23 192 525,18	0,00	0,00	23 192 525,18
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		23 364 259,06	0,00	0,00	23 364 259,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	19 090,00	19 090,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	19 090,00	19 090,00		0,00
13917	Sub. éqipt cpte résult.Budget communaut	19 090,00	19 090,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 090,00	19 090,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		23 383 349,06	19 090,00	0,00	23 364 259,06
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	12 050 254,00	0,00	0,00	12 050 254,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	7 550 254,00	0,00	0,00	7 550 254,00
1312	Subv. équipt Régions	4 500 000,00	0,00	0,00	4 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 140 491,65	2 141 133,80	0,00	-642,15
1687	Autres dettes	2 140 491,65	2 141 133,80	0,00	-642,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 190 745,65	2 141 133,80	0,00	12 049 611,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		14 190 745,65	2 141 133,80	0,00	12 049 611,85
021	Virement de la section d'exploitation	673 524,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	70 000,00	58 800,42		11 199,58
28031	Frais d'études	2 000,00	1 600,00		400,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 500,00	2 259,70		240,30
28151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	1 055,04		944,96
28153	Installations à caractère spécifique	1 500,00	0,00		1 500,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	58 000,00	53 532,69		4 467,31
28182	Matériel de transport	3 000,00	0,00		3 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	352,99		647,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		743 524,00	58 800,42		684 723,58
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		743 524,00	58 800,42		684 723,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 934 269,65	2 199 934,22	0,00	12 734 335,43
Pour information		8 449 079,41			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2019001 (1)
LIBELLE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - THD64

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
RECETTES		2 140 491,65	C	0,00	2 140 491,65	D	254 875,22
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 140 491,65		0,00	2 140 491,65		254 875,22
1687	Autres dettes	2 140 491,65		0,00	2 140 491,65		254 875,22
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C-A	0,00	D-B	254 875,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

<p>Nombre de membres en exercice : 20 Nombre de membres présents: 14 Nombre de suffrages exprimés : 135 VOTES - Pour : 135 Contre : Abstentions :</p> <p>Date de convocation : 15/03/2024</p> <p>Présenté par le Président , A Pau, le 27/03/2024 le Président , Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire Le Président s'étant retiré lors du vote. A Pau, le 27/03/2024</p> <p style="text-align: center;">Les membres de l'Assemblée Délibérante,</p>		
M. AURISSET Bernard	M. BORDE-BAYLACQ Claude	Mme CAMBON Valérie
M. CASAUBON Jean-Paul	M. CHENEVIÈRE Thibault	M. ETCHEVERRIA Philippe
M. FAURE Philippe 	M. GADOU Thierry	M. LACROUX Philippe
M. LAURENS Bernard	Mme LEDIEUDEVILLE Marlène	M. MINVIELLE Michel
M. PELANNE Charles	M. PATRIARCHE Nicolas 	Pour M. NEXON Grégory M. AURISSET Bernard
Pour Mme LAHORE Isabelle	Pour Mme PARGADE Isabelle	
M. PELANNE Charles	M. PELANNE Charles	
<p>Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 04/04/2024</p> <p>A Pau, le 03/04/2024</p> <p style="text-align: right;">Le Président  Nicolas PATRIARCHE</p>		



Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°03_2024_03_27

Collège Affaires générales

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°1-2024-01-25 en date du 25 janvier 2024 portant débat des orientations budgétaires 2024,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°2-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 adoptant les comptes administratifs 2023.

Les comptes administratifs font apparaître des excédents tant au niveau des sections de fonctionnement que des sections d'investissement.

Il convient d'affecter les résultats pour les intégrer au budget principal et au budget Aménagement numérique pour l'année 2024.

Pour le Budget principal :

- Un excédent de fonctionnement de : 834 738.21 €
- Un excédent d'investissement de : 107 998.16 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation sur le 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 834 738.21 €
- Affectation sur le 001 (Excédent d'investissement reporté) : 107 998.16 €

Pour le Budget Aménagement numérique :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 507 031.33 €
- Un excédent d'investissement de : 10 629 923.63 €

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation sur le 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 1 507 031.33 €
- Affectation sur le 001 (Excédent d'investissement reporté) : 10 629 923,63 €

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'affecter**
 - o le Résultat du Budget principal
 - o le Résultat du Budget Aménagement numérique

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°04_2024_03_27

Collège Affaires générales

BUDGET PRINCIPAL 2024 - BUDGET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024
Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n°4-2022-04-03 en date du 4 mars 2022 adoptant le Règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil syndical n°5-2022-04-03 en date du 4 mars 2022 adoptant les modalités de gestion des immobilisations,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°1-2024-01-25 en date du 25 janvier 2024 portant débat des orientations budgétaires 2024,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°2-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 adoptant les comptes administratifs 2023,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°3-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 affectant les résultats de l'exercice 2023,

Les comptes administratifs ont fait apparaître des excédents tant au niveau des sections de fonctionnement que des sections d'investissement. Ces résultats ont été affectés par la délibération précédente.

Les crédits redéployés de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 permettent de financer :

Pour le Budget principal :

- En fonctionnement : le chapitre 11 finance les prestations de services initialement prévues sur 2023 et reportées sur 2024 notamment en ce qui concerne la communication, mais aussi les prestations liées aux fonds insertion et usages et enfin les subventions allouées dans le cadre « De la fibre dans les idées » ;
- En investissement : le résultat restant permettra notamment de financer les matériels et solutions nécessaires à la mise en œuvre des solutions mutualisées pour les membres et au financement d'une application informatique pour la gestion RH et finances du Syndicat.

Pour le Budget Aménagement numérique :

- En fonctionnement :
 - D'une part, les chapitres 11 et 12 permettront d'intensifier les contrôles des DSP THD 64 et IRIS 64 par les agents de La Fibre64 avec l'appui d'assistants à maîtrise d'ouvrage. L'accroissement du nombre de contentieux introduits par THD 64 en réaction aux pénalités contractuelles nécessite également une augmentation des crédits d'honoraires des conseils juridiques du Syndicat.

Enfin, un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 532 033.33 € permet de financer la part publique liée à la construction du réseau THD 64.

- En investissement :
 - Les crédits prévisionnels sont le corollaire de l'engagement contractuel de déploiement de THD 64 intégrant un glissement calendaire ainsi qu'une dotation dévolue à d'éventuels travaux faits en régie en substitution du Délégué si ce dernier ne se soumettait pas à ses obligations. Les recettes de cofinancement de l'Etat et de la Région sont elles aussi projetées sur cette programmation.

Sur la base des orientations budgétaires du Syndicat Mixte La Fibre64 approuvées lors de la séance du 25 janvier 2024, et de l'intégration des résultats de l'exercice 2023, les budgets du Syndicat joints en annexe se synthétisent ainsi :

Pour le Budget principal

Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
11	Charges à caractère général	1 074 136,00	70	Produits des services du domaine	1 146 000,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 592 100,00	74	Dotations participations	802 909,63
65	Autres charges de gestion courante	38 910,00	7473	Départements	489 609,85
68	Dotations aux amortissements	165 600,00	7475	Communes et EPCI	313 299,78
			75	Autres produits de gestion courante	87 500,00
23	Virement section investissement	401,84	002	Affectation de résultat	834 738,21
Total dépenses de fonctionnement		2 871 147,84	Total des recettes de fonctionnement		2 871 147,84
Investissement					
Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	204 000,00	13	Subventions d'investissements	-
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	21	Virement section fonctionnement	401,84
			28	Amortissement des immobilisations	165 600,00
			001	Affectation de résultat	107 998,16
Total dépenses d'investissement		274 000,00	Total Recettes d'investissement		274 000,00

Il est noté la diminution des participations de 238 000€ au niveau du fonctionnement par rapport à la projection initiale des orientations budgétaires.

Les principaux postes de dépenses sont :

- En fonctionnement :
 - Les frais généraux liés au fonctionnement du Syndicat dont les prestations de services, les charges locatives et d'énergie et carburants, les charges de personnel (traitements, charges, frais de missions, ...)
 - Les prestations de communication pour promouvoir les déploiements des différents projets portés par le Syndicat Mixte ;
 - Les prestations diverses relatives au développement des usages et services numériques et des actions d'insertion-formation financées par les fonds idoines.
- En investissement :
 - La dotation du Syndicat en applications et matériels pour accompagner les nouveaux services apportés par les Solutions numériques aux membres ;
 - Les subventions à l'équipement d'installation de connexion non filaire ;
 - L'acquisition de solutions de gestion financière et de ressources humaines.

Les principaux postes de recettes sont :

- En fonctionnement :
 - L'affectation du résultat ;
 - Les reversements du Budget annexe Aménagement numérique ;
 - Les recettes liées au fonds d'usages et au fonds d'insertion issus de la Délégation de Service Public THD 64 ;

- Les dotations des membres.

Pour le Budget Aménagement numérique

Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
11	Charges à caractère général	1 599 000,00	70	Produits des services du domaine	69 300,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	635 000,00	74	Dotations participations	-
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	7473	Départements	-
66	Charges financières	8 000,00	7475	Communes et EPCI	-
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	74	Subvention d'exploitation	9 000,00
68	Dotations aux amortissements	6 500,00	75	Autres produits d'activité	1 265 202,00
23	Virement section investissement	532 033,33	002	Affectation résultat lié au fonctionnement	1 507 031,33
Total dépenses de fonctionnement		2 850 533,33	Total des recettes de fonctionnement		2 850 533,33
Investissement					
Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
13	Subventions d'Investissement	-	13	Subventions d'équipement	22 932 803,00
20	Immobilisations incorporelles	-	1311	État et établissements nationaux	7 437 303,00
			1312	Régions	4 995 500,00
			1318	G.A.P.D.	10 500 000,00
21	Immobilisations corporelles	10 500 000,00	001	Affectation résultat lié aux investissements	10 629 923,63
27	Autres immobilisations financières	24 323 151,00	16	Emprunts et dettes assimilées	721 891,04
			1687	Autres dettes - Département	505 323,73
			168758	Autres dettes - Groupements de	216 567,31
			21	Virement section fonctionnement	532 033,33
			28	Amortissement des Immobilisations	6 500,00
Total dépenses d'investissement		34 823 151,00	Total des recettes d'investissement		34 823 151,00

Les principaux postes de dépenses sont :

- En fonctionnement :
 - Le fonctionnement du réseau TDD-LTE ;
 - Les contrôles réalisés sur la construction du réseau fibré THD 64 et le réseau IRIS 64 ;
 - Les honoraires des conseils juridiques, financiers et techniques

- En investissement :

Il est noté la diminution des avances de 259 000€ au niveau de l'investissement par rapport à la projection initiale des orientations budgétaires.

- Le financement de la part publique liée à la construction du réseau THD 64 ;
- Une enveloppe financière dévolue à d'éventuels travaux en substitution du Délégué défaillant.

Les principaux postes de recettes sont :

- En fonctionnement :
 - Les redevances et fonds d'IRIS 64 et de THD 64 ;
 - Les recettes liées à la location d'hébergement sur le réseau radio ;
 - L'affectation des résultats.
- En investissement :
 - Le virement de la section de fonctionnement ;
 - L'affectation des résultats ;

- Les subventions du Fonds de Solidarité National (FSN) pour la société numérique de la Mission France Très Haut Débit et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le montant des Garanties bancaires à première demande de THD64 mobilisées ;
- Les avances des membres.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'adopter** le budget principal 2024 (annexe 1) arrêté au chapitre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Fonctionnement
 - Dépenses : 2 871 147.84 euros
 - Recettes : 2 871 147.84 euros
 - Investissement
 - Dépenses : 274 000.00 euros
 - Recettes : 274 000.00 euros
- **d'adopter** le budget Aménagement numérique 2024 (annexe 2) arrêté en dépenses et en recettes comme suit :
 - Fonctionnement
 - Dépenses : 2 850 533.33 euros
 - Recettes : 2 850 533.33 euros
 - Investissement
 - Dépenses : 34 823 151.00 euros
 - Recettes : 34 823 151.00 euros

Adopté à l'unanimité

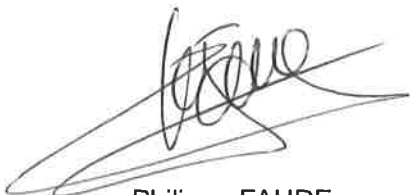
Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Fibre64 : La Fibre64 (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008126300010

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	53
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	57
B6 - Prêts	58
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	60
B7.3 - Etat des emprunts garantis	61
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	63
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	64
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	65
B7.8 - Autres engagements donnés	66
B7.9 - Autres engagements reçus	67
B8 - Subventions versées	68
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	72
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	73
B11.2 - Liste des établissements publics créés	74
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	75
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	76
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	77
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	78
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	79
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	80
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	81
D3 - Décisions en matière de taux	83
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	84
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	85
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	87
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	88
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	89

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 221 515,49	2 436 992,86	727 259,00	A1 942 736,37
Investissement	109 179,76	119 202,09	(3) 97 975,83	A2 107 998,16
Fonctionnement	2 112 335,73	2 317 790,77	(4) 629 283,17	A3 834 738,21

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	942 736,37
Investissement	A2 + B2	107 998,16
Fonctionnement	A3 + B3	834 738,21

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	274 000,00	166 001,84
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 107 998,16
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		274 000,00	274 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 871 147,84	2 036 409,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 834 738,21
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 871 147,84	2 871 147,84
TOTAL DU BUDGET (4)		3 145 147,84	3 145 147,84

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	155 575,83	0,00	174 000,00	174 000,00	174 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	19 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		182 575,83	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		182 575,83	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	182 575,83	0,00	274 000,00	274 000,00	274 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	274 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		401,84	401,84	401,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	160 944,98		165 600,00	165 600,00	165 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		160 944,98		166 001,84	166 001,84	166 001,84

TOTAL	160 944,98	0,00	166 001,84	166 001,84	166 001,84
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	107 998,16
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	274 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	166 001,84
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	935 784,02	0,00	1 074 136,00	1 074 136,00	1 074 136,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 450 000,00	0,00	1 592 100,00	1 592 100,00	1 592 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	64 100,00	0,00	38 910,00	38 910,00	38 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 449 884,02	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	2 705 146,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 449 884,02	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	2 705 146,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	401,84	401,84	401,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	160 944,98	0,00	165 600,00	165 600,00	165 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		160 944,98	0,00	166 001,84	166 001,84	166 001,84

TOTAL	2 610 829,00	0,00	2 871 147,84	2 871 147,84	2 871 147,84
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 871 147,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 200,00	0,00	1 146 000,00	1 146 000,00	1 146 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	760 578,83	0,00	802 909,63	802 909,63	802 909,63
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 767,00	0,00	87 500,00	87 500,00	87 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	834 738,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 871 147,84
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	166 001,84	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	174 000,00	0,00	174 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	70 000,00	0,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		274 000,00	0,00	274 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	274 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 074 136,00		1 074 136,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 592 100,00		1 592 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	38 910,00	0,00	38 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	165 600,00	165 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		401,84	401,84
Dépenses de fonctionnement – Total		2 705 146,00	166 001,84	2 871 147,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 871 147,84
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		165 600,00	165 600,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		401,84	401,84
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	166 001,84	166 001,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	107 998,16
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	274 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 146 000,00		1 146 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	802 909,63		802 909,63
75 Autres produits de gestion courante (8)	87 500,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	2 036 409,63	0,00	2 036 409,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	834 738,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 871 147,84
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 575,83	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	274 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		160 944,98	0,00	166 001,84	166 001,84	166 001,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		401,84	401,84	401,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	160 944,98		165 600,00	165 600,00	165 600,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 944,98		166 001,84	166 001,84	166 001,84

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	107 998,16
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	274 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 575,83	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
2051	Concessions, droits similaires	155 575,83	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00	0,00	174 000,00	174 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	8 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	8 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21838	Autre matériel informatique	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		182 575,83	0,00	0,00	274 000,00	274 000,00	0,00	274 000,00	274 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		160 944,98	0,00	166 001,84	166 001,84	166 001,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		401,84	401,84	401,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	160 944,98		165 600,00	165 600,00	165 600,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	10 972,14		35 000,00	35 000,00	35 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	108 372,84		75 000,00	75 000,00	75 000,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	100,00		100,00	100,00	100,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00		500,00	500,00	500,00
281828	Autres matériels de transport	20 000,00		22 500,00	22 500,00	22 500,00
281838	Autre matériel informatique	18 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 500,00		500,00	500,00	500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		160 944,98		166 001,84	166 001,84	166 001,84

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 610 829,00	0,00	0,00	2 871 147,84	2 871 147,84	0,00	2 871 147,84	2 871 147,84
011	Charges à caractère général (3)	935 784,02	0,00	0,00	1 074 136,00	1 074 136,00	0,00	1 074 136,00	1 074 136,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 450 000,00	0,00		1 592 100,00	1 592 100,00		1 592 100,00	1 592 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	64 100,00	0,00	0,00	38 910,00	38 910,00	0,00	38 910,00	38 910,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 449 884,02	0,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 449 884,02	0,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			401,84	401,84		401,84	401,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	160 944,98			165 600,00	165 600,00		165 600,00	165 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		160 944,98			166 001,84	166 001,84		166 001,84	166 001,84

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 871 147,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 200,00	0,00	1 146 000,00	1 146 000,00	1 146 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	760 578,83	0,00	802 909,63	802 909,63	802 909,63
75	Autres produits de gestion courante (2)	12 767,00	0,00	87 500,00	87 500,00	87 500,00
Total des recettes de gestion des services		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	834 738,21
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 871 147,84
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 610 829,00	0,00	0,00	2 871 147,84	2 871 147,84	0,00	2 871 147,84	2 871 147,84
011	Charges à caractère général (4)	935 784,02	0,00	0,00	1 074 136,00	1 074 136,00	0,00	1 074 136,00	1 074 136,00
6042	Achats de prestations de services	200 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	3 300,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6078	Autres marchandises	2 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	265 884,02	0,00		366 836,00	366 836,00	0,00	366 836,00	366 836,00
6132	Locations immobilières	85 000,00	0,00		87 000,00	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00
61351	Matériel roulant	6 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61358	Autres	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	23 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	60 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	60 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6228	Divers	6 500,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6233	Foires et expositions	7 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00

La Fibre64 - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6248	Divers	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	25 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 450 000,00	0,00		1 592 100,00	1 592 100,00		1 592 100,00	1 592 100,00
6218	Autre personnel extérieur	487 000,00	0,00		514 000,00	514 000,00		514 000,00	514 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00		13 500,00	13 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	215 000,00	0,00		297 000,00	297 000,00		297 000,00	297 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	0,00		3 400,00	3 400,00		3 400,00	3 400,00
64113	NBI	3 400,00	0,00		3 400,00	3 400,00		3 400,00	3 400,00
64118	Autres indemnités	130 000,00	0,00		129 000,00	129 000,00		129 000,00	129 000,00
64131	Rémunérations	232 500,00	0,00		215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
64138	Primes et autres indemnités	80 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	130 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6488	Autres	16 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00		19 000,00	19 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	64 100,00	0,00	0,00	38 910,00	38 910,00	0,00	38 910,00	38 910,00

La Fibre64 - Principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	60 000,00	0,00		26 810,00	26 810,00	0,00	26 810,00	26 810,00
65818	Autres	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65888	Autres	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 449 884,02	0,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 449 884,02	0,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00	0,00	2 705 146,00	2 705 146,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			401,84	401,84		401,84	401,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	160 944,98			165 600,00	165 600,00		165 600,00	165 600,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	160 944,98			165 600,00	165 600,00		165 600,00	165 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		160 944,98			166 001,84	166 001,84		166 001,84	166 001,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 208 200,00	0,00	1 146 000,00	1 146 000,00	1 146 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	2 200,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	1 206 000,00	0,00	1 135 000,00	1 135 000,00	1 135 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	760 578,83	0,00	802 909,63	802 909,63	802 909,63
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7458	Autres dotations de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	481 388,43	0,00	489 609,50	489 609,50	489 609,50
74758	Participation autres groupements	279 190,40	0,00	313 300,13	313 300,13	313 300,13
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 767,00	0,00	87 500,00	87 500,00	87 500,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
75738	Autres	12 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
Total des recettes de gestion des services		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 981 545,83	0,00	2 036 409,63	2 036 409,63	2 036 409,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

La Fibre64 - Principal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

La Fibre64 - Principal - BP - 2024

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL.	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	0,00	11,00	7,00	3,00	10,00
INGENIEUR	A	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		19,00	0,00	19,00	11,00	4,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH	480	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-24	A
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-24	A
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	ADM	389	0,00	332-24	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	107 998,16	107 998,16
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	166 001,84	166 001,84
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	166 001,84	166 001,84

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		166 001,84	III 166 001,84
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		166 001,84	166 001,84
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	35 000,00	35 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	75 000,00	75 000,00
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	100,00	100,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	500,00	500,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	22 500,00	22 500,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	30 000,00	30 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	2 000,00	2 000,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	500,00	500,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	401,84	401,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

La Fibre64 - Principal - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 200

VOTES :

Pour : 200

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2024


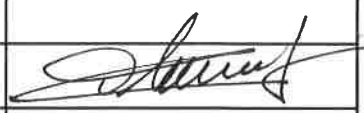
Présenté par le Président (1),

A Pau, le 27/03/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A Pau, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

M. ALLEMAN Olivier donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
M. AURISSET Bernard	
M. BORDE-BAYLACQ Claude	
M. CASAUBON Jean-Paul	
M. CHENEVIERE Thibault	
M. ETCHEVERRIA Philippe	
M. FAURE Philippe	
M. GADOU Thierry	
M. LACROUX Philippe	
M. LASSERRE Jean Jacques donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
M. LAURENS Bernard	
M. MINVIELLE Michel	
M. NEXON Gregory donne pouvoir à M. AURISSET Bernard	
M. PATRIARCHE Nicolas	
M. PELANNE Charles	
Mme CAMBON Valérie	
Mme DUTARET BORDAGARAY Claire donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
Mme LAHORE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles	
Mme LEDIEUDEVILLE Marlène	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-4_2024_03_27-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Mme PARGADE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 04/04/2024

A Pau, le 03/04/2024

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008126300028	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Budget Aménagement Numérique La Fibre64 Budget Aménagement Numérique La Fibre64
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Paierie Départementale

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : Budget Aménagement Numérique La Fibre64 (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	19
A3.2 - Etalement des provisions	20
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 850 533,33	1 343 502,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 507 031,33
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 850 533,33	2 850 533,33

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	34 823 151,00	24 193 227,37
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 629 923,63
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 823 151,00	34 823 151,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	37 673 684,33	37 673 684,33
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 082 536,54	0,00	1 599 000,00	1 599 000,00	1 599 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	605 000,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 700,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 748 236,54	0,00	2 294 000,00	2 294 000,00	2 294 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 018 708,82	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 565 110,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		22 340 055,36	0,00	2 312 000,00	2 312 000,00	2 312 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	673 524,00		532 033,33	532 033,33	532 033,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	70 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		743 524,00		538 533,33	538 533,33	538 533,33
TOTAL		23 083 579,36	0,00	2 850 533,33	2 850 533,33	2 850 533,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 454,15	0,00	69 300,00	69 300,00	69 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 363 794,18	0,00	1 265 202,00	1 265 202,00	1 265 202,00
Total des recettes de gestion des services		5 453 748,33	0,00	1 343 502,00	1 343 502,00	1 343 502,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 276 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 730 128,33	0,00	1 343 502,00	1 343 502,00	1 343 502,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	19 090,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 090,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		20 749 218,33	0,00	1 343 502,00	1 343 502,00	1 343 502,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 507 031,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	538 533,33
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	171 733,88	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	171 733,88	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 192 525,18	0,00	24 323 151,00	24 323 151,00	24 323 151,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 192 525,18	0,00	24 323 151,00	24 323 151,00	24 323 151,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 364 259,06	0,00	34 823 151,00	34 823 151,00	34 823 151,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 090,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 090,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	23 383 349,06	0,00	34 823 151,00	34 823 151,00	34 823 151,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 823 151,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	12 050 254,00	0,00	22 932 803,00	22 932 803,00	22 932 803,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 140 491,65	0,00	721 891,04	721 891,04	721 891,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 190 745,65	0,00	23 654 694,04	23 654 694,04	23 654 694,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 190 745,65	0,00	23 654 694,04	23 654 694,04	23 654 694,04
021	Virement de la section d'exploitation (4)	673 524,00		532 033,33	532 033,33	532 033,33

Budget Aménagement Numérique La Fibre64 - Budget Aménagement Numérique La Fibre64 - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		743 524,00		538 533,33	538 533,33	538 533,33
TOTAL		14 934 269,65	0,00	24 193 227,37	24 193 227,37	24 193 227,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		10 629 923,63
--	--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		34 823 151,00
---	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	538 533,33
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 599 000,00		1 599 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	635 000,00		635 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00		60 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist°, dépréciat°, provisions	0,00	6 500,00	6 500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		532 033,33	532 033,33
Dépenses d'exploitation – Total		2 312 000,00	538 533,33	2 850 533,33

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 500 000,00	0,00	10 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 323 151,00	0,00	24 323 151,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		34 823 151,00	0,00	34 823 151,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 823 151,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	69 300,00		69 300,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 000,00		9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 265 202,00		1 265 202,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 343 502,00	0,00	1 343 502,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 507 031,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	22 932 803,00	0,00	22 932 803,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	721 891,04	0,00	721 891,04
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		6 500,00	6 500,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		532 033,33	532 033,33
Recettes d'investissement – Total		23 654 694,04	538 533,33	24 193 227,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 629 923,63
--	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 823 151,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 082 536,54	1 599 000,00	1 599 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	155 000,00	150 000,00	150 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	500,00	500,00
607	Achats de marchandises	6 758,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	446 178,54	450 000,00	450 000,00
6132	Locations immobilières	287 000,00	250 000,00	250 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	14 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 000,00	10 500,00	10 500,00
618	Divers	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	511 000,00	150 000,00	150 000,00
6228	Divers	3 600,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	40 000,00	45 000,00	45 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	530 000,00	530 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	601 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	605 000,00	635 000,00	635 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	605 000,00	635 000,00	635 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 700,00	60 000,00	60 000,00
6518	Autres	700,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	60 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 748 236,54	2 294 000,00	2 294 000,00
66	Charges financières (b) (8)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 018 708,82	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	17 018 708,82	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	2 565 110,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 565 110,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		22 340 055,36	2 312 000,00	2 312 000,00
023	Virement à la section d'investissement	673 524,00	532 033,33	532 033,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	70 000,00	6 500,00	6 500,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	70 000,00	6 500,00	6 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		743 524,00	538 533,33	538 533,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		743 524,00	538 533,33	538 533,33
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		23 083 579,36	2 850 533,33	2 850 533,33

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 454,15	69 300,00	69 300,00
706	Prestations de services	8 100,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	7 400,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	67 954,15	69 300,00	69 300,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	9 000,00	9 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 500,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 363 794,18	1 265 202,00	1 265 202,00
757	Redevances des fermiers, concession..	4 883 794,18	865 202,00	865 202,00
7588	Autres	480 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 453 748,33	1 343 502,00	1 343 502,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	15 276 380,00	0,00	0,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	15 276 380,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		20 730 128,33	1 343 502,00	1 343 502,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	19 090,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	19 090,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 090,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 749 218,33	1 343 502,00	1 343 502,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 507 031,33
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 850 533,33
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	171 733,88	10 500 000,00	10 500 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	171 733,88	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		171 733,88	10 500 000,00	10 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 192 525,18	24 323 151,00	24 323 151,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	23 192 525,18	24 323 151,00	24 323 151,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 192 525,18	24 323 151,00	24 323 151,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		23 364 259,06	34 823 151,00	34 823 151,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	19 090,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	19 090,00	0,00	0,00
13917	<i>Sub. équipt cpte résult.Budget communaut</i>	19 090,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 090,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		23 383 349,06	34 823 151,00	34 823 151,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 823 151,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	12 050 254,00	22 932 803,00	22 932 803,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	7 550 254,00	7 437 303,00	7 437 303,00
1312	Subv. équipt Régions	4 500 000,00	4 995 500,00	4 995 500,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 140 491,65	721 891,04	721 891,04
1687	Autres dettes	2 140 491,65	721 891,04	721 891,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 190 745,65	23 654 694,04	23 654 694,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 190 745,65	23 654 694,04	23 654 694,04
021	Virement de la section d'exploitation	673 524,00	532 033,33	532 033,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	70 000,00	6 500,00	6 500,00
28031	Frais d'études	2 000,00	1 600,00	1 600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 500,00	2 500,00	2 500,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	1 400,00	1 400,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 500,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	58 000,00	500,00	500,00
28182	Matériel de transport	3 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	500,00	500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		743 524,00	538 533,33	538 533,33
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		743 524,00	538 533,33	538 533,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 934 269,65	24 193 227,37	24 193 227,37

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	10 629 923,63
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 823 151,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2019001 (1)
LIBELLE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - THD64

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 721 891,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	721 891,04
1687	Autres dettes	0,00	721 891,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	721 891,04
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 200

VOTES :

Pour : 200

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2024

Présenté par (1) le Président,

A Pau le 27/03/2024

(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Pau, le 27/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

M. ALLEMAN Olivier donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
M. AURISSET Bernard	
M. BORDE-BAYLACQ Claude	
M. CASAUBON Jean-Paul	
M. CHENEVIÈRE Thibault	
M. ETCHEVERRIA Philippe	
M. FAURE Philippe	
M. GADOU Thierry	
M. LACROUX Philippe	
M. LASSERRE Jean Jacques donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
M. LAURENS Bernard	
M. MINVIELLE Michel	
M. NEXON Gregory donne pouvoir à M. AURISSET Bernard	
M. PATRIARCHE Nicolas	
M. PELANNE Charles	
Mme CAMBON Valérie	
Mme DUTARET-BORDAGARAY Claire donne pouvoir à M. PATRIARCHE Nicolas	
Mme LAHORE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles	
Mme LEDIEUDEVILLE Marlène	
Mme PARGADE Isabelle donne pouvoir à M. PELANNE Charles	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2024, et de la publication le 03/04/2024

A Pau, le 02/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

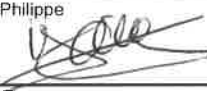
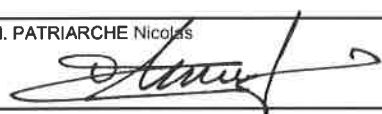
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :	20
Nombre de membres présents:	14
Nombre de suffrages exprimés :	200
VOTES - Pour :	200
Contre :
Abstentions :
Date de convocation : 15/03/2024	

Présenté par le Président ,
A Pau, le 27/03/2024
le Président ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Pau, le 27/03/2024

Les membres de l'Assemblée Délibérante,

M. AURISSET Bernard	M. BORDE-BAYLACQ Claude	Mme CAMBON Valérie
M. CASAUBON Jean-Paul	M. CHENEVIÈRE Thibault	M. ETCHEVERRIA Philippe
M. FAURE Philippe 	M. GADOU Thierry	M. LACROUX Philippe
M. LAURENS Bernard	Mme LEDIEUDEVILLE Marlène	M. MINVIELLE Michel
M. PATRIARCHE Nicolas 	M. PELANNE Charles	Pour Mme DUTARET-BORDAGARAY Claire <i>M. PATRIARCHE Nicolas</i>
Pour M. ALLEMAN Olivier <i>M. PATRIARCHE Nicolas</i>	Pour M. NEXON Gregory <i>M. AURISSET Bernard</i>	Pour M. LASSERRE Jean Jacques <i>M. PATRIARCHE Nicolas</i>
Pour Mme PARGADE Isabelle <i>M. PELANNE Charles</i>	Pour Mme LAHORE Isabelle <i>M. PELANNE Charles</i>	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024, et de la publication le 04/04/2024

A Pau, le 03/04/2024

Le Président



Nicolas PATRIARCHE



Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°05_2024_03_27

Collège Affaires générales

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n°9-2023-16-03 en date du 16 mars 2023 adoptant la dernière version du tableau des emplois,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n° 4-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 adoptant le budget principal et le budget annexe Aménagement numérique

Au regard de l'activité du Syndicat Mixte La Fibre64, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte des créations ou transformations d'emplois rendues nécessaires par l'évolution des besoins de la collectivité et la poursuite des missions de service public dans le domaine de l'aménagement numérique et de l'inclusion numérique.

- **Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé(e) de projets Aménagement numérique**

Au sein du service Aménagement numérique, le/la chargé(e) de projets a la charge du suivi et du contrôle des déploiements réalisés par le délégataire de service public au regard des obligations contractuelles et de l'état de l'art. Ces missions sont actuellement exercées par un agent recruté sur emploi non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans à échoir au 30 juin 2024. Les besoins du Syndicat nécessitent désormais de disposer d'un chargé de mission de façon pérenne et, à ce titre, de créer un emploi permanent.

Cet emploi à temps complet relèvera de la catégorie A, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. La rémunération de celui-ci comprendra les primes et indemnités relatives aux fonctions de chargé de mission (A4). Les crédits sont inscrits au budget.

En outre, afin d'optimiser les phases de recrutement, il est proposé d'autoriser le recrutement à cet emploi par voie contractuelle suivant les dispositions de l'article 332-8-2 du Code général de la Fonction publique, dans le cas où aucune candidature d'un fonctionnaire ou d'un lauréat de concours ne serait satisfaisante ; de le doter d'une rémunération afférente au cadre d'emplois précédemment cité, assortie éventuellement du régime indemnitaire correspondant et d'autoriser le Président à signer le contrat sur la base de contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans.

- **Création d'un emploi permanent à temps complet de juriste**

Il est proposé de renforcer les moyens du service Ressources pour faire face à l'activité liée aux Délégations de Services publics, à la remise en affermage du réseau IRIS 64 et au développement de la centrale d'achats en créant un emploi de juriste.

Sous la responsabilité de l'adjointe au DGS en charge des Ressources, le/la juriste aura pour missions notamment de suivre et contrôler les contrats et marchés du Syndicat Mixte dont les DSP et la centrale d'achats, de contribuer à la rédaction des mémoires en contentieux et à la gestion juridique du patrimoine ainsi que de produire des analyses et expertises juridiques, d'assurer le conseil auprès de Direction générale et des services.

Cet emploi à temps complet relèvera de la catégorie A, du cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché ou attaché principal). La rémunération de celui-ci comprendra les primes et indemnités relatives aux fonctions de chargé de mission (A4). Les crédits sont inscrits au budget.

En outre, afin d'optimiser les phases de recrutement, il est proposé d'autoriser le recrutement à cet emploi par voie contractuelle suivant les dispositions de l'article 332-8-2 du Code général de la Fonction publique, dans le cas où aucune candidature d'un fonctionnaire ou d'un lauréat de concours ne serait satisfaisante ; de le doter d'une rémunération afférente au cadre d'emplois précédemment

cité, assortie éventuellement du régime indemnitaire correspondant et d'autoriser le Président à signer le contrat sur la base de contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans.

- **Transformation d'un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de direction**

Par délibération du 19 novembre 2018, le Syndicat avait créé un emploi d'assistant(e) administratif qui relevait du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Dans le cadre de la réorganisation des services entrée en vigueur en juillet 2023, cet emploi a été rattaché à la Direction pour lui donner une portée plus transversale et a été transformé en assistant(e) de direction.

Il est proposé de modifier l'emploi en l'ouvrant sur la catégorie B et sur le cadre d'emplois des rédacteurs, au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. La rémunération de celui-ci comprendra les primes et indemnités relatives aux fonctions classées B2. Les crédits sont inscrits au budget.

Un poste budgétaire de rédacteur territorial est vacant au tableau des emplois. Il est proposé de le faire évoluer au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Ce support de poste permettra de supporter ce nouvel emploi à temps complet.

- **Prolongation d'un emploi non permanent à temps complet de conseillers(ères) médiateurs(trices) numériques**

L'inclusion numérique est un marqueur fort de l'action du Syndicat Mixte La Fibre 64. Ainsi, dans le cadre du Plan de Relance financé par l'Etat, La Fibre64 avait créé trois emplois non permanents de conseillers/ères médiateurs/trices numériques recrutés en contrat de projet pour une durée de deux ans. Deux de ces emplois ont été pérennisés en mars 2023.

Afin de poursuivre la mission d'accompagnement des publics éloignés du numérique, il est proposé de prolonger un emploi non permanent à temps complet de conseiller/ère médiateur/trice numérique calibré sur la catégorie B, pour une durée de 2 ans, par avenant au contrat de projet en cours. La rémunération comprendrait les primes et indemnités relatives aux fonctions classées B2.

A cette fin, le tableau des emplois doit être modifié pour l'année 2024 en vue de poursuivre les missions de service public dans le domaine de l'inclusion numérique.

Le tableau des emplois actualisé est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **de créer** deux emplois permanents, l'un sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, l'autre sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- **de transformer** un emploi d'assistant de direction en l'ouvrant sur la catégorie B au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- **de prolonger** le contrat de projet de conseiller médiateur numérique ;
- **d'adopter** le tableau des emplois actualisé et annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à recruter un(e) chargé(e) de projets Aménagement numérique et un(e) juriste par voies statutaire ou contractuelle et à prendre les actes nécessaires à la nomination de l'assistante de direction par voie statutaire et à la prolongation du contrat de projet du médiateur numérique en poste.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 27/03/2024

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 27/03/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)					EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES EMPLOIS NON PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00				1,00	1,00			1,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 20000 A 40000 H	A	1,00				1,00	1,00			1,00
ADMINISTRATIVE		7,00		1,00	0,30	8,30	3,00	1,00	1,30	5,30
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00			0,30	3,30	1,00	1,00	0,30	2,30
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème cl	B	1,00				1,00				0,00
REDACTEUR	B			1,00		1,00			1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème cl	C	1,00				1,00	1,00			1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2,00				2,00	1,00			1,00
ANIMATION		1,00				1,00	1,00			1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 2ème cl	B	1,00				1,00	1,00			1,00
TECHNIQUE		11,00		1,00		12,00	7,00	3,00	1,00	11,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2,00				2,00	2,00			2,00
INGENIEUR	A	4,00		1,00		5,00	1,00	2,00	1,00	4,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère cl	B	2,00				2,00	2,00			2,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème cl	B	2,00				2,00	1,00	1,00		2,00
TECHNICIEN	B	1,00				1,00	1,00			1,00
EMPLOIS NON CITES (5)										
NEANT										
TOTAL GENERAL (sauf a)		19,00		2,00	0,30	21,30	11,00	4,00	2,30	17,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 27/03/2024

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 27/03/2024 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 27/03/2024	CATEGORIES (2)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			CONTRAT	
			Indice (8)	Euros		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)							
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444			CGFP L 332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	611			CGFP L 332-8-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	518			CGFP L 332-8-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	B	TECH	480			CGFP L 332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821			CGFP L 332-24 -26	contrat de projet
INGENIEUR	A	TECH	444			CGFP L 332-24 -26	contrat de projet
REDACTEUR	B	ADM	389			CGFP L 332-24 -26	contrat de projet
TOTAL GENERAL							

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR : ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des

groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la

suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats adhés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents

non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi

n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à

d

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°06_2024_03_27

Collège Affaires générales

SUIVI DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n° 4-2021-17-09 en date du 17 septembre 2021 accordant des délégations à Monsieur le Président du Conseil syndical,

Considérant l'obligation de Monsieur le Président de rendre compte au Conseil syndical des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétence qui lui ont été accordées ;

Considérant que Monsieur le Président a pris des décisions, précisées en annexe, dans différents domaines, à savoir :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits étaient inscrits au budget (annexe 1) ;
- la signature de conventions (annexe 2) ;
- le renouvellement de l'adhésion aux Associations auxquelles le Syndicat est membre (annexe 3) ;

Il est proposé au Conseil syndical de prendre connaissance des décisions prises présentées en annexe de la présente.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **de donner acte** au Président de l'information faite au Conseil syndical sur les décisions prises et présentées en annexe en vertu des délégations consenties.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,


Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE


Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Liste des marchés

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publié le
 ID : 064-200081263-20240327-6_2024_03_27-DE



N°	Intitulé	Forme	Procédure	Commission et date d'attribution	Date de notification	Durée du marché	Date de fin du marché	Mini H.T.	Maxi H.T. ou Montant du marché H.T.	Avenant	Imputation	Titulaire	Entité
2023-01	Prestation d'accompagnement au parcours Cybersécurité Pack relais - Phase 2	Consultation	Marché à procédure adaptée		10/05/2023	3 ans	09/05/2026	0,00 €	60 000,00 €		611,6156,6228	Atos Digital Security	B.Principal
2023-02	Prestation d'expertise wordpress	Accord-cadre à bons de commandes	Marché à procédure adaptée		22/06/2023	3 ans	21/06/2026	0,00 €	1ère période : 12 000 € H.T. 2ème et 3ème période : 6 000 € H.T.		611,6156,6228	Nathnet - Julien roux	B. Principal
2023-03	Réseaux sociaux	Accord-cadre à bons de commandes	Marché à procédure adaptée		26/07/2023	1 an	25/07/2024	0,00 €	20 000,00 €		6228	Hotel République	B. Principal
Avenant													
2020-01	Fourniture et livraison de fournitures de bureau	Accord-cadre à bons de commandes	Marché à procédure adaptée		11/06/2020	1+3 ans	10/06/2024	300,00 €	3 000,00 €	Avenant pour modification du B.P.U.	6064	Lacoste Dactyl Buro Office	B.Principal
2020-10	Déploiement, animation et maintenance de la plateforme de diffusion des données publiques du Syndicat Mixte La Fibre64	Accord-cadre à bons de commandes	Marché à procédure adaptée		04/01/2021	3 ans	31/12/2023	16 666,67 €	87 500,00 €	Avenant de prolongation du marché -> 4 mai 2024	611/6156/6184/6188	Opendatasoft	B.Principal
2020-11	Location de 2 véhicules pendant 2 ans pour les besoins du Syndicat Mixte La Fibre64 à compter du 1er avril 2021	Consultation	Marché à procédure adaptée		25/01/2021	2 ans	31/03/2024	0,00 €	20 000,00 €	Avenant de prolongation du marché -> 4 mai 2024	6135	BPCE Car Lease	B.Principal

Liste des conventions signées

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-6_2024_03_27-DE

N°	Tiers	Procédure	Date de signature	Durée	Budget
1	Communes du 64	Convention relative au déploiement du bouclier Cybersécurité avec 237 Communes (dispositif déployé)	à compter du 30 juin 2023	3 ans	Budget Principal
2	UDCCAS	Convention de partenariat avec l'UDCCAS 64 pour la réalisation d'actions en faveur l'inclusion numérique	27/03/2023	1 an (renouvelable)	Budget Principal
3	CAPB	Convention d'occupation des ouvrages par des installations de communications électroniques sur le territoire de la CAPB : Arraute-Charritte, Gotein-Libarren et Musculdy	28/03/2023	8 ans	Budget Aménagement
4	ALPI 40	Convention de partenariat avec l'ALPI pour l'organisation de SO NEC !	13/04/2023	3 ans	Budget Principal
5	ANTIC	Partenariat ANTIC 2023	22/05/2023	6 mois	Budget Principal
6	Nomotech	Avenant n°1 convention cadre	13/06/2023	4 mois	Budget Aménagement
7	CCHB	Convention portant mise à disposition d'un agent de La Fibre64 auprès de la CCHB	16/10/2023	4 mois (renouvelable 1 fois)	Budget Principal
8	ANCT	Avenant n°1 au contrat de subvention relatif au Journal des fake news - AMI Outiller l'inclusion numérique	16/10/2023	10 mois	Budget Principal
9	GE EPL des P-A	Convention de prestation de formation	16/10/2023	durée de la prestation	Budget Principal
10	CCHB - Ville d'Oloron	Convention de prestation de service (audit du SI)	16/10/2023	6 mois	Budget Principal
11	Orange	Convention d'occupation du pylône de Bordès	16/10/2023	12 ans	Budget Aménagement
12	Nomotech	Convention cadre relative à la fourniture de services de communications électroniques sur le réseau des PA	16/10/2023	2 ans	Budget Aménagement
13	Ozone / Nomotech	Conditions particulières services de communications électroniques réseau 64	16/10/2023	2 ans	Budget Aménagement
14	ANCT	Plan France Très Haut Débit - RIP - Avenant n° 1 à la convention en date du 06/12/2021	18/10/2023		Budget Aménagement
15	CDC	Convention de renouvellement de subvention au titre de dispositif conseiller numérique France service	23/10/2023	4 ans	Budget Principal
16	ADICO	Convention de mise à disposition d'un chatbot	30/10/2023	1 an renouvelable	Budget Principal
17	Région Nouvelle-Aquitaine	Convention relative aux modalités de versement de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au projet de déploiement du FTTH du Syndicat Mixte - Avenant n°1	22/12/2023		Budget Aménagement
18	CAPBP	Convention relative au financement pour favoriser l'accès au THD - Fonds Télécom	22/12/2023	15 ans	Budget Aménagement

Annexe 3 : Adhésions**Adhésions aux Associations**

Nom de l'organisme	Période de cotisation	Montant	Renouvellement
Adullact - Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales	du 01/07/2023 au 30/06/2024	3 000,00	Annuel
Ampa - Association des Marchés Publics d'Aquitaine	Année 2023	10 776,92	Annuel
Avicca - regroupement de collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national	Année 2023	6 800,00	Annuel
Declic - Développement d'Échanges entre Collectivités Locales en matière d'Informations et de Communications	Année 2023	1 200,00	Annuel

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°07_2024_03_27

Collège Affaires générales

ADHÉSION À LA CANUT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024
Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms, la CANUT propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et qui couvrent l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents. Association loi 1901 à but non-lucratif créée en Décembre 2023, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités locales et bailleurs sociaux permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La Fibre64 qui a créé sa propre centrale d'achats peut adhérer à la CANUT, son adhésion valant alors pour son établissement ainsi que pour l'ensemble de ses membres.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association.

Il vous est proposé que La Fibre64 adhère à la CANUT et que son Président candidate au Conseil d'Administration de cette association. La Fibre64 envisage de souscrire à l'ensemble des marchés passés par la CANUT et de supporter les coûts d'utilisation pour le compte de ses membres soit un montant plafonné à ce jour à 9.720€ TTC.

Le formulaire d'adhésion à la CANUT et la tarification figurent en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'adhérer** à la CANUT à titre de Groupement
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer le bulletin d'adhésion à la CANUT et de candidater au Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Formulaire d'adhésion à la CANUT

Etablissement demandeur : SYNDICAT MIXTE LA FIBRE64 (SIRET 20008126300010), 64 Avenue Jean Biray 64000 PAU

Objet : Demande d'adhésion à la CANUT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

L'Association est un Acheteur sous forme de Pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

L'Etablissement reconnaît avoir connaissance de l'objet associatif de la CANUT et de ses statuts qu'il aura pu obtenir sur simple demande formulée par courrier ou par email (canut@canut.org).

L'adhésion d'un établissement représentant un groupement vaut pour son établissement et pour l'ensemble des établissements du groupement.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. La tarification figure en annexe.

La demande d'adhésion porte sur (choisir l'option souhaitée) :

Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG)	
Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG) ET Demande pour siéger au Conseil d'Administration (selon les places disponibles et les résultats de l'élection en Assemblée Générale)	X

La demande d'adhésion sera confirmée et matérialisée par la contresignature des présentes.

Fait à PAU

le

Signature pour l'établissement ou le groupement	Signature pour la CANUT
Nicolas PATRIARCHE Président	Le Président de l'association, Ou par délégation,

Annexe : tarification CANUT en vigueur au 30/11/2023

Coût annuel	Etablissement >500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés			
	Etablissement seul	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er marché		600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 marchés remise 20%		480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 marchés remise 30%		420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 marchés remise 40%		360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 marchés remise 45%		330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 marchés remise 50%		300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €
PLAFOND			1 800 €	2 160 €		900 €	1 080 €		450 €	540 €

Coût annuel	Groupement >= 7 établissements			Groupement < 7 établissements			
	Groupement	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er marché		1 500 €	1 500 €	1 800 €	1 250 €	1 250 €	1 500 €
2 marchés remise 2%		1 470 €	2 940 €	3 528 €	1 225 €	2 450 €	2 940 €
3 marchés remise 4%		1 440 €	4 320 €	5 184 €	1 200 €	3 600 €	4 320 €
4 marchés remise 6%		1 410 €	5 640 €	6 768 €	1 175 €	4 700 €	5 640 €
5 marchés remise 8%		1 380 €	6 900 €	8 280 €	1 150 €	5 750 €	6 900 €
6 marchés remise 10%		1 350 €	8 100 €	9 720 €	1 125 €	6 750 €	8 100 €
PLAFOND			8 100 €	9 720 €		6 750 €	8 100 €

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°08_2024_03_27

Collège Affaires générales

CENTRALE D'ACHATS-CATALOGUE DE SERVICES

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU la délibération du Conseil syndical n°5-2022-30-09 en date du 30 septembre 2022 portant l'adhésion du Syndicat Mixte à la l'Association Aquitaine Marchés Publics (AMPA) et à la centrale d'achats CAPAQUI,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°6-2023-16-03 en date du 16 mars 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte et créant la centrale d'achats,

VU la délibération du Collège Affaires du Conseil syndical n°2-2023-11-05 en date du 11 mai 2023 portant modalités de tarification de la centrale d'achats,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°5-2023-10-09 en date du 9 octobre 2023 portant description des premiers services et fournitures de la centrale d'achats,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°5-2024-01-25 en date du 25 janvier 2024 portant modalités de fonctionnement de la centrale d'achats,

VU la délibération du Collège Affaires générales du Conseil syndical n°7-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 portant adhésion du Syndicat Mixte à l'association CANUT

Par délibération n° 6-2023-16-03 en date du 16 mars 2023, le Syndicat Mixte a créé une centrale d'achats pour ses membres et les membres de ses membres qui a vocation à proposer ses services à toute autre structure détenant la qualité d'acheteur au sens de l'article L. 1210-1 et suivants du Code de la commande publique selon les modalités juridiques et financières qui seront définies ultérieurement.

L'objet de la centrale d'achats porte sur des travaux, des services ou des fournitures relevant de ses attributions définies statutairement.

Une première délibération du 9 octobre 2023 avait établi la liste des premiers services et fournitures proposés via la centrale d'achats, ainsi que les tarifications associées.

La présente délibération a vocation d'ajouter de nouveaux services au catalogue de la centrale d'achats.

Prestations réservées aux adhérents de la centrale d'achats :

Visioconférence de salle : acquisition, installation, exploitation et maintenance de solutions de visioconférence de salles. Marché attribué à Excellis Communications. Les tarifs sont présentés en annexe 1.

AMO Communications unifiées : étude technique et économique en matière de réseaux de télécommunication fixes et mobiles aux fins d'identifier un plan d'accompagnement et un budget pour l'équipement des sites, dans une logique de convergence des différents réseaux utilisés. Marché attribué à ETIC Consulting. Les tarifs sont présentés en annexe 2.

Idélibre : solution permettant d'organiser de façon dématérialisée les assemblées délibérantes d'une collectivité (conseils municipaux, syndicaux ou communautaires). Chaque élu retrouve tous ses documents de façon dématérialisée sur son espace (convocations, ordre du jour etc.). Il peut indiquer sa participation directement via l'application depuis un pc, smartphone ou tablette. La Fibre64 propose ce service en s'appuyant sur la solution Idélibre de Libriciel. Les tarifs sont présentés en annexe 3.

Wi-Fi Public : acquisition, installation, exploitation et maintenance de solutions de hotspot Wi-Fi public permanent. Marché attribué à 2ISR. Les tarifs sont présentés en annexe 4.

Filtrage de contenus internet pour des établissements accueillant de jeunes publics : acquisition, installation, exploitation et maintenance d'une solution de filtrage de protection des contenus accessibles par Internet pour les établissements scolaires et ceux recevant de jeunes publics. Marché attribué à Netiful. Les tarifs sont présentés en annexe 5.

Pack Démat : solution permettant au Maire de signer tout type de document dans le cadre d'un circuit de signature (dépôt d'un document pdf, notification à l'élu, signature électronique du Maire, récupération du document pdf signé) : marchés publics, bons de commande, arrêtés, délibérations, autorisations du droit des sols et tout autre document administratif. Le pack inclut un certificat de signature électronique RGS** valable 3 ans. Les tarifs sont présentés en annexe 6.

Pack Démat + : comme le Pack Démat, cette solution permet au Maire ou élu de signer tout type de document dans le cadre d'un circuit de signature. La valeur ajoutée du pack démat + réside dans la variété et le nombre des circuits de validation, adaptables à l'organisation interne de la collectivité. Afin d'automatiser au maximum les circuits, le pack démat + permet d'interfacer les logiciels métiers avec le parapheur et/ou des applications tierces. Les tarifs sont présentés en annexe 7.

Chatbot : solution d'intelligence artificielle permettant, à partir de thématiques prédéfinies par la collectivité (horaires, services proposés etc.), de répondre à des questions récurrentes des utilisateurs d'un service en ligne ou d'un site Internet. Ce type d'outil est souvent utilisé par des plateformes de service privées dans le secteur des transports par exemple, ou par les opérateurs de service publics comme la CPAM et son « amelIBOT ». Les tarifs sont présentés en annexe 8.

MonCloud : solution dans le cloud pour le transfert de gros fichier permettant une alternative à Google Drive, Dropbox et autre Wetransfer, dont le respect de la protection des données, l'hébergement et la souveraineté ne sont pas toujours compatibles avec les données publiques. Basé sur la solution libre Nextcloud, Moncloud propose un service de partage de fichiers en ligne dont l'hébergement est maîtrisé par La Fibre64, garantissant ainsi la souveraineté des données publiques des collectivités. Cet outil est particulièrement utile pour partager des documents avec des partenaires externes à la collectivité, et réciproquement. Véritable application collaborative, Moncloud permet également de collaborer à plusieurs sur un même document hébergé en ligne via la suite logicielle OnlyOffice. Les documents sont accessibles à distance 24/7 depuis tout équipement relié à Internet (PC, tablette, smartphone). Les tarifs sont présentés en annexe 9.

Le catalogue de services est destiné à évoluer pour répondre aux besoins identifiés des membres et de leurs membres.

Par ailleurs, La Fibre64 a conclu des accords partenariaux avec les centrales d'achats CAPAQUI et CANUT, offrant ainsi un accès automatique et sans surcoût à leurs catalogues respectifs pour tous les membres de la centrale d'achats de La Fibre64.

A titre d'exemple, CAPAQUI, centrale d'achat généraliste, propose une large gamme d'équipements matériels (ordinateurs, tablettes, imprimantes, smartphones...), ainsi que des logiciels, parmi lesquels ceux déployés par La Fibre64 dans le cadre de la cybersécurité (antivirus, antispam, coffre-fort à mots de passe, sauvegarde externalisée).

De son côté, la CANUT, centrale d'achat spécialisée sur le numérique et les télécommunications, propose notamment un catalogue de logiciels multi-éditeur avec plus de 300 références (COSOLUCE,

OCTIME, AUTOCAD, ADOBE...) , ainsi que des licences pour logiciels d'occasion. Son catalogue doit s'étoffer de manière conséquente en 2024.

Enfin, il est proposé de modifier la convention d'adhésion en mentionnant que la centrale d'achats est ouverte aux acheteurs qui le souhaitent, détenant la qualité d'acheteur au sens de l'article L. 1210-1 et suivants du Code de la commande publique ayant leur siège social au sein du département des Pyrénées-Atlantiques, les membres du Syndicat mixte La Fibre64 et les membres de membres dont les EPCI de rattachement ont adhéré pour le compte de leur territoire quand ces membres n'ont pas leur siège social dans les Pyrénées-Atlantiques (annexe 10),

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'adopter** le catalogue de service et la convention d'adhésion proposés en annexe de la présente,
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à mettre tout en œuvre pour la réalisation des prestations énoncées.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Annexe 1 - Catalogue de services - Visioconférence

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

B.P.U. Visioconférence

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en € HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	1 540,00 €
2	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	1 320,00 €
3	Prix de journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	1 320,00 €
4	Prix de journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	1 100,00 €
5	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	990,00 €
6	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	770,00 €
7	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	770,00 €
8	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	550,00 €
Equipements		
9	Forfait câbles et accessoires (par mètre linéaire)	8,80 €
Redevances		
10	Maintenance et assistance téléphonique (annuel)	165,00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

Catalogue Visioconférence				
Article	Objet	Désignation commerciale	Prix unitaire en Euro HT de la centrale d'achat	Maintenance et support 3 ans - Prix unitaire en Euro H.T. de la centrale d'achat
Solution Affichage (Moniteur professionnel)				
55UL3	Moniteur 55" 4K 350cd/m ² garantie 3 ans	LG 55UL3E 4K UHD	1 228,37 €	184,26 €
65UL3	Moniteur 65" 4K, 400cd/m ² garantie 3 ans	LG 65UL3 4K UHD	1 555,84 €	233,38 €
75UL3E	Moniteur 75" 4K, 350cd/m ² garantie 3 ans	LG 75UL3E 4K UHD	2 102,10 €	315,32 €
86UL3E	Moniteur 86" 4K, 350cd/m ² garantie 3 ans	LG 86UL3E 4K UHD	3 381,95 €	507,29 €
CDE5530	Moniteur 55" 4K, 400cd/m ² garantie 3 ans	Viewsonic CDE5530, 4K UHD	1 051,05 €	157,66 €
CDE6530	Moniteur 65" 4K, 450cd/m ² garantie 3 ans	Viewsonic CDE6530, 4K UHD	1 442,87 €	216,43 €
CDE7530	Moniteur 75" 4K, 450cd/m ² garantie 3 ans	Viewsonic CDE7530, 4K UHD	1 704,56 €	255,68 €
CDE8630	Moniteur 86" 4K, 450cd/m ² garantie 3 ans	Viewsonic CDE8630, 4K UHD	2 791,36 €	418,70 €
CDE9800	Moniteur 98" 4K, 500cd/m ² garantie 3 ans	Viewsonic CDE9800, 4K UHD	9 655,36 €	1 448,30 €
AL-15HDMR	Moniteur 15" encastrable motorisé	Albiral 15HDMR	1 917,14 €	287,57 €
IY-E2791	Moniteur 27"	YIAMA E2791	297,00 €	44,55 €
Solution caméra				
SRG125	Caméra type FIXE 4K 60p avec zoom optique 25x Sony	Sony SRG XB25	3 253,25 €	487,99 €
CAM520P	Caméra TPZ USB	Aver CAM 520 Pro	1 259,83 €	188,97 €
CAM520PP	Caméra TPZ USB et HDMI	Aver CAM 520 POE	1 387,10 €	208,07 €
CAM570	Caméra TPZ USB et HDMI - Double objectif	Aver CAM 570 POE	2 079,00 €	311,85 €
IPB AG-UX90	Caméra Pro Panasonic 4K Objectif grand angle et zoom x15	Caméscope de poing AG-UX90	2 750,00 €	412,50 €
MVK500AM	Trépied pour caméra Pro	Trépied MVK500AM	412,50 €	61,88 €
SL-0120-1100	Caméra VHD-V61 garantie 5 ans	Caméra de visioconférence	1 766,58 €	264,99 €
Solution				
BA-CX-20	Système de présentation et visioconférence sans fil	Barco Clickshare CX-20	2 255,00 €	338,25 €
BA-CX-30	Système de présentation et visioconférence sans fil	Barco ClickShare CX-30	2 832,50 €	424,88 €
YL-A20-025	Système de visioconférence	Yealink Barre de conférence Meeting A20 + WWP30 + CTP18	2 308,90 €	346,34 €
YL-A30-025	Système de visioconférence	Yealink Barre de conférence Meeting A30 + WWP30 + CTP18	3 465,00 €	519,75 €
PO-TC8	Poly TC8	controleur TC8	816,53 €	122,48 €
PO-G7500-4X	codec Poly G7500 + caméra 4X	Poly G7500 4x	8 967,53 €	1 345,13 €
PO-G7500-12X	codec Poly G7500 + caméra 12X	Poly G7500 12x	10 524,80 €	1 578,72 €
PO-X50TC8	Barre caméra Poly double écran	Barre Poly X50 + TC8	3 146,00 €	471,90 €
TM-2515T1	Trépied pour caméra mobile	Trépied	210,72 €	31,61 €
Solution Captation du son - Microphone de salle				
FONE540	Microphone de table avec HP	Aver Fone 540	517,00 €	77,55 €
VCM34	Microphone de table	Yealink VCM34	328,90 €	49,34 €
MXA920	Plaque Micro plafond Shure	Shure MX920	5 786,00 €	867,90 €
MXA710 2FT	Barre Micro Shure 60 cm	Shure MX710 2FT	2 363,79 €	354,57 €
MXA710 4FT	Barre Micro Shure 120 cm	Shure MX710 4FT	3 040,18 €	456,03 €
507488	Plaque Micro Teamconnect CELLING 2 sortie analogique	Sennheiser Teamconnect Ceiling 2	5 610,00 €	841,50 €
42406256506	Ensemble micro Main HF avec sa base	SHURE - SSX SLXD24E-SM58-J53	687,50 €	103,13 €
004240625606	Ensemble micro cravate HFavec sa base	SHURE - SSX SLXD14E-83-J53	809,38 €	121,41 €
SH-SBC203-E	Chargeur SLXD1	SLXD1	138,55 €	20,78 €
SH-SB903	2 Accus rechargeables	SB903	108,96 €	16,34 €
NU-HDL300	Barre de son - Micro et enceinte - Salle jusqu'à 65m2	Barre de son Nureva HDL300	4 719,00 €	707,85 €
NU-HDL310	Barre de son - Micro et enceinte - Salle jusqu'à 80m2	Barre de son Nureva HDL310	5 718,90 €	857,84 €
Captation du son - Solution Audioconférence TELEVIC				

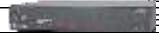
Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

71.982902	Concentrateur Audioconférence Plixus		Plixus AE-R	2 895,75 €	
71.982931	Alimentation 220V additionnelle		Plixus AE-R PS - Alimentation 220V additionnelle	222,01 €	33,30 €
71.980502	Poste délégué à encastrer Confidea F-DV		Confidea D-DV	704,96 €	105,74 €
71.980502	Poste Président à encastrer Confidea F-CV		Confidea F-CV	773,34 €	116,00 €
71.980502	Poste délégué à encastrer Confidea F-DD		Confidea F-DD	494,53 €	74,18 €
71.980131	Base microphone Audioconférence - Confidea Flex		Confidea Flex	658,24 €	98,74 €
71.980054	Microphone col de cygne - 40cm		Microphone D-Mic 40SI - 40cm	142,04 €	21,31 €
71.980055	Microphone col de cygne - 50cm		Microphone D-Mic 50SI - 50cm	148,10 €	22,22 €
71.981401	Licence L-VT (Vote)		Licence L-VT (Vote)	77,22 €	11,58 €
71.983000	Logiciel Confero 360		Logiciel Confero 360	3 288,04 €	493,21 €
71.604002	IIC5/2 - Câble de connexion 2m		IIC5/2 - Câble de connexion 2m	16,41 €	2,46 €
71.604020	IIC5/20 - Câble de connexion 20m		IIC5/20 - Câble de connexion 20m	54,05 €	8,11 €
71.981402	Licence L-IL (Identification)		Licence L-IL (Identification)	114,40 €	17,16 €
71.432001	Carte d'identification RFID (MID)		Carte d'identification RFID (MID)	8,58 €	1,29 €
				0,00 €	0,00 €
71.980116	Base Microphone audioconférence - Poste Président - Confidea T-CV		Confidea T-CV (Ajouter micro D-Mic)	503,36 €	75,50 €
71.980106	Base Microphone audioconférence - Poste Délégué - Confidea T-DV		Confidea T-DV (Ajouter micro D-Mic)	474,32 €	71,15 €
SH-DIS-CCU-E	Centrale audioconférence Shure		Centrale Shure DIS-CCU-E	1 738,00 €	260,70 €
SH-MSC605-FS	Poste de conférence à encastrer		Poste à encastrer MXC605-FS	324,50 €	48,68 €
SH-GM5924	Shure Micro col de cygne 40cm		Microphone GM5924	123,20 €	18,48 €
SQS CORE110	QSC Matrice DSP 24 I/O/128x Core 110F		Matrice Audio QSC Core 110F	4 640,63 €	696,09 €
SQS AD-C6T-WH	QSC Enceinte acoustic Designe Series Encastrable		Enceinte QSC AD-C6T WH	319,84 €	47,98 €
Solution Diffusion du son					
AUDACSAU	Barre son 2x15w		Audac SAU	314,60 €	47,19 €
SDQ5P	Paire d'enceintes 2 x 30W Apart SDQ5P		Apart SDQ5 P blanche ou noir	186,04 €	27,91 €
60-849-01	Amplificateur 100W par canal garantie 3 ans		Extron XPA 1002 Plus 100W	483,34 €	72,50 €
60-850-11	Amplificateur Extron XPA 2001 200W garantie 3 ans		Extron XPA 2001 200 W 100V 1 canal	536,25 €	80,44 €
	Amplificateur Extron XPA 2002 200W garantie 3 ans		Extron XPA 2002 200 W 100V 2 canaux	1 001,00 €	150,15 €
	Amplificateur Extron XPA 2004 200W garantie 3 ans		Extron XPA 2004 200 W 100V 2 canaux	1 304,16 €	195,62 €
SAU CAP412	Audac Amplificateur 4x120w / 100v		Audac SAU CAP412	1 219,94 €	182,99 €
Equipements d'intégration audiovisuelle et pilotage					
TP100SP	extendeur HDMI sur RJ45		TP100	429,00 €	64,35 €
TP70SP	extendeur HDMI sur RJ45		TP70SP	394,90 €	59,24 €
TP610SP	extendeur HDMI / HDBaseT 40m		TP610SP	618,75 €	92,81 €
TP610ST	extendeur Emetteur HDMI / HDBaseT 40m		TP610ST	327,25 €	49,09 €
AT-UCE3250	extendeur USB sur RJ45		UCE3250	245,30 €	36,80 €
P300	mixeur Shure P300		Shure P300	1 801,80 €	270,27 €
DMP64 PC	Mixeur Extron DMP64 Plus C		Matrice 6x4 à processeur numérique avec l'AEC	1 966,25 €	294,94 €
DMP64PC-AT	Mixeur Extron DMP64 Plus C AT		Matrice 6x4 à processeur numérique avec l'AEC et Dante	2 446,73 €	367,01 €
DMP128PC	Mixeur Extron DMP128 Plus C		Matrice126x8 à processeur numérique avec l'AEC	3 394,82 €	509,22 €
DMP128PC-AT	Mixeur Extron DMP128 Plus C AT		Matrice 12x8 à processeur numérique avec l'AEC et Dante	3 932,50 €	589,88 €
SH-C110	Mixeur Shure Core 110		Shure Core 110	3 979,69 €	596,95 €
SH-ANIOUT	interface Dante USB		Shure ANI OUT USB	787,93 €	118,19 €
SP141TH264	Sélecteur HDMI / HDBT 4K		Sélecteur 4 sorties	1 976,70 €	296,51 €
EX-60-1486-01	Sélecteur Hdmi 8 entrés		8 entrées Hdmi	1 392,60 €	208,89 €
EX-60-1484-01	Sélecteur Caméra Hdmi 4 entrés		Sélecteur Hdmi SW4 HD4K	542,52 €	81,38 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

EX-DVS605	Selecteur HDMI Rapide Extron DVS605	Extron DVS605	2 448,16 €	
EX-60-1488-01	Passerelle Hdmi et audio vers USB avec Scaler	Passerelle Mediaport 200	3 521,57 €	528,24 €
EX-60-1493-21	Matrice vidéo DXP 88HD	Matrice vidéo 8 entrés / 8 sorties	4 735,16 €	710,27 €
EX-ISS608	Sélecteur HDMI et DisplayPort 4K/60 + compositeur	Extron ISS 608	9 000,06 €	1 350,01 €
EX-60-954-02	Extron Switch USB	SW4 USB	850,04 €	127,51 €
AT-149205	Extendeur Aten USB 2.0 UCE3250	UCE3250	213,87 €	32,08 €
EX-SMP351	encodeur et serveur de Streaming	Extron SMP351	4 576,00 €	686,40 €
SP4AU-4K	Distributeur HDMI 4 sorties HD 4K	Altium SP4AU-4K audio déseembed	414,70 €	62,21 €
SP8-4K	Distributeur HDMI 8 sorties HD 4K	Altium SP8AU-4K audio déseembed	619,30 €	92,90 €
60-1429-01	Contrôle Extron IPCP Pro 250	Extron IPCP Pro 250	912,34 €	136,85 €
60-1429-01A	Contrôle Extron IPCP Pro 250 +licence link	Extron IPCP Pro 250 + Link	1 823,25 €	273,49 €
60-1418-01	Contrôle Extron IPCP Pro 550 +licence link	Extron IPCP Pro 550 + Link	3 825,25 €	573,79 €
60-1565-02	Dalle tactile de contrôle 10"	Extron TLP Pro 1025T	2 602,60 €	390,39 €
DAP-1665	Point d'accès sans fil pour pilotage	Dlink DAP-1665	126,50 €	18,98 €
AL-ERT30	Interface ERT30 pour pilotage écran 15"	ERT30	825,00 €	123,75 €
Equipements de connexion sans fil				
NC-X300	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette Vivitek	NC-X300	770,77 €	115,62 €
NC-X700	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette Vivitek	NC-X700	1 337,05 €	200,56 €
QL400	Pack 2 Lauchers QL400	QL400	640,64 €	96,10 €
NC-X900	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette Vivitek	NC-X900	1 701,70 €	255,26 €
CSE 200	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette (base Wifi et 2 boutons USB, double affichage)	ClickShare CSE 200	1 823,25 €	273,49 €
CSE 100	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette (base Wifi et 1 boutonUSB, mono affichage)	ClickShare CSE 100	965,25 €	144,79 €
Bouton clickshare	Bouton (à l'unité) optimisé pour gamme CS-100 et CSE-200	bouton ClickSare	356,07 €	53,41 €
CSE200 +	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette (base Wifi et 2 boutons USB, double affichage)	ClickShare CSE 200 +	3 217,50 €	482,63 €
CSE 800	Raccordement sans fils pour ordinateur et tablette (base Wifi et 2 boutons USB, double affichage)	ClickShare CSE 800	4 290,00 €	643,50 €
BA-BC-26018	Bouton USB-C Clickshare	Bouton ClickShare	319,00 €	47,85 €
Solution d'affichage dynamique				
VI-DS100	Boitier affichage dynamique Novo DS100	Novo DS100	544,83 €	81,72 €
VI-DS4k	Boitier affichage dynamique Novo DS4k	Novo DS4k	972,40 €	145,86 €
Meubles pour salle de réunion / Conférence				
VTM6V	VisioTable MoFive 6 places visio / 8 places réunion.	Dimensions hors-tout 1600 x 1400 x 740mm. 2 top access alu, 2 pieds et traverses "Archi" en acier laqué époxy. goulotte en mélamine. Connectique incluse : 6 PC et 2 RJ45	3 544,20 €	
VTM8V	VisioTable MoFive 8 places en visio (10 places en réunion)	Dimensions hors-tout 1600 x 1400 x 740mm. 2 top access alu, 2 pieds et traverses "Archi" en acier laqué époxy. goulotte en mélamine. Connectique incluse : 6 PC et 2 RJ45	4 725,60 €	
VTM10V	VisioTable MoFive 10 places en visio (12 places en réunion)	dimensions hors-tout 2800x1600x740mm. 4 top access, 4 pieds "Archi" goulotte en mélamine. Connectique incluse : 10 PC et 4 RJ45	5 907,00 €	
VTM14V	VisioTable MoFive 14 places en visio (16 places en réunion)	Dimensions hors-tout 4200x1600x740mm. 6 top access, 6 pieds et traverses "Archi" en acier laqué époxy .Goulotte en mélamine. Connectique incluse : 13 PC et 5 RJ45	8 269,80 €	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

VTT 5V	VisioTable Tango 5 places en visio (7 places en réunion)	Dimensions hors-tout 1600x2000x740mm. 2 top access, 4 pieds "Tango" et goulotte en mélamine. Connectique incluse : 6 PC et 2 RJ45	3 258,20 €	
VTT 8V	VisioTable Tango 8 places en visio (12 places en réunion)	Dimensions hors-tout 2400x2500x740mm. 3 top access, 7 pieds "Tango" et goulotte en mélamine. Connectique incluse : 8 PC et 3 RJ45	5 211,80 €	
VTT 10V	VisioTable Tango 10 places en visio (14 places en réunion)	Dimensions hors-tout 2400x2500x740mm. 3 top access, 7 pieds "Tango" et goulotte en mélamine. Connectique incluse : 8 PC et 3 RJ45	6 514,20 €	
VTT 12V	VisioTable Tango 12 places en visio (16 places en réunion)	Dimensions hors-tout 4000x3200x740mm. 5 top access, 10 pieds "Tango" et goulotte en mélamine. Connectique incluse : 11 PC et 5 RJ45	7 816,60 €	
VTT 14V	VisioTable Tango 14 places en visio (18 places en réunion)	Dimensions hors-tout 4800x3200x740mm. 6 top access, 10 pieds "Tango" et goulotte en mélamine. Connectique incluse : 15 PC et 6 RJ45	9 121,20 €	
Divers				
GS1350-26HP	Switch 26 ports 10/100/1000Base T PoE		738,32 €	110,75 €
WK014	Baie 19" 12U		310,20 €	
	Réglette prises 220V avec interrupteur		49,50 €	
ST100-MK2	Système sono portable Vonyx ST100 MK2 300w		467,50 €	70,13 €
KI-012-2108	Support mural inclinable pour écran 60"-100"		92,83 €	
KI-013-3165	Support mural articulé pour écran 60-75"		115,50 €	
SU-48799	Support caméra		74,25 €	
CAB-HDMI1.4M2	Cordon HDMI M/M 2m		15,40 €	
CAB-HDMI/DVIM5	Cordon HDMI/DVI M 5m - écran 15"		22,83 €	
CAB-HDMI/DVIM10	Cordon HDMI/DVI M 10m - écran 15"		104,36 €	
CAB-HDMI1.4M3	Cordon HDMI M/M 3m		22,83 €	
CAB-RJ45N6A2	Cordon RJ45 C6A noir 2m		5,01 €	
CAB-RJ45N6A5	Cordon RJ45 C6A noir 5m		9,52 €	
CAB-RJ45N6A10	Cordon RJ45 C6A noir 10m		19,53 €	
CAB-HP-2150	Câble Haut parleur noir 2x1,5mm2		1,23 €	
CAB-CONT2022	Câble de contrôle gris 2x0,22mm2		0,86 €	
CAB-MIC2022	Câble microphone noir 2x0,22mm2		1,27 €	
CAB-NEUXLR	Fiche XLR M et F		8,58 €	
UP8060290	Panneau 19" 1 U Multiprises 8 *2P+T + Inter		32,18 €	
UP8060441	Etagère 19" 1 U noire p250mm		19,66 €	
EX-60-604-02	Extron RSB129 - Plateau rackable 1U		55,00 €	
PF	Petite fournitures diverses (Goulotte, goulotte de sol, visserie...)		242,00 €	

Annexe 2 - Catalogue de services - AMO Communications unifiées**Catalogue Communications unifiées**

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en € HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	935,00 €
2	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	825,00 €
3	Prix de journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	550,00 €
4	Prix de journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	440,00 €
5	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	550,00 €
6	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	385,00 €
7	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	330,00 €
8	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	220,00 €

Annexe 3 - Catalogue de services - Idélibre

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

BPU Idélibre

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en € HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Paramétrage de la solution	450,00 €
2	Formation du service des assemblées	225,00 €
3	Formation des élus	sur devis *
4	Contribution annuelle (accès aux services, assistance utilisateur)	320,00 €

* Base de tarification fondée sur les prestations "AMO, Audit SI et Assistance" 450€HT/jour modulable selon la durée

Annexe 4 - Catalogue de services - Wi-Fi Public

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

B.P.U. Wi-Fi Public		
N°	Libellé	Prix unitaire en € HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	1 243,00 €
2	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	1 100,00 €
3	Prix de journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	1 067,00 €
4	Prix de journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	924,00 €
5	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	803,00 €
6	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur sans déplacement	660,00 €
7	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	638,00 €
8	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien sans déplacement	495,00 €
Equipements		
9	Forfait câbles et accessoires (par mètre linéaire)	8,80 €
Redevances		
10	FAS (Frais d'Accès au Service)	11,00 €
11	Abonnement au service (annuel)	12,10 €
12	Licence par borne (annuel)	13,20 €
13	Support, assistance, supervision et maintenance (annuel)	14,30 €
Divers		
14	Location de nacelle (1/2 journée)	385,00 €

[Cf. un catalogue est joint \(cliquer sur ce lien\)](#)

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

Catalogue WIFI	
Libellé	Prix unitaire en Euro HT de la centrale d'achat
Equipements Wifi, licences supports et réseau Ruckus	
Contrôleur Ruckus centralisé des bornes Wifi	
Analytics : logiciel d'analyse et de reporting prédictif hébergé chez Ruckus	
Support 1 an Analytics	46,75 €
Support 3 ans Analytics	126,23 €
Support 5 ans Analytics	187,00 €
Contrôleur virtuel de bornes : vSZ	
Support 1 an vSZ	437,80 €
Support 3 ans vSZ	149,44 €
Support 5 ans vSZ	321,75 €
Contrôleur virtuel de bornes : vSZ - D// Data Plane	
Support 1 an vSZ-D	426,86 €
Support 3 ans vSZ-D	711,43 €
Support 5 ans vSZ-D	218,41 €
Support 3 ans vSZ-D	470,25 €
Support 5 ans vSZ-D	623,87 €
Licence perpétuelle d'une borne supplémentaire intégrée au vSZ 2ISR	
Accès au Support 12 mois d'une borne managée par le vSZ 2ISR	49,50 €
Accès au Support 36 mois d'une borne managée par le vSZ 2ISR	26,40 €
Support, assistance, supervision et maintenance (annuel)par borne	79,20 €
	26,40 €
Bornes WiFi Ruckus	
Borne wifi extérieure Ruckus T350c norme ax (diffusion omnidirectionnelle à 360°)	
T350c - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	740,74 €
T350c - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	85,69 €
T350c - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	171,38 €
T350c - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	257,07 €
Borne wifi intérieure Ruckus H350 Ruckus (pour petit espace)	
H350 - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	340,34 €
H350 - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	28,22 €
H350 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	56,43 €
H350 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	84,65 €
Borne wifi intérieure Ruckus H550 Ruckus (pour petit espace, intègre 2 ports Ethernet dont 1 POE, MESH)	
H550 - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	454,74 €
H550 - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	42,85 €
H550 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	84,65 €
H550 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	126,45 €
Borne wifi intérieure Ruckus R350 (borne standard, espace moyen salle réunion)	
R350 - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	382,25 €
R350 - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	44,94 €
R350 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	88,83 €
R350 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	132,72 €
Borne Wifi intérieure Ruckus R550 norme ax (borne haute densité grand espace type salle séminaire)	
R550 - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	491,92 €
R550 - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	53,30 €
R550 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	105,55 €
R550 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	158,84 €
Borne Wifi intérieure Ruckus R650 norme ax (borne haute densité grand espace type salle séminaire)	
R650 - Garantie matérielle 1 an avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	677,82 €
R650 - Garantie matérielle 3 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	73,15 €
R650 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	145,26 €
R650 - Garantie matérielle 5 ans avec remplacement express J+1 (non obligatoire)	217,36 €
Autres équipements (Ponts wifi, switch réseaux...)	
Pont Wifi	
Pont WiFi (2x éléments) - Ruckus Wireless P300 (Garantie de base 1 an) portée 5 kms	1 577,40 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

Pont WiFi - Ruckus Wireless P300 Garantie 3ans (2x éléments)	
Pont WiFi (2x éléments) - Ubiquiti NS5AC (Garantie de base 1 an)	349,80 €
Pont WiFi (2x éléments) - Ubiquiti NBM5AC (Garantie de base 1 an)	338,80 €
Pont WiFi Cambium 60Gz (2x éléments) - 1Gbps portée 200 m	
Switch réseau POE administrable à distance - sur demande	
Switch CISCO - CBS250 8x ports 1G PoE+ (120w) 2x SFP	331,10 €
Switch CISCO - CBS350 24 ports 1G PoE+ (195W) 4x SPF L3	719,40 €
Accessoires	
Kit de fixation RUCKUS - "L"	9,90 €
Injecteurs POE	
Injecteurs POE Ruckus	71,50 €
Injecteurs POE standart	38,50 €
Convertisseur Ubi 48>24V	31,90 €
Baie 19" 10 U (si besoin sous-répartiteur) avec plateau	276,10 €
Prestations (télécom, humaines...)	
Prestations	
Fourniture et configuration d'un contrôleur Clic&Surf pré paramétré / routeur 50 cx simultanées	108,90 €
Configuration d'un équipement	20,90 €
Fourniture et oncfiguration d'un controleur Clic&Surf préparamétré / routeur / serveurur haute densité (pour + de 100 cx simultanées)	275,00 €
Installation à distance de Clic & Surf en version virtualisée (sur VM ou serveurur mis à disposition par le client)	605,00 €
Prestation d'études avec remise d'un rapport d'analyse Tamograph; prix unitaire sur une base 1/2 jour homme	269,50 €
Forfait Journée - Profil Chef de Projet	825,00 €
Forfait Demie Journée - Profil Chef de Projet	495,00 €
Forfait Demie Journée - Profil Technicien	275,00 €
Forfait Journée - Profil Technicien	605,00 €
Forfait Demie Journée - Profil Administration Réseaux	495,00 €
Forfait Journée - Profil Administration Réseaux	924,00 €
Forfait Demie Journée - Profil Technicien Réseaux	429,00 €
Forfait Journée - Ingénieur	1 100,00 €
Forfait Demie Journée - Ingénieur	660,00 €
Forfait Journée - Profil Développements logiciels spécifiques	495,00 €
Forfait Demie Journée - Profil Développements logiciels spécifiques	275,00 €
Forfait Journée - Profil technicien local	319,00 €
Forfait Demie Journée - Profil technicien local	550,00 €
Forfait Journée - Gestion de projets Smart City / IOT	660,00 €
Forfait Demie Journée - Gestion de projets Smart City / IOT	385,00 €
Prestation de transfert de compétences, sur base d'un jour / homme sur site	1 067,00 €
Formation forfait Demie Journée - Solution télécom, smart City, IOT, Méthodologie	440,00 €
Forfait Journée - accompagnement RGPD par un cabinet expert (https://www.rivain-avocat-protection-donnees.com/)	979,00 €
Forfait pour déplacement A/R sur site, par un partenaire local	143,00 €
Plateforme de communication SMS	
Abonnement numéro virtuel dédié à l'usage SMS - 12 mois - Inclus : Accès à la plateforme en ligne responsive, Crédit annuel de 1000 SMS envoyés inclus, 3 comptes distincts, Assistance sous 24h et maintenance corrective	646,80 €
Compte supplémentaire - 12 mois	66,00 €
Pack de 200 SMS supplémentaire	33,00 €
Pack de 500 SMS supplémentaire	69,30 €
Pack de 1000 SMS supplémentaire	121,00 €
FAS et PORT	
FAS xDSL& 4G	108,99 €
FAS VM ou controleur > 100 Cx Clic & Surf	275,00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

PORT	
Solution de wifi public Clic&Surf	
Services Clic & Surf - Wifi public	
inclus : contrôleur centralisé, portail captif, sécurité, supervision, hotline gratuite, astreinte soir & we, extranet, Wifi territorial, accès aux statistiques...	
Licence C&S 0-50 connexions simultanées - 12 mois	143,88 €
Licence C&S 50-100 connexions simultanées - 12 mois	262,68 €
Licence C&S 100-250 connexions simultanées - 12 mois	526,68 €
Licence C&S 250-500 connexions simultanées - 12 mois	1 120,68 €
Licence C&S 500-1000 connexions simultanées - 12 mois	1 834,80 €
Options Clic & Surf	
Filtrage pornographique - 12 mois	66,00 €
Portail personnalisé	53,90 €
API REST - Mise en place	275,00 €
API REST - Flotte - 12 mois	396,00 €
Relation Client - Mise en place	275,00 €
Relation Client - Flotte 12 mois	396,00 €
Parasurtenseur	49,50 €
Maintenance	
Maintenance/assistance à distance par 2ISR pour l'infogérance du réseau installé - 12 mois (Prix annuel par borne, option)	26,40 €
Maintenance/assistance à distance par 2ISR pour l'infogérance du réseau / serveur installé - 12 mois (Prix annuel pour la solution centralisée)	646,80 €
Maintenance sur site (Prix annuel par site)	158,40 €

Annexe 5- Catalogue de services - Filtrage de contenus

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

B.P.U. Filtrage de contenus internet pour des établissements accueillant de jeunes publics

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en € HT
Prestations		
1	Prix de journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	649,00 €
2	Prix de journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	429,00 €
3	Prix de demi-journée d'un profil senior/ingénieur avec déplacement	429,00 €
4	Prix de demi-journée d'un profil junior/technicien avec déplacement	319,00 €
Equipements et licences		
5	Equipement de filtrage pour 50 connexions simultanées	471,90 €
6	Equipement de filtrage pour 150 connexions simultanées	581,90 €
7	Forfait câbles et accessoires (par mètre linéaire)	4,40 €
Redevances		
8	Maintenance et assistance téléphonique (annuel)	108,90 €

Annexe 6- Catalogue de services - Pack Démat

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

BPU Pack démat

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en €uro HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Certificat EIDAS qualifié (RGS**) valable 3 ans	120,52 €
2	Étude de besoin, paramétrage et formation (0,5 jour) uniquement en année 1	225,00 €
3	Contribution annuelle (accès aux services, assistance utilisateur)	225,00 €

Annexe 7 - Catalogue de services - Pack Démat +

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE


BPU Pack Démat +

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en €uro HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Analyse des besoins	sur devis*
2	Paramétrages	sur devis*
3	Formation	sur devis*
4	Contribution annuelle (à compter de l'année 2 - accès aux services, assistance utilisateur)	225,00 €

* Base de tarification fondée sur les prestations "AMO, Audit SI et Assistance" 450€HT/jour modulable selon la durée

Annexe 8 - Catalogue de services - Chatbot

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE



BPU Chatbot

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en €uro HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Analyse des besoins	sur devis*
2	Paramétrages	sur devis*
3	Formation	sur devis*
4	Contribution annuelle (à compter de l'année 2 - accès aux services, assistance utilisateur)	50,00 €

* Base de tarification fondée sur les prestations "AMO, Audit SI et Assistance" 450€HT/jour modulable selon la durée

Annexe 9 - Catalogue de services - MonCloud

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 064-200081263-20240327-8_2024_03_27-DE

BPU MonCloud

N° de prix	Libellé	Prix unitaire en €uro HT de la centrale d'achat
Prestations		
1	Etude de besoins, paramétrages et formation (< 5 utilisateurs)	225,00 €
2	Etude de besoin, paramétrages et formation (> 5 utilisateurs)	sur devis*
3	Formation	sur devis*
4	Accès au service (contribution annuelle par utilisateur- de 1 à 5 Go)	10,00 €

* Base de tarification fondée sur les prestations "AMO, Audit SI et Assistance" 450€HT/jour modulable selon la durée



Annexe10

CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA FIBRE64

Entre

Le Syndicat Mixte La Fibre64, en tant que centrale d'achats départementale, ayant son siège à l'Hôtel du Département des Pyrénées-Atlantiques, 64 avenue Jean Biray 64000 PAU, et son site de gestion administrative à la technopole Hélioparc – 2 avenue Pierre Angot - 64 000 Pau, représenté par Nicolas PATRIARCHE, agissant en qualité de Président et dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 17 septembre 2021.

Et désigné ci-après « Centrale d'achats »

D'une part,

Et

....., en tant qu'adhérent, ayant son siège.....

et désigné ci-après « Adhérent »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération en date du 16 mars 2023, le Syndicat Mixte La Fibre64 a décidé de proposer un dispositif de services d'achat centralisé appelé aussi « Centrale d'achats » aux acheteurs qui le souhaitent, détenant la qualité d'acheteur au sens de l'article L. 1210-1 et suivants du Code de la commande publique ayant leur siège social au sein du département des Pyrénées-Atlantiques, les membres du Syndicat mixte La Fibre64 et les membres de membres dont les EPCI de rattachement ont adhéré pour le compte de leur

territoire quand ces membres n'ont pas leur siège social dans les Pyrénées-Atlantiques.

Ce véhicule juridique permet de mieux répondre aux enjeux de simplification de l'acte d'achat, de sécurisation juridique, d'optimisation des dépenses, de facilitation de l'accès des collectivités territoriales et des établissements publics aux solutions dématérialisées et de promotion du numérique.

La Centrale d'achats exercera, conformément à l'article L.2113-2 du Code de la commande publique, des activités de grossiste et des activités d'intermédiaires suivant les services proposés.

L'Adhérent reste libre de recourir ou non à la Centrale d'achats pour tout ou partie de ses besoins à venir.

ARTICLE 1 - OBJET

La conclusion de la présente convention permet à l'Adhérent d'avoir recours aux services d'achats centralisés proposés par le Syndicat Mixte La Fibre64, agissant en tant que Centrale d'achats, ainsi qu'à tous les services dont La Fibre64 bénéficie au moyen de l'adhésion pour son compte et celui de ses membres et adhérents, à des structures de mutualisation.

Des activités d'achat en tant que grossiste ou intermédiaire seront exercées conformément à l'article L-2113-2 du Code de la commande publique.

Il s'agit pour La Fibre64 de répondre aux besoins de ses adhérents en matière de travaux, de services ou de fournitures dans le domaine du numérique et des communications électroniques.

Ces services notamment consistent en :

- La fourniture de services, de matériels et de solutions numériques ;
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Lorsqu'il a recours aux prestations de services d'achats centralisés proposés par la Centrale d'achats (accès à un contrat conclu ou à conclure), l'Adhérent est, conformément à l'article L 2113-4 du Code de la commande publique, considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et mise en concurrence au titre de la réglementation applicable aux marchés publics.

Toutefois, il demeure responsable du respect des dispositions du Code de la commande publique pour les opérations de passation ou d'exécution du marché public dont il se charge lui-même.

La signature de la présente convention n'emporte pas obligation pour l'Adhérent de recourir à la Centrale d'achats pour tout nouveau besoin. L'Adhérent s'engage à exécuter le(s) contrat(s) conclu(s) par la Centrale d'achats et au(x)quel(s) il a accès conformément à leurs stipulations.

ARTICLE II - DUREE

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification par le Syndicat Mixte La Fibre64 à l'Adhérent.

Les parties devront chacune s'assurer au préalable des formalités de publicité et transmission de la convention au contrôle de légalité auquel chacune est soumise.

La convention est établie pour une durée indéterminée, à laquelle il peut être mis fin dans les conditions définies ci-après (art. VII).

ARTICLE III – MODALITES DE RECOURS A LA CENTRALE D’ACHATS

Par la signature de la présente convention, l’Adhérent est réputé avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la Centrale d’achats.

Il garantit que les contrats auxquels il est partie ne sont pas incompatibles avec ceux qui sont conclus par la centrale d’achats.

ARTICLE IV - FONCTIONNEMENT

IV.I. Rôle de la Centrale d’achats

Dans le cadre des projets menés, la Centrale d’achats prend en charge les actions suivantes :

- Sollicitation de l’Adhérent pour participer à la démarche ;
- En tant que de besoin, invitation de l’Adhérent à participer à des réunions d’information sur les projets d’achats en cours ou à venir ;
- Assistance de l’Adhérent dans le recensement de ses besoins et identification des éléments plus particulièrement éligibles à la centrale ;
- Détermination d’un calendrier global des achats ;
- Sourçage et élaboration du cahier des charges, en lien avec l’Adhérent ainsi qu’un calendrier prévisionnel de passation ;
- Appui lors de la mise en place du/ des contrats ;
- Réalisation des avenants ;
- Information quant au déroulé de l’exécution du/des contrat(s) conclu(s) ;
- Emission des commandes auprès des fournisseurs dans le cadre de l’activité de grossiste de la centrale d’achats ;
- Formalités de réception des fournitures et des biens ;
- Paiement des fournisseurs ;
- Refacturation à l’Adhérent des prestations ;
- Mise en place d’une médiation en cas de difficulté avec le(s) titulaire(s).

IV.II. Rôle de l’Adhérent

L’Adhérent s’engage à :

- Transmettre ses besoins au travers des outils fournis ;
- Exécuter les contrats conclus conformément à leurs dispositions ;
- Commander auprès du ou des cocontractants du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents les prestations à hauteur de ses besoins propres dans le cadre de l’activité d’intermédiaire de la centrale d’achats ;
- Fournir les éléments nécessaires à une amélioration continue de la performance des contrats ;
- Contrôler la conformité de l’exécution de la prestation en termes de qualité, de délai et de coût ;
- Informer La Fibre64 de tout défaut de réalisation de la prestation et tout élément mentionné au sein des CCTP et CCAP ;
- Saisir la Centrale d’achats de difficultés dans le cadre de l’exécution ;

- Informer la Centrale d'achats de sa décision de résilier le contrat ou de sa volonté de ne pas poursuivre celui-ci (non-reconduction) dans un délai de trois (3) mois avant l'échéance du contrat en cours ;
- Respecter les dispositions applicables au secret industriel et commercial pour le cas où il participerait à une procédure de mise en concurrence ;
- Donner, par la signature de la présente convention, mandat au Syndicat Mixte La Fibre64 pour que celui-ci puisse accomplir, les modifications nécessaires à la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre (ex : avenant) et, si nécessaire, intervenir en tant que médiateur pour le cas où un litige viendrait à naître ;
- Payer l'adhésion annuelle, les coûts des fournitures et services rendus ainsi que les frais de gestion.

En cas de résiliation d'un marché, il sera examiné les circonstances ayant conduit à la résiliation et les responsabilités de chacun. Les éventuelles indemnités de résiliation seront partagées entre la Centrale et l'Adhérent à hauteur de leurs responsabilités respectives.

ARTICLE V - PARTICIPATION FINANCIERE

L'Adhérent paie une cotisation annuelle d'adhésion à la Centrale d'achats telle que définie à l'annexe 1.

A chaque commande, des frais de gestion équivalent à 10% du montant de la commande seront dus par l'Adhérent. Les prix sont issus du catalogue de services. Les commandes feront l'objet de devis.

Les prestations fournies feront l'objet d'un règlement selon les termes de la facture émise par la centrale d'achats.

ARTICLE VI - CONFIDENTIALITE

La Centrale d'achats et l'Adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou tout document relatif aux besoins de l'Adhérent, sans l'accord de l'autre partie.

De manière générale, la Centrale d'achats et l'Adhérent s'accordent pour prendre toute mesure nécessaire à la préservation des offres techniques et financières.

ARTICLE VII - RESILIATION

Chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention à l'issue de la durée des marchés publics ou accords cadre passés par la Centrale d'achats, en prévenant l'autre partie trois mois à l'avance avant la fin du marché, par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

La Centrale d'achats se réserve en outre le droit de résilier à tout moment la présente convention pour tout motif d'intérêt général, sans que cela ouvre droit à une demande d'indemnité de l'Adhérent.

En outre, dans l'hypothèse où une partie contreviendrait gravement aux obligations mises à sa charge dans le cadre de la convention, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse plus de 30 jours à compter de l'envoi par courrier électronique de ladite mise en demeure.

Cette résiliation ne dégagera toutefois en aucune manière l'Adhérent, ni vis à vis des prestataires désignés par la Centrale d'achats au titre des commandes qu'il lui aura passées, ni pour le versement des participations au titre des marchés publics en cours.

ARTICLE VIII - LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse à se rencontrer afin de trouver une solution négociée. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Pau.

Fait à _____, en deux exemplaires

Le

Pour la Centrale d'achats
Le Président de La Fibre64

Pour l'Adhérent
le.....

Nicolas PATRIARCHE

xxx

ANNEXE 1

Les tarifs d'adhésion à la Centrale d'achats :

- EPCI de plus de 50 000 habitants : 1000 €
- EPCI de moins de 50 000 habitants : 500 €

- CC Adour Madiran : 250 €
- Département : 1000 €
- Communes, CCAS ou Syndicat communal ou intercommunal dont l'EPCI est adhérent :
 - Communes, CCAS ou Syndicat communal ou intercommunal de moins de 500 habitants : 50 €
 - Communes CCAS ou Syndicat communal ou intercommunal entre 500 et 1500 habitants : 100 €
 - Communes, CCAS ou Syndicat communal ou intercommunal entre 1500 et 3500 habitants : 150 €
 - Communes, CCAS ou Syndicat communal ou intercommunal de plus de 3500 habitants : 200 €

- Communes dont l'EPCI n'est pas adhérent : 250 €
- Autres structures publiques : 1500 €

Dans le cas de l'adhésion de l'EPCI pour lui-même ainsi que pour l'ensemble des communes de son territoire, offrant ainsi l'accès à un outil de mutualisation, une réduction de 20% s'applique au montant total des cotisations qui auraient été versées à titre individuel.

Les frais de gestion : le taux de 10% du prix négocié de l'achat permettrait de couvrir les frais de fonctionnement de la centrale d'achats (réalisation et suivi des marchés, des commandes, des facturations, des liens avec les prestataires et avec les adhérents notamment) et ce quel que soit le mode d'intervention (intermédiaire ou grossiste).

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°09_2024_03_27

Collège Affaires générales

ACADÉMIE DU RACCORDEMENT - GRETA

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Affaires générales du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Conseil départemental n°03-002 du 23 novembre 2018 portant attribution d'une Délégation de Service Public relative à la construction, l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit des Pyrénées-Atlantiques et son transfert au Syndicat La Fibre64,

VU la convention de Délégation de Service Public, ses avenants et ses annexes confiant à THD 64 la construction, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit des Pyrénées-Atlantiques et son transfert au Syndicat La Fibre64,

VU la délibération du Conseil syndical n°15-2019-24-05 en date du 24 mai 2019 adoptant le Règlement Insertion Formation des emplois et métiers de l'Aménagement numérique

Le Syndicat Mixte La Fibre64 s'est doté d'une « Académie du raccordement » en vue d'accompagner les entreprises locales dans l'acquisition de compétences notamment en matière de raccordement des clients finaux aux réseaux optiques à très haut débit des Pyrénées-Atlantiques.

Cette Académie a pour objectifs :

- de délivrer une/des attestation(s) de compétences acquises au plus près du référentiel national en vigueur,
- de proposer des parcours de formation modulaires adaptés aux besoins en compétences complémentaires de chacun sur la base du référentiel et des protocoles des OCEN : Règles de l'art et technique de raccordement, sécurité, relation clients, photos et rédaction de Compte-rendu, traitement des déchets.

Dispositif expérimental, cet outil pédagogique, mené en partenariat avec Infranum et Objectif Fibre, sera financé par le Fonds insertion formation de la DSP THD 64 durant 12 mois.

La Fibre64 a accompagné Centre Perf Tarnos pour adapter ses plateaux et accueillir des sessions techniques du Certificat d'aptitude au raccordement 64 (CAR64). A date, ce sont environ 35 salariés qui ont d'ores et déjà pu être évalués.

Le GRETA Béarn et Soule, partenaire de la première heure de la formation aux métiers des infrastructures Télécoms labellisé Objectif Fibre, a également besoin de faire évoluer son plateau d'Oloron pour créer 5 postes de travail dédiés aux sessions du CAR64.

Le GRETA Béarn et Soule sollicite une aide financière de 5 900€ destinée à réaliser ces travaux.

Le Règlement du Fonds Insertion-Formation prévoit ce type de soutien et les disponibilités des crédits permettent l'allocation d'une telle subvention.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Affaires générales du Conseil syndical décide :

- **d'allouer** au GRETA Béarn et Soule une aide financière de 5 900€ TTC destinée à la création de 5 postes de travail pour l'Académie du raccordement.

Adopté à l'unanimité
Nombre de votants : 20/20
Nombre de suffrages exprimés : 200/200

Ainsi fait,
Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°10_2024_03_27

Collège Usages et services numériques

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LANDAISE POUR L'INFORMATIQUE
RELATIVE À L'ORGANISATION DE SO NEC !**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Usages et services numériques du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical n°15-2023-16-03 en date du 16 mars 2023 adoptant la convention de partenariat avec l'ALPI40

Depuis 2018, Numérique en Commun[s] (NEC) rassemble tous les acteurs qui œuvrent en faveur de l'inclusion numérique. Au-delà des éditions nationales annuelles à Nantes, Marseille, Lyon et Lens, des dizaines d'événements locaux sont organisés tout au long de l'année par les acteurs de terrain et les collectivités territoriales. Les NEC[S] locaux réunissent de larges communautés pour construire les outils partagés de l'inclusion numérique, penser les évolutions des usages numériques, structurer une gouvernance et des systèmes vertueux au service de l'intérêt général, des territoires et de celles et ceux qui y vivent. Plusieurs dizaines de NEC[s] locaux ont déjà été organisés en France métropolitaine et outre-mer depuis le lancement du dispositif en 2020.

L'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI40) et La Fibre64 partagent des enjeux identiques en termes d'inclusion numérique : professionnalisation des conseillers numériques, organisation de réseau de proximité pour la population, meilleure visibilité de l'offre d'accompagnement des publics, montée en compétence des aidants numériques.

Après une première édition réussie (ayant réuni plus de 120 participants) et organisée conjointement dans les Landes en 2023, La Fibre64 et l'ALPI proposent d'organiser une nouvelle édition de « SO NEC! », pour NEC Sud-Ouest, dans les Pyrénées-Atlantiques en 2024. Ce événement se déroulera les 13 et 14 juin 2024 à Bayonne, sur le site bayonnais de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA). Cet événement sera ouvert à tous les professionnels travaillant autour de l'inclusion numérique (médiateurs numériques, travailleurs sociaux du champ de l'emploi de l'insertion et des solidarités, professionnels du secteur de l'enfance et de l'éducation...).

A la faveur d'un appel à projets ouvert par le Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour recueillir les demandes de soutien pour l'organisation d'un événement autour de l'inclusion numérique intitulé « Numérique en Commun(s) », le projet porté conjointement par l'ALPI et La Fibre64 a été retenu avec une demande de financement de 3 500 euros apportée par l'État. L'ALPI et La Fibre64 se répartiront à parts égales le reste à financer du budget élaboré pour l'édition 2024.

Le programme pressenti est le suivant :

- une première demi-journée sera consacrée aux démarches « France Numérique Ensemble » menées actuellement par les deux syndicats sur les deux départements. En présence de représentants de l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur la thématique, préfectures), la thématique abordée sera la suivante : quelles opportunités la démarche territoriale France Numérique Ensemble peut-elle proposer aux territoires ?
- la seconde demi-journée traitera de la question des usages ludiques dans les apprentissages numériques, dans la détection des personnes isolées/invisibles et au sein des projets d'éducation aux médias.
- la troisième demi-journée s'intéressera aux communs numériques et à la médiation numérique pour les professionnels à travers l'exemple du tourisme.
- enfin la quatrième demi-journée proposera un temps informel d'échanges, de bilan et de perspectives entre participants qui sera animé par les agents de La Fibre64 et de l'ALPI.

Cette année, La Fibre64 est identifiée comme la structure porteuse du projet et a déposé le dossier de candidature auprès de l'ANCT.

Il est ainsi proposé que La Fibre64 puisse formaliser son engagement et son partenariat à l'organisation et l'animation de « SO NEC! » en signant la convention de partenariat avec l'ALPI ci-annexée pour un montant de 1 500 euros de cofinancement apporté par l'ALPI, et la convention de partenariat avec l'ANCT ci-annexée pour un montant de 3 500 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Usages et services numériques du Conseil syndical décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer la convention ci-annexée avec l'Agence Landaise Pour l'Informatique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer la convention ci-annexée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et tout autre document nécessaire à l'organisation de SO NEC ! 2024.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 100/100

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

**CONVENTION
DE FINANCEMENT**

Entre,

Le Syndicat Mixte Départemental Agence Landaise Pour l'Informatique (Alpi) situé 175 Place de la Caserne Bosquet, 40000 MONT DE MARSAN et représenté par sa Présidente, Magali VALIORGUE, dûment habilitée en vertu d'une délibération en date du.....,

Et,

Le Syndicat Mixte Départemental La Fibre64 situé 2 avenue Pierre Angot, Technopole Helioparc, 64000 PAU et représenté par son Président, Nicolas PATRIARCHE dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 27 mars 2024,

Désignés « Les parties » dans la présente convention,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

L'Alpi et la Fibre64 organisent conjointement la manifestation « Numérique en Commun[s] » les 13 et 14 juin 2024 à Bayonne (64).

L'objet de la convention porte sur le partage des frais qui doivent être engagés par les parties, pour l'organisation de ladite manifestation.

Article 2 – Conditions financières

Il est convenu que les deux parties se partagent les dépenses engagées de manière égale. Des demandes de devis sont en cours d'établissement et une décision sera prise conjointement pour arrêter le montant du budget global d'organisation de la manifestation.

La Fibre64 s'acquittera de la totalité des frais puis émettra un titre de recettes auprès de l'Alpi à hauteur de 50 % du montant total.

Le titre de recettes sera accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Le paiement par l'Alpi sera effectué dans un délai de trente jours à compter de la date de réception du titre de recettes.

Article 3 – Fin de la convention

La présente convention prend fin après l'émission du titre de recettes de La Fibre64 et du règlement de ce dernier par l'Alpi.

Article 4 - Litiges

En cas de litige et à défaut de tout accord entre les parties, celui-ci sera porté devant le tribunal compétent.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Mont-de-Marsan et Pau, le

Magali VALIORGUE

Nicolas PATRIARCHE

Présidente de l'Alpi

Président de la Fibre64

Convention de subventionnement

Entre

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat immatriculée sous le numéro SIREN 130 026 032 dont le siège est 20 avenue de Ségur – TSA 10717 – 75334 PARIS CEDEX 07, représenté par Monsieur Stanislas BOURRON, Directeur général de ladite Agence, nommé à ces fonctions par décret du Président de la République en date du 1er décembre 2022 et domicilié en cette qualité audit siège

Ci-après dénommée « **l'ANCT** »

Et

La Fibre64, établissement public syndicat mixte, immatriculé sous le SIREN 200081263 dont le siège est Technopole Hélio parc – 2 avenue Pierre Angot – CS 8011 – 64053 PAU CEDEX 09 représenté par Monsieur Nicolas PATRIARCHE, Président, dûment habilité par la délibération n° 10-2024-03-27 du 27 mars 2024

Ci-après dénommé(e) « Le Bénéficiaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

En application de l'article L. 1231-2.-I du code général des collectivités territoriales, sans préjudice des compétences dévolues aux collectivités territoriales et à leurs groupements et en articulation avec ces collectivités et groupements, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-ville et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.

A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements, notamment via la démarche Numérique en Commun[s]. Celle-ci consiste en un cadre de réflexion et d'action et se matérialise par des événements nationaux et locaux réunissant la communauté du numérique d'intérêt général.

Syndicat Mixte La Fibre64 est lauréat de l'Appel à NEC locaux 2024 de l'ANCT.

Organisé conjointement par La Fibre64 et l'ALPI40, l'événement NEC Sud-Ouest est l'occasion de réunir les acteurs du numérique des deux départements. Il vise à offrir un espace d'échange entre pairs mais aussi des masterclass animées par des intervenants extérieurs ou des porteurs de projets aux réussites inspirantes issus d'autres territoires.

Ces deux jours ont ainsi vocation à permettre aux différents acteurs intéressés par les enjeux du numérique des deux départements (Médiateurs numériques, CNFS, agents de collectivités, travailleurs sociaux, indépendants...) de réfléchir et partager des expériences et actions inspirantes.

Cette édition sera axée sur 3 thématiques et deux fils rouge à savoir :

- Les opportunités permises par la mise en place de France Numérique Ensemble sur chaque département
- Education aux médias : Le jeu dans les apprentissages, la médiation et la détection de publics isolés
- Les communs numériques : l'exemple du tourisme et des dynamiques portées en ce sens au sein des deux départements

Fils rouges :

- Développement des territoires avec l'incubateur
- Projets inspirants d'inclusion numérique en rapport aux deux thématiques majeures : lauréats de l'AMI Outiller la Médiation Numérique et retours d'expériences de médiateurs/conseillers numériques

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de soutenir **financièrement** l'organisation d'un événement Numérique en Commun[s] local **en 2024** par le Syndicat Mixte La Fibre64, intitulé NEC Sud-Ouest.

Article 2 : Engagements et obligations des parties

Le Bénéficiaire de la subvention s'est engagé à :

- Veiller à ce que l'évènement soit mis en œuvre conformément à la convention et à son projet dans lequel il a notamment prévu de choisir un lieu pour un événement accueillant au minimum 150 personnes ;
- Publier, dans les deux mois suivant la tenue du NEC local, au moins une ressource élaborée pendant ou à l'issue de son évènement sur Les Bases afin de contribuer à la documentation générale des évènements NEC et outiller la communauté ;
- Communiquer tous documents et informations requis par l'ANCT ;
- Informer l'ANCT de tout événement susceptible d'affecter ou de retarder l'exécution de la présente convention ;

Le bénéficiaire déclare avoir recueilli le soutien d'au moins une collectivité à l'évènement, en l'occurrence Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Dans le cadre de la convention, le Bénéficiaire est seul responsable de son exécution et de l'ensemble des opérations afférentes. L'ANCT ne pourra être tenu pour responsable de tout acte ou manquement contractuel commis à raison de la réalisation de la présente convention par le Bénéficiaire. Le Bénéficiaire garantit l'ANCT contre tout recours et conséquences pécuniaires dudit recours provenant d'un tiers, à raison de la réalisation de la présente convention.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties et prend fin après l'exécution des obligations résultant de la convention, soit au plus tard le 14 décembre 2024.

Article 4 : Coût et date du projet

Le budget prévisionnel du projet **déterminé par le Bénéficiaire** s'élève à 23 000 €.

La date prévisionnelle du projet est le 13 et 14 juin 2024.

Article 5 : Modalités du financement

5.1 Montant de la participation financière

L'ANCT contribue financièrement à hauteur de **3500€**, représentant ainsi 15 % de l'ensemble des dépenses prévues dans le budget prévisionnel.

5.2 Modalités de versement

La subvention sera versée en une seule fois, après la tenue de l'événement et suite à la présentation des pièces justificatives suivantes :

- **Un état des dépenses réalisées signé** - et attesté par le comptable public lorsque le Bénéficiaire dispose d'un comptable public, est établi par le Bénéficiaire et transmis à l'ANCT.
- **Un bilan quantitatif et qualitatif** de la mise en œuvre du projet présenté à l'article 1^{er} est transmis à l'ANCT.

L'ANCT vérifiera que le Bénéficiaire a bien respecté les engagements de la convention ainsi que l'état des dépenses du projet avant de procéder au versement. L'ANCT procède au paiement des sommes dues dans un maximum de 30 jours à compter de la réception des pièces justificatives et de la demande de versement du Bénéficiaire.

Le paiement sera réalisé sur le compte :

Banque : Payeur départemental des Pyrénées Atlantiques - 8 Place d'Espagne 64019 PAU CEDEX

IBAN : FR 57 3000 1006 22C6 4200 0000 053

BIC : BDFEFRPPCCT

Titulaire : Syndicat mixte La Fibre64

Il est demandé au Bénéficiaire de transmettre, dès la signature de la convention un RIB ainsi qu'un avis SIRENE en format PDF.

L'ordonnateur de la dépense est l'ANCT.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ANCT.

Article 6 : Communication

Les financements accordés doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype de l'ANCT (affiches, flyers, programmes, site internet...) et la mention "avec le soutien de l'ANCT" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels.

Aux seules fins d'exécution de la présente convention, l'ANCT autorise le Bénéficiaire dans le cadre de l'exécution de la présente convention :

- à utiliser son logo joint en annexe,
- à faire mention de la contribution de l'ANCT sous une forme qui aura reçu son accord préalable et écrit.

De manière générale, chacune des parties à la présente convention s'engage dans l'ensemble de ses actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de son cocontractant.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs de l'ANCT et du Bénéficiaire, par l'une des Parties, non prévue par le présent article, est interdite.

A l'extinction de la convention, le Bénéficiaire s'engage à cesser tout usage des signes distinctifs de l'ANCT sauf accord exprès écrit contraire.

Article 7 : Résiliation

7.1 Résiliation pour faute

La convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution, par l'une ou l'autre des parties, de ses obligations contractuelles.

7.2 Effets de la résiliation

En cas de résiliation anticipée de la convention, dans les cas prévus ci-dessus, la participation financière de l'ANCT est liquidée en fonction des dépenses effectivement réalisés et justifiées par le Bénéficiaire à la date d'effet de la résiliation.

Le cas échéant, le Bénéficiaire sera tenu au reversement des sommes indûment perçues.

Article 8 : Dispositions générales

8.1 Modification de la convention

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produiront d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

8.2 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

8.3 Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière temporaire ou définitive, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

8.4 Cession et transmission de la convention

La présente convention étant conclue *intuitu personæ*, le Bénéficiaire ne pourra transférer ou céder, de quelque manière que ce soit les droits et obligations en résultant, sans l'accord exprès, préalable et écrit de l'ANCT.

8.5 Données personnelles

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les Parties s'engagent à utiliser les données recueillies pour les seuls besoins de l'exécution de la convention ainsi qu'à respecter et à faire respecter par les personnes auxquelles seront confiés le traitement d'informations à caractère personnel des participants, les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 9 : Litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

En cas d'échec d'une solution amiable, les parties se rapprocheront des tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Paris.

Fait à Paris, le **DATE SIGNATURE ANCT**

Pour La Fibre64

Président

Nicolas PATRIARCHE

Pour l'ANCT,

FONCTION

PRENOM NOM

SIGNATURE

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024**DÉLIBÉRATION N°11_2024_03_27****Collège Usages et services numériques****MISE À DISPOSITION DES SOLUTIONS WEBDELIB, IDELIBRE ET COMÉLUS AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Usages et services numériques du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024
Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Philippe FAURE (CAPBP), Thibault CHENEVIÈRE (CAPBP), Bernard LAURENS (CCAM), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Nicolas PATRIARCHE expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical n°1-2019-24-05 en date du 24 mai 2019 adoptant le Règlement d'intervention du Fonds Usages numériques,

CONSIDÉRANT la convention de mutualisation avec l'Adullact en vertu de la délibération du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical n°12-2021-17-09 en date du 17 septembre 2021,

CONSIDÉRANT l'adoption du SDUM en vertu de la délibération du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical n°14-2023-16-03 en date du 16 mars 2023,

Le Syndicat Mixte La Fibre64 déploie des solutions de dématérialisation des procédures administratives auprès des collectivités des Pyrénées-Atlantiques et de leurs établissements. Il assure un service d'assistance et d'accompagnement aux utilisateurs des plateformes Actes pour le contrôle de légalité, demat-ampa pour les marchés publics et iParapheur pour la signature électronique de tous types de documents.

Afin d'agréments son catalogue de service de nouvelles solutions de dématérialisation et d'offrir une solution complète d'aide aux collectivités pour dématérialiser leur vie institutionnelle, La Fibre64 s'est équipée des logiciels opensource Webdelib, Idelibre et Comélus, après avoir retenu la Scop Libriciel comme titulaire du marché afférent en mai 2022.

La Communauté des communes du Pays de Nay (CCPN) souhaite bénéficier de ces solutions afin d'optimiser son processus interne de gestion des projets de délibérations et de l'ensemble des documents pour les bureaux et les conseils communautaires. La CCPN souhaite également proposer à ses élus un outil centralisé de consultation en ligne des projets de délibération à travers une solution sécurisée garantissant la traçabilité des échanges et l'horodatage des convocations conformément aux obligations légales introduites par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

En tant que membre du Syndicat, la CCPN peut bénéficier des solutions de dématérialisation de la vie institutionnelle proposées par La Fibre64 et de son accompagnement pour une durée d'amorçage de trois ans avec un financement par le Fonds Usages de la Délégation de service public THD 64.

Les conditions de cet accompagnement et mise à disposition des solutions sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Usages et services numériques du Conseil syndical décide :

- **d'adopter** le projet de convention avec la Communauté de communes du Pays de Nay de mise à disposition des logiciels Webdelib, Idelibre et Comélus annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à signer cette convention avec la Communauté des communes du Pays de Nay ainsi que les avenants éventuellement nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 20/20

Nombre de suffrages exprimés : 100/100

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE

Réalisation de prestations d'accompagnement, de paramétrage et de formation des solutions Webdelib, Idelibre et Comélus et leur mise à disposition auprès de la Communauté des communes du Pays de Nay

Entre

Le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre64, représenté par Monsieur Nicolas PATRIARCHE, agissant en qualité de Président
ci-après désigné par « La Fibre64 »

d'une part,

Et

La Communauté de communes du Pays de Nay, représentée par Monsieur PETCHOT-BACQUÉ, agissant en qualité de Président
ci-après désignée par « la CCPN »

d'autre part

Préambule :

Le Syndicat Mixte La Fibre64 met en œuvre un pack de solutions pour dématérialiser la Vie Institutionnelle des collectivités basées sur les solutions libres Webdelib, Idelibre et Comélus en s'appuyant sur le marché que le Syndicat a passé avec son prestataire Libriciel Scop.

La CCPN souhaite s'équiper de ces solutions afin d'améliorer son processus interne de rédaction des projets de séance et d'optimiser les étapes de validation entre les différents agents de la collectivité.

Article 1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Syndicat Mixte La Fibre64 met à disposition de la CCPN les solutions Webdelib, Idelibre et Comélus.

Pour l'exécution de la présente convention, La Fibre64 demeure l'interlocuteur principal de Libriciel Scop et de la CCPN et sera associée à toutes les phases du projet.

L'offre de service apportée par la Fibre64 consiste en :

- La mise à disposition de la solution Webdelib sur un serveur loué par La Fibre64 auprès de son hébergeur
- La mise à disposition de la solution Idelibre hébergée par l'Adullact
- La mise à disposition de la solution Comélus hébergée par Libriciel Scop
- Une ingénierie de projet en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre par la Fibre64

Article 2. – Détail de l’offre de service

- **Phase d’étude et de paramétrage**

La date de démarrage de la phase correspond à la date de la réunion de lancement planifiée entre la CCPN et La Fibre64 jusqu’à la date de la mise en production prévue au premier semestre 2024.

Etapas principales de la phase :

1. Analyse des besoins et de types de circuits à traiter
2. Etude et paramétrage des modèles de documents de la CCPN (6 modèles par défaut : projet, convocation avec ordre du jour, délibération, rapport de séance, journal de séance, procès-verbal)
3. Définition du périmètre des utilisateurs (élus et agents de la collectivité)
4. Étude et planification des différentes étapes du projet
5. Test et recettage par La Fibre64 et la CCPN

- **Phase de mise en production**

La CCPN déterminera en accord avec la Fibre64 le début de la mise en production dans le courant du premier semestre 2024.

- **Phase d’exploitation**

Le support utilisateur niveau 1 et le maintien en conditions opérationnelles sont assurés par La Fibre64 au moyen de son marché avec Libriciel Scop.

Article 3. – Formation et Accompagnement

La formation et l’accompagnement sont prévus, à distance et sur site, pour la prise en main des solutions.

Pour l’année 1 de mise en place, le nombre de jours prévus est de 6.25 jours répartis comme suit :

- 1 journée d’analyse et de spécifications pouvant être réalisée sur site ainsi que les paramétrages associés
- 1 journée pour la réalisation de 6 modèles de documents (Projet, convocation avec ordre du jour, projet, délibération, rapport et journal de séance, procès-verbal)
- 1.5 journées de formation à l’utilisation de la solution Webdelib pour le service des assemblées (2 utilisateurs) : 1 jour au démarrage + ½ journée supplémentaire durant la phase de test
- 1/2 journée de formation des rédacteurs/validateurs (environ 15 utilisateurs)
- ½ journée de formation du service des assemblées à l’utilisation d’Idelibre
- 1/2 journée de formation des élus (ou deux sessions de 2h)
- 2H de formation du service des assemblées à l’utilisation de Comélus

- 1 journée d'assistance au 1^{er} conseil communautaire (avant et après séance)

Pour la mise en place du projet, un forfait de 2 jours de gestion de projet est estimé.

Dans le cadre du support annuel (années 2 et 3), des jours d'accompagnement à la maintenance seront prévus de l'ordre de 5 jours par an.

Article 4. - Engagement des parties

Durant toute la durée de la phase de projet, objet du présent protocole,

La CCPN s'engage à :

- désigner un chef de projet pour ce projet, interlocuteur principal de La Fibre64,
- respecter le calendrier ci-dessus,
- à financer les prestations annexes éventuelles nécessaires au déploiement de l'application et spécifique à leur SI,
- assister aux formations et sessions d'accompagnement,
- s'assurer que les postes de travail de la CCPN respectent les prérequis techniques,
- accompagner les élus au changement et leur fournir un support de Niveau 1 sur l'utilisation de leur matériel personnel (vérification des pré-requis et mises à jour des tablettes, diffusion des informations de connexion, changement de mots de passe, gestion des sessions d'accompagnement, ...),
- utiliser les solutions pour l'organisation de deux séances du Conseil communautaire sur les trois premiers trimestres 2024,
- restituer à l'ensemble des membres de La Fibre64 en comité technique au cours de l'année 2024 son utilisation des solutions objet de la présente convention,

La Fibre64 s'engage à :

- assurer le rôle d'interlocuteur principal entre Libriciel Scop et la CCPN, pour la mise en œuvre du projet,
- paramétrer les logiciels maintenus par Libriciel Scop au mieux des attentes de la CCPN dans la limite de leurs possibilités fonctionnelles
- financer le projet par l'intermédiaire du Fonds Usages conformément à l'estimation indiquée à l'article 6 pour une durée de 3 ans à compter de la date de la présente convention,
- réaliser les sessions de formation et d'accompagnement,
- accompagner la CCPN pour la mise en place des solutions et sa restitution en comité technique dans le courant de l'année 2024.

Article 5. – Durée et modification

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Elle pourra être modifiée par avenant après accord des 2 parties.

A l'issue des 3 ans de la convention, si la CCPN souhaite continuer à utiliser les solutions de dématérialisation de la vie institutionnelle et l'accompagnement de La Fibre64, une offre sera disponible dans la centrale d'achats.

Article 6. – Financement des solutions et de leur accompagnement

La mise à disposition des solutions de dématérialisation de la vie institutionnelle au profit de la CCPN est entièrement prise en charge par La Fibre64 via le fonds Usages de la DSP pendant toute la durée de la convention (3 ans).

A titre d'indication :

Le coût de la prestation prise en charge par La Fibre64 sur toute la durée de la convention se décompose de la façon suivante :

	Année 1		Année 2	Année 3	TOTAL
	Mise en service	Maintenance, support, hébergement	Maintenance, support, hébergement	Maintenance, support, hébergement	
Webdelib	4 680	2 162	1 982	1 982	
Idelibre	540	384	384	384	
Comélus	135	324	324	324	
Gestion de projet Fibre64	4 320 (=8 jours à 540 euros)		2 700 (=5 jours)	2 700 (=5 jours)	
Total	9 675	2 870	5 390	5 390	23 325

Article 7. – Clause d'incitation au succès

La CCPN et La Fibre64 font de cette convention une incitation au succès de l'opération. Ils mobilisent à ce titre des moyens complémentaires indispensables au succès de ce prototypage. La Fibre64 entend faire du succès espéré de la dématérialisation de la vie institutionnelle de la CCPN un exemple que les membres du Syndicat souhaiteront également répliquer. La CCPN sécurise de son côté un outil de production indispensable à son bon fonctionnement.

Les parties conviennent d'évaluer son succès à l'issue de la présente convention, définie à l'article 5. Elles se rencontreront pour l'occasion afin d'en statuer, La Fibre64 prenant l'initiative de l'organisation de cette la réunion. Chacune des parties conviendra de désigner ses représentants pour participer à cette réunion.

Le succès sera prononcé dès lors qu'il sera constaté sur la totalité ou une partie de la durée de la convention l'utilisation régulière des solutions mises à disposition par La Fibre64 (Webdelib, Idelibre ou Comélus). Le financement des solutions et de leur fonctionnement restera dès lors totalement à la charge de La Fibre64 conformément à l'article 6 de la présente convention.

Si le succès ne peut être prononcé, totalement ou partiellement, la CCPN participera au remboursement des frais engagés par le Syndicat mixte pour la mise en service des solutions et leur exploitation sur la durée de la présente convention. Ce remboursement sera proratisé selon les solutions de la façon suivante : 7.000€ pour Webdelib, 1.500 € pour Idelibre et 1.500 € pour Comélus.

Fait à PAU, le

, en deux exemplaires originaux

Pour La Fibre64

Pour la CCPN

Le Président

Le Président

Nicolas PATRIARCHE

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°12_2024_03_27

Collège Aménagement numérique

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'AIDE À L'INSTALLATION
D'UN ÉQUIPEMENT DE RACCORDEMENT NON FILAIRE À INTERNET**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Aménagement numérique du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Jean-Paul CASAUBON expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical n°9-2018-08-06 en date du 8 juin 2018 adoptant le règlement d'intervention satellite,

VU les délibérations du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical n°15-2019-21-02 en date du 21 février 2019, n°17-2021-25-02 en date du 25 février 2021 et n°7-2023-11-05 en date du 11 mai 2023 modifiant le règlement d'intervention pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Le Syndicat La Fibre64 a adopté le 8 juin 2018 un règlement d'intervention pour le financement de l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet (4G et satellite) à hauteur de 264 € maximum dans les zones blanches Internet du département des Pyrénées-Atlantiques afin d'éviter une fracture numérique des habitants des territoires concernés.

En outre, afin de garantir l'égal accès ainsi que l'universalité du service d'accès au réseau Très Haut Débit dans les zones ne disposant pas de la fibre optique, le Syndicat Mixte a révisé le règlement et intégré, en séance du 11 mai 2023, une aide financière pour les usagers éligibles aux offres du réseau THD Radio départemental à hauteur maximale de 140 euros.

Dans le cadre du projet 100% THD Effectif adopté par l'Assemblée, il est proposé une nouvelle révision de ce règlement afin d'accorder à l'utilisateur la liberté de choix dans la technologie utilisée (THD Radio, 4G, 5G ou satellite) et de financer l'acquisition de matériel, indépendamment de l'installation par un antenneur. Ainsi, les usagers dont la résidence principale ne pourra être raccordée à un réseau de fibre optique des Pyrénées-Atlantiques pourront bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'une solution alternative.

La mise en œuvre du règlement est prévue à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Aménagement numérique du Conseil syndical décide :

- **d'adopter** le nouveau règlement d'intervention en matière d'aide à l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet (THD Radio, satellite, 4G/5G) annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 17/17

Nombre de suffrages exprimés : 100/100

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 064-200081263-20240327-12_2024_03_27-DE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Faure', written over a horizontal line.

Philippe FAURE

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Patriarche', written over a horizontal line.
The official seal of the French Republic, featuring the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'La Fibre64' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a torch and a scale.

Nicolas PATRIARCHE



Mars

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 2024
ID : 064-200081263-20240327-12_2024_03_27-DE



RÈGLEMENT D'INTERVENTION DU SYNDICAT LA FIBRE64

SUBVENTION À L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE RACCORDEMENT NON FILAIRE (THD RADIO, 4G, 5G ET SATELLITE) POUR LES LOCAUX NON DESSERVIS PAR LES RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ARTICLE 1 - Objet

Les dispositions du présent règlement d'intervention définissent, pour le Syndicat La Fibre64, les conditions d'éligibilité et de sélection dans le traitement des dossiers sollicitant une aide financière pour les dépenses liées à l'acquisition et à l'installation d'un équipement de connexion non filaire à Internet (THD Radio, 4G, 5G et satellite) pour les locaux non desservis par les réseaux en fibre optique.

ARTICLE 2 – Dispositifs de subventionnement

Le Syndicat mixte La Fibre a instauré deux types d'aides financières non cumulatives :

Article 2.1 – Subvention pour les offres THD radio du réseau TDD LTE départemental

Le Syndicat Mixte a mis en place un dispositif de soutien financier pour les dépenses liées à l'installation d'un équipement de connexion non filaire à Internet pour les usagers éligibles aux offres THD Radio du réseau TDD LTE départemental (éligibilité à vérifier sur <https://www.ozone.net/eligibilite/>).

L'aide financière sera plafonnée à 140 € TTC. Elle ne dépassera pas le montant de la dépense engagée par le demandeur.

Article 2.2 – subvention pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire (4G et satellite)

Le Syndicat mixte a créé un dispositif de soutien financier pour les dépenses liées à l'installation d'un équipement de connexion non filaire à Internet, 4G, 5G et satellite, pour les locaux non desservis par les réseaux en fibre optique.

L'aide financière sera plafonnée à 264 € TTC. Elle ne dépassera pas le montant de la dépense engagée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Cadre général d'éligibilité au dispositif financier

Le Syndicat mixte ouvert a voté un dispositif de soutien à l'équipement de raccordement non filaire à Internet des personnes morales et physiques, sous les conditions cumulatives suivantes appréciables au jour de la souscription d'un abonnement Internet :

- que l'équipement soit installé dans le département des Pyrénées-Atlantiques,
- que le demandeur soit le propriétaire (même en cas de location) ou le responsable de l'entreprise,
- que l'habitation soit la résidence principale du demandeur, du locataire du demandeur ou un local de l'entreprise,
- que l'habitation ou le local de l'entreprise n'ait pas fait l'objet de l'aide financière du Syndicat Mixte dans les 3 dernières années pour l'acquisition et l'installation d'un équipement satellite ou 4G.

L'intervention financière du Syndicat se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée lors du budget primitif.

- Matériel et prestation éligibles

Est considéré comme éligible l'acquisition, l'installation et la mise en service de l'équipement de connexion non filaire.

ARTICLE 4 - Procédure d'instruction des dossiers et attribution des aides

Le demandeur doit adresser au Syndicat La Fibre 64 les pièces suivantes :

- le dossier de demande de subvention complété,
- la facture du fournisseur d'accès à Internet mentionnant l'acquisition du matériel (faisant mention d'une aide financière éventuelle) et ou la facture d'acquisition du matériel si ce dernier n'est pas vendu par un fournisseur internet,
- dans le cadre de l'installation de l'équipement par un antenniste, la facture de l'installateur professionnel,
- le relevé d'identité bancaire (avec IBAN et BIC).

Le dossier doit parvenir au Syndicat dans un délai maximal de trois mois après la date de raccordement de l'équipement. Après ce délai, le dossier ne sera pas instruit.

Le service instructeur analysera le dossier reçu (pièces du dossier et conditions d'éligibilité) et s'il est complet et éligible à l'aide, le proposera au vote du conseil syndical.

Une demande de confirmation préalable sur l'éligibilité à la subvention peut être faite auprès du service instructeur.

Le versement de la subvention sera fait par virement bancaire.

Le dossier de demande de subvention sera envoyé sur demande par le Syndicat La Fibre64 ou téléchargeable sur le site <https://lafibre64.fr/>

Conseil syndical
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°13_2024_03_27

Collège Aménagement numérique

SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT DE RACCORDEMENT NON FILAIRE À INTERNET

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mars, à 10 heures 00, le Collège Aménagement numérique du Conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Place Bernard Deytieux, 64140 LONS, sous la présidence de Nicolas PATRIARCHE.

Date de convocation : vendredi 15 mars 2024

Secrétaire de séance : Philippe FAURE

Présent(es) :

Valérie CAMBON (CD64), Philippe ECHEVERRIA (CD64), Michel MINVIELLE (CD64), Nicolas PATRIARCHE (CD64), Charles PELANNE (CD64), Bernard AURISSET (CCHB), Marlène LE DIEU DE VILLE (CCLO), Thierry GADOU (CCLB), Claude BORDE-BAYLACQ (CCNEB), Philippe LACROUX (CCPN), Jean-Paul CASAUBON (CCVO)

Absent(es) représenté(es) par pouvoir :

Isabelle LAHORE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Jean-Jacques LASSERRE (CD64) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Isabelle PARGADE (CD64) donne pouvoir à Charles PELANNE, Olivier ALLEMAN (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Claire DUTARET-BORDAGARAY (CAPB) donne pouvoir à Nicolas PATRIARCHE, Grégory NEXON (CCBG) donne pouvoir à Bernard AURISSET

Excusé(es) :

Jean ARRIUBERGÉ (CD64)

Jean-Paul CASAUBON expose :

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-05-30-002 du 30 mai 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2018-07-24-004 du 24 juillet 2018 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte Numérique 64,

VU l'arrêté interpréfectoral n°64-2023-04-25-00006 du 25 avril 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte La Fibre64,

VU la délibération du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical n°9-2018-08-06 du 8 juin 2018 adoptant le règlement d'intervention satellite,

VU les délibérations du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical n°15-2019-21-02 en date du 21 février 2019, n°17-2021-25-02 en date du 25 février 2021, n°7-2023-11-05 en date du 11 mai 2023 et n°10-2024-03-27 en date du 27 mars 2024 modifiant le règlement d'intervention pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Le Syndicat Mixte La Fibre64 a adopté un règlement d'intervention pour le financement de l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à internet (4G et satellite) dans les zones blanches internet du département des Pyrénées-Atlantiques afin d'éviter une fracture numérique des habitants des territoires concernés.

Préserver l'accessibilité au numérique, c'est aménager le territoire, garantir la solidarité avec tous les habitants, maintenir l'économie locale et favoriser les usages de tous et partout.

À ce titre, huit dossiers (cf. annexe) sont éligibles à l'aide à l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à internet.

Après en avoir délibéré,

Le Collège Aménagement numérique du Conseil syndical décide :

- **d'accorder** une subvention à huit bénéficiaires pour un total de 1 557 €.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 17/17

Nombre de suffrages exprimés : 100/100

Ainsi fait,

Les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance



Philippe FAURE

Le Président



Nicolas PATRIARCHE